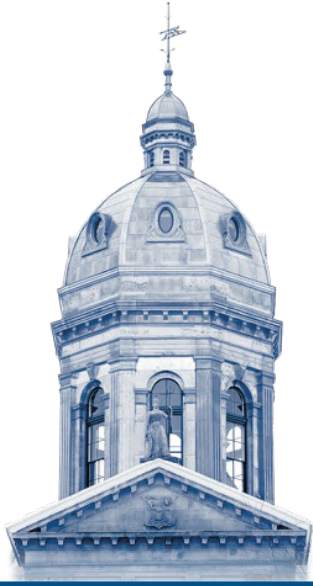


COMPTES PUBLICS VOL. 1



États financiers consolidés

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2022

Comptes publics
États financiers consolidés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

GNB.CA

ISBN 978-1-4605-3171-6 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-3114-3 (PDF : édition en anglais)
ISBN 978-1-4605-3119-8 (PDF : édition en français)

13817 | 2022.08 | Imprimé au Nouveau-Brunswick


À Son Honneur,

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor



Ernie L. Steeves

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2022

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Le tout respectueusement soumis,
La contrôlease,



Amy Murdock, CPA, CA

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES**États financiers consolidés audités**

	Page
Introduction au Volume I.....	1
Déclaration de responsabilité.....	2
Analyse des états financiers.....	3
Rapport de l'auditeur indépendant.....	30
État consolidé de la situation financière.....	33
État consolidé des résultats.....	34
État consolidé des flux de trésorerie.....	35
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	36
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé.....	36
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	37
Tableaux des états financiers consolidés.....	84

INTRODUCTION VOLUME 1

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers consolidés audités du périmètre comptable provincial de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la nette dette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Ce volume renferme aussi la déclaration de responsabilité, l'analyse des états financiers, et le rapport de l'auditeur indépendant.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers consolidés exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des charges ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Ce volume contient également des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires, de la dette consolidée, des états du fonds d'amortissement général ainsi que des recettes et des charges par compte budgétaire pour chacun des ministères gouvernementaux.

De plus, la province inclut les listes suivantes sur le site Web du ministère des Finances et Conseil du Trésor, à www.gnb.ca/comptespublics :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certains organismes gouvernementaux supérieurs à 80 000 \$ pour l'année civile. Lorsqu'un employé est transféré à un autre ministère durant l'année, le montant intégral de son salaire est déclaré dans l'information du ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre. Lorsqu'un employé est transféré d'un ministère à un organisme gouvernemental durant l'année, ou vice-versa, le montant qui lui est versé par chaque organisation est déclaré dans l'information du ministère ou de l'organisme respectif;
- allocations de retraite ou indemnités de cessation d'emploi aux fonctionnaires et aux employés de certains organismes gouvernementaux supérieurs à 15 000 \$ pour l'année civile;
- frais de déplacement et autres dépenses supérieurs à 15 000 \$ payés durant l'exercice financier aux fonctionnaires, par ministère;
- paiements supérieurs à 80 000 \$ attribués aux médecins pour l'exercice financier;
- paiements aux fournisseurs supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier et par ministère ainsi que les listes combinées comprenant les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- paiements de subventions supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier, par ministère, ainsi que des listes combinées comprenant les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- paiements aux fournisseurs au titre de cartes d'achat supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier, par ministère, ainsi que des listes combinées comprenant des paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- versements de prêts supérieurs à 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'exercice financier, par ministère.



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick. L'analyse des états financiers est préparée par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Les états financiers consolidés comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la dette nette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe à la province d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, des mécanismes de contrôle interne ont été établis afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les états sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1 des états financiers consolidés.

Au nom de la province,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ernie L. Steeves', with a long horizontal flourish extending to the right.

Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

septembre 2022

Faits saillants des résultats financiers du Nouveau-Brunswick

Le 31 mars 2022



Excédent de
777,3 millions
de dollars



Dette nette de
12,4 milliards
de dollars



Recettes de
11,4 milliards
de dollars



Charges de
10,6 milliards
de dollars

Quels étaient les principaux secteurs de dépenses?

3,6 milliards de dollars
Santé

Le fonctionnement des hôpitaux, des établissements médicaux, des cliniques, de l'assurance-maladie, des services pharmaceutiques et d'Ambulance NB.

2,3 milliards de dollars
Éducation et Formation

Le fonctionnement des écoles et des collèges communautaires, les contributions à l'enseignement supérieur et les programmes de développement de la petite enfance.

1,5 milliards de dollars
Développement social

Le fonctionnement des foyers de soins, les services de soutien pour les enfants et les personnes handicapées ainsi que les programmes d'habitation et de la sécurité du revenu.

D'où provient la majorité des recettes?

5,5 milliards de dollars
Taxes et impôts

Provient principalement de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt foncier provincial et de l'impôt sur le revenu des corporations.

2,3 milliards de dollars
Paiements de péréquation fiscale

Les transferts fédéraux visant à réduire les disparités fiscales entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces.

1,9 milliards de dollars
Autres transferts fédéraux

Comprend le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et les transferts liés à l'infrastructure, le développement du marché du travail et le financement unique lié à la COVID-19.

Que s'est-il passé cette année ?

Reprise économique

La hausse des recettes fiscales témoigne d'une forte reprise économique au Nouveau-Brunswick.

Règlements de contrat

La province a signé 14 nouvelles conventions collectives avec plusieurs groupes, incluant celui des infirmières et neuf unités du SCFP.

Tests aux points de service et vaccins

Plus de 4 millions de trousse de tests aux points de service distribués pour la lutte contre la COVID-19. Vaccins offerts à ceux de plus de 5 ans.

Analyse des états financiers du Nouveau-Brunswick

L'analyse des états financiers fournit un aperçu de la performance financière et devrait être lue en tenant compte des états financiers consolidés.

Sommaire de l'information financière

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des principaux résultats financiers de la province pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2021 et le 31 mars 2022.

État consolidé de la situation financière

	(millions)			
	2022		2021	
Actifs financiers	12 544.4	\$	11 192.6	\$
Passifs	(24 907.0)		(24 644.7)	
Dette nette	(12 362.6)		(13 452.1)	
Immobilisations corporelles nettes	9 087.5		9 072.5	
Autres actifs non financiers	244.7		242.9	
Actifs non financiers totaux	9 332.2		9 315.4	
Déficit accumulé	(3 030.4)	\$	(4 136.7)	\$

État consolidé des résultats

	(millions)			
	2022		2021	
Recettes de provenance provinciale	7 172.9	\$	6 195.2	\$
Recettes de provenance fédérale	4 217.9		4 123.0	
Recettes totales	11 390.8		10 318.2	
Charges	10 613.5		9 909.7	
Excédent	777.3	\$	408.5	\$

État consolidé de l'évolution de la dette nette

	(millions)			
	2022		2021	
Solde d'ouverture	(13 452.1)	\$	(13 922.0)	\$
Diminution de la dette nette provenant du fonctionnement	1 089.5		469.9	
Dette nette en fin d'exercice	(12 362.6)	\$	(13 452.1)	\$

Ce que vous devez savoir à propos des résultats financiers du Nouveau-Brunswick

Excédent (déficit) annuel

Définition

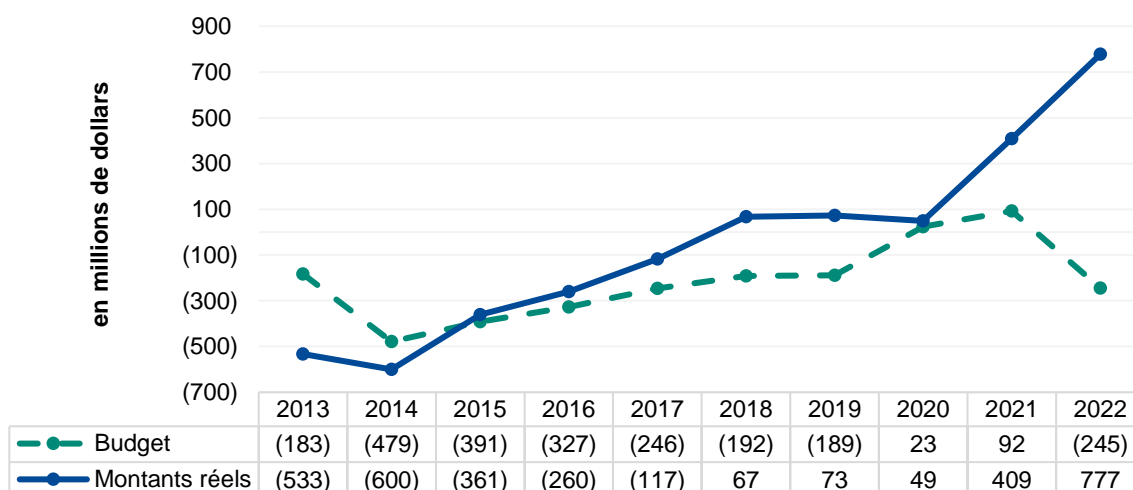
Un excédent ou un déficit est l'écart entre les recettes et les charges au cours de l'exercice. Si les recettes sont supérieures aux charges, la province a un excédent. Au contraire, si les charges sont plus élevées que les recettes, la province a un déficit.

Résultats

La pièce 1 montre l'excédent (déficit) annuel réel de la province par rapport au budget pour la dernière décennie. Cette année, la province a un excédent de 777 millions de dollars, le cinquième excédent annuel consécutif. Cela signifie que la province a été en mesure de payer ses charges actuelles à partir des recettes totales obtenues cette année. Cela a aussi donné l'occasion de réduire la dette nette.

La tendance globale démontre que la taille du déficit annuel a commencé à diminuer de manière stable depuis l'exercice financier 2015 avec la réalisation d'excédents annuels depuis 2018. Les résultats de l'année en cours reflètent des augmentations de recettes sans précédent par rapport au budget en raison des résultats de l'année précédente plus solides que prévus, attribuables au support fédéral fourni aux individus et aux entreprises par rapport à la pandémie, de l'économie qui a rebondi plus rapidement que prévu après la pandémie et d'un financement fédéral unique lié à la pandémie. Par conséquent, l'excédent annuel est plus élevé que prévu.

**Pièce 1 : Excédent (déficit) annuel par rapport au budget
- tendance sur 10 exercices**



Le saviez-vous?

La province affiche un excédent pour la cinquième année consécutive.

Dettes nettes

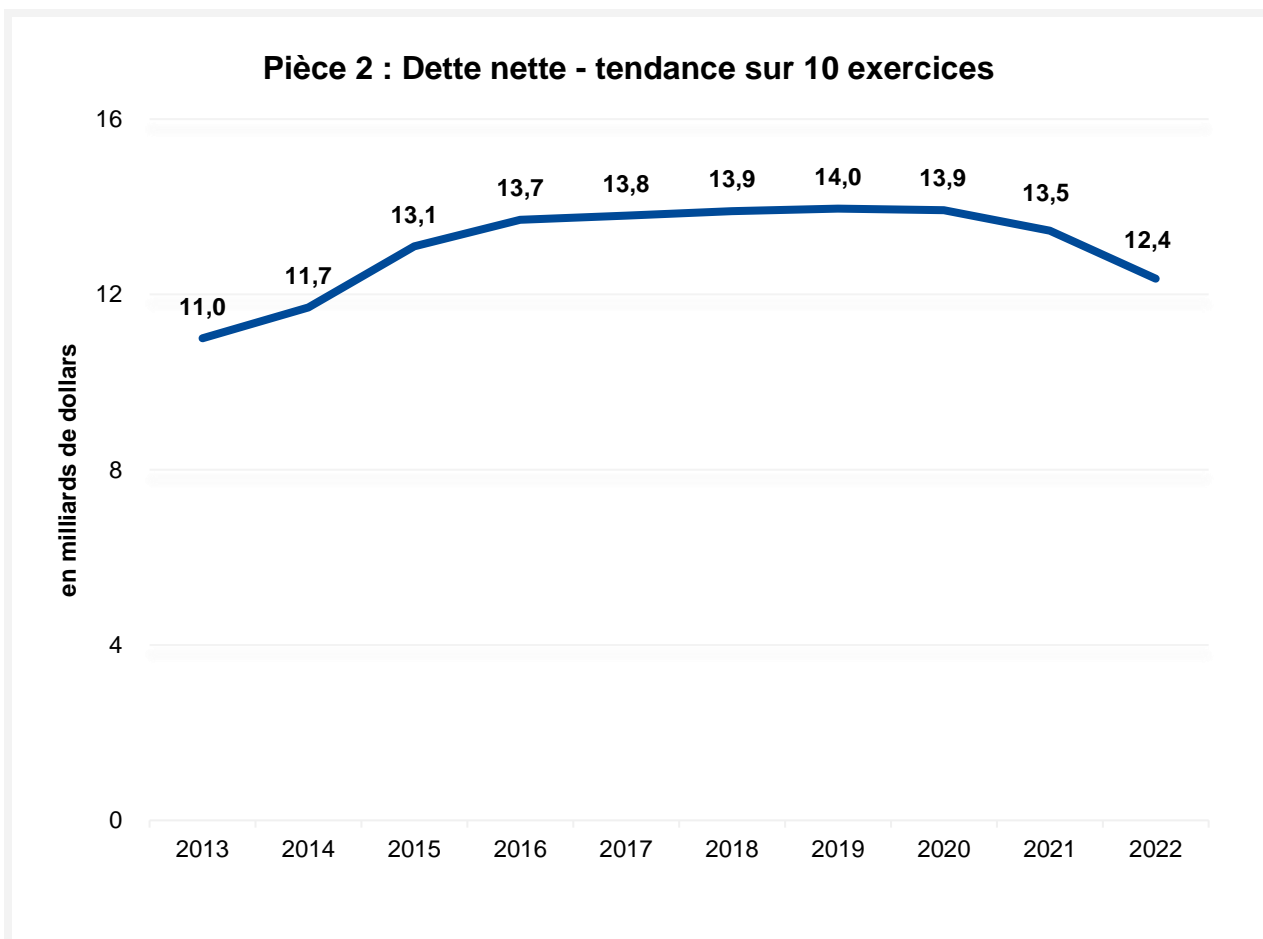
Définition

La dette nette est la différence entre les passifs et les actifs financiers et indique le montant des recettes futures nécessaires pour payer les charges passées et les achats d'actifs non financiers.

Résultats

La pièce 2 présente le solde en fin d'exercice de la dette nette de la province (après retraitement) pour la dernière décennie. La province avait une dette nette de 12,4 milliards de dollars cette année, ce qui est environ 12 pour cent plus élevé qu'il y a dix ans. Cela est en partie attribuable aux changements importants apportés aux politiques de comptabilité, lesquels ont entraîné la comptabilisation de passifs supplémentaires qui n'étaient pas inclus dans le calcul de la dette nette au début de la période.

La tendance globale démontrée dans la pièce 2 indique que la dette nette de la province est relativement stable depuis 2015, lorsque les foyers de soin ont été ajoutés au périmètre comptable provinciale et qu'un changement à la politique de comptabilité lié aux pensions a été mis en œuvre, jusqu'en 2021. Il y a eu une diminution importante de la dette nette de l'exercice en cours, principalement en raison de l'excédent annuel.



Le saviez-vous?

La dette nette de la province est à son niveau le plus bas depuis 2014.

Quelle a été l'évolution au cours de l'exercice?

De nombreux facteurs ont une incidence sur la dette nette. Les éléments courants qui expliquent la différence entre l'excédent ou le déficit annuel et l'évolution de la dette nette sont les suivants :

- l'acquisition et la disposition d'immobilisations corporelles
- la charge d'amortissement de l'exercice en cours pour les immobilisations corporelles
- d'autres aspects comme les autres éléments du résultat étendu (gains ou pertes), l'acquisition et la disposition d'autres actifs non financiers, etc.

La pièce 3 présente les détails de l'évolution de ces facteurs pour l'exercice en cours.

Pièce 3 : Facteurs influençant la dette nette – exercice financier 2022

Facteurs	Montant (en millions de dollars)	Répercussion sur la dette nette
Excédent annuel	777	↓
Immobilisations corporelles – amortissements	539	↓
Immobilisations corporelles - achats	(560)	↑
Autres éléments du résultat étendu - gain	329	↓
Autre	5	↓
Diminution de la dette nette durant l'exercice en cours	1 090	↓



Quels étaient les achats majeurs d'immobilisations corporelles?

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations corporelles acquises, construites, développées et améliorées dont la durée utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinées à être utilisées de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Au cours de l'exercice, des investissements importants ont été effectués pour les routes et les ponts, y compris les ponts de Coles Island, le pont Anderson de la Route 8, le pont Centennial, le pont international entre Madawaska et Edmundston, les projets d'élargissement de la Route 11 et d'autres programmes liés au revêtement routier et à de large ponton.

Les investissements dans les bâtiments comprennent des travaux importants sur quatre nouvelles écoles, des améliorations aux hôpitaux de la province et d'autres programmes de construction.

Veillez voir la note 11 des états financiers consolidés pour obtenir plus de détails sur les immobilisations corporelles.

Que sont les amortissements d'immobilisations corporelles?

Les amortissements d'immobilisations corporelles représentent un processus systématique d'attribution d'un montant aux charges de la province au cours de la vie économique restante prévue de l'immobilisation corporelle.



Charges

Définition

Une charge est un montant dépensé par la province pour offrir des services et des programmes, comme les soins de santé et l'éducation.

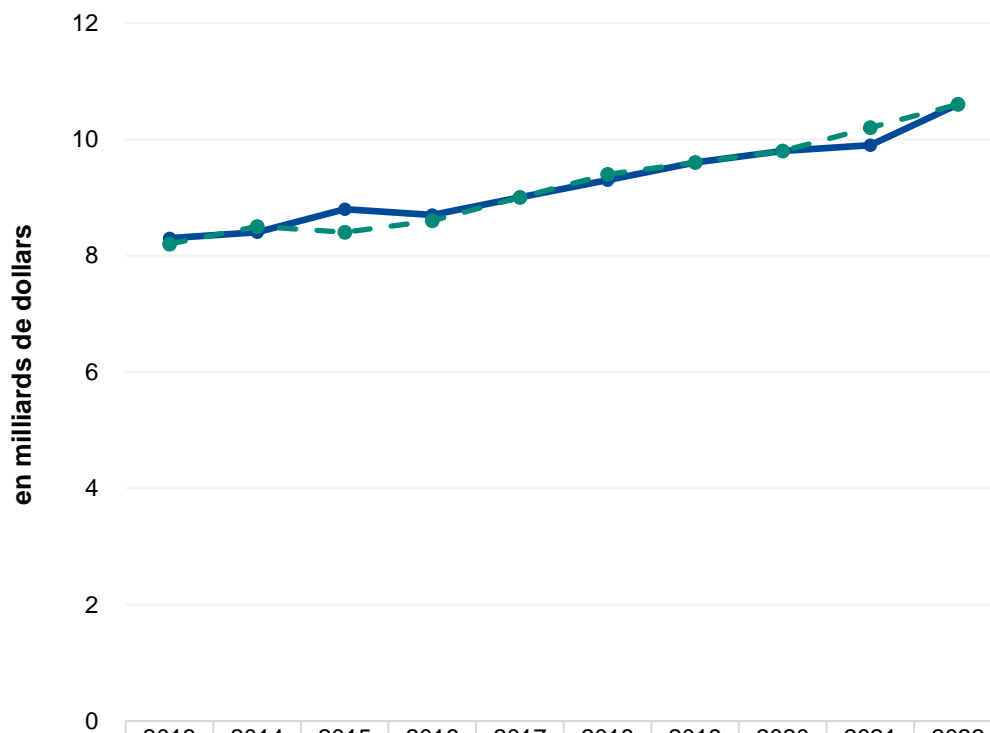
Résultats

La pièce 4 présente les charges réelles annuelles de la province par rapport au budget, pour la dernière décennie. Le total des charges de la province pour l'exercice en cours était de 10,6 milliards de dollars. Bien qu'il s'agit d'une augmentation par rapport à l'exercice précédent, cette augmentation était prévue et les charges ont respecté les limites du budget. La croissance prévue des charges découle en grande partie de la signature prévue de plusieurs ententes collectives et des dépenses plus élevées liées à la COVID-19 pour protéger les citoyens pendant la pandémie.

La signature d'un nombre plus élevé que prévu d'ententes collectives a été contrebalancée par des économies de fonctionnement réalisées en raison d'une utilisation moindre des programmes dans de nombreux secteurs du gouvernement.

La tendance globale indique que les charges de la province ont augmenté au cours de la dernière décennie. Cela représente l'investissement continu de la province dans les secteurs prioritaires comme l'éducation, les soins de santé et les communautés durables.

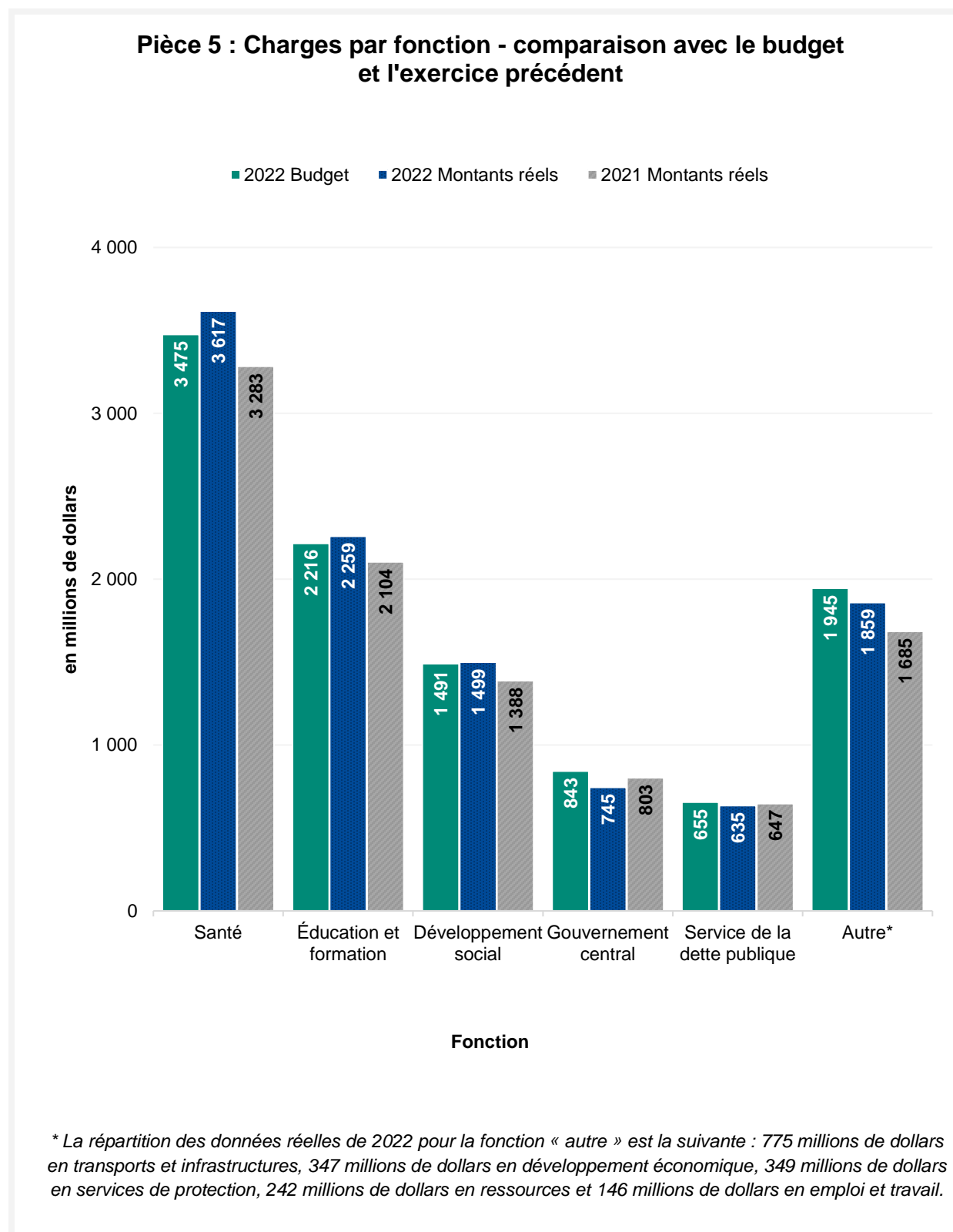
Pièce 4 : Charges totales par rapport au budget - tendance sur 10 exercices



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montants réels	8.3	8.4	8.8	8.7	9.0	9.3	9.6	9.8	9.9	10.6
Budget	8.2	8.5	8.4	8.6	9.0	9.4	9.6	9.8	10.2	10.6

Comment les charges totales de cet exercice sont-elles comparables?

La pièce 5 présente une répartition des charges totales par fonction pour l'exercice par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.



Santé

Écart par rapport au budget

↑ 142 millions de dollars (4,1 %)

La différence s'explique principalement par des charges plus élevées que les prévisions du budget en ce qui concerne les coûts pour le programme de la pandémie COVID-19 pour la livraison et l'administration des vaccins ainsi que pour les tests, le suivi des contacts et les trousseaux de tests aux points de service.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 334 millions de dollars (10,2 %)

Cette augmentation est principalement attribuable à :

- l'augmentation des coûts lié à la lutte contre la pandémie de COVID-19 pour la vaccination, les tests, l'équipement de protection individuelle et les trousseaux de tests aux points de service;
- l'augmentation des charges pour les services de santé et les régies régionales de la santé en raison des salaires et de l'inflation.

Éducation et formation

Écart par rapport au budget

↑ 43 millions de dollars (1,9 %)

L'écart est principalement attribuable à des charges plus élevées que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les salaires et avantages sociaux dans les districts scolaires à la suite de la signature de plusieurs conventions collectives;
- les coûts liés à la COVID-19 dans les établissements scolaires dans le cadre du plan hivernal.

Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des charges moins élevées que prévu dans les services financiers étudiants en raison de l'augmentation du financement fédéral pour les étudiants et de la baisse des coûts d'intérêt.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 155 millions de dollars (7,4 %)

L'augmentation est principalement attribuable à :

- la négociation de nouvelles conventions collectives pour trois syndicats, ce qui a entraîné des redressements de paie rétroactifs;
- les charges supplémentaires de garde de la petite enfance engagés en vertu de nouvelles ententes avec le gouvernement fédéral;
- les répercussions du retour de nombreuses charges à leurs niveaux d'avant la COVID-19.

Développement social

Écart par rapport au budget

↑ 8 millions de dollars (0,5 %)

L'écart est principalement attribuable à des charges plus élevées que les prévisions du budget en ce qui concerne les foyers de soins.

Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par des charges moins élevées que prévu d'aide sociale dans le cadre du programme de la sécurité du revenu en raison de la COVID-19.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 111 millions de dollars (8,0 %)

L'augmentation est principalement attribuable à :

- l'augmentation des coûts liés à la lutte contre la pandémie de COVID-19 pour le soutien aux populations vulnérables;
- l'augmentation des salaires du personnel, des travailleurs des foyers de soins et des travailleurs en service social;
- l'augmentation des indemnités journalières dans les établissements résidentiels pour adultes.

Gouvernement central

Écart par rapport au budget

↓ 98 millions de dollars (-11,6 %)

L'écart est principalement attribuable à des charges plus basses que les prévisions du budget en ce qui concerne le passif au titre des travailleurs blessés en raison des gains actuariels plus élevés que prévu.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ 58 millions de dollars (-7,3 %)

La diminution est principalement attribuable à :

- le passif au titre des travailleurs blessés et les charges de retraite, en raison des gains actuariels plus élevés que prévu;
- le support unique accordé aux gouvernements locaux dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire au cours de l'exercice précédent.

Service de la dette publique

Écart par rapport au budget

↓ 20 millions de dollars (-3,1 %)

L'écart s'explique principalement par des besoins d'emprunt moins élevés que les prévisions du budget en raison de l'amélioration des résultats financiers et les taux d'intérêt.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ 12 millions de dollars (-1,9 %)

La diminution est principalement attribuable à des besoins d'emprunts moins élevés que prévu en raison de l'amélioration des résultats financiers.

Autres Charges

(Comprend : transport et infrastructures, développement économique, services de protection, ressources et emploi et travail)

Écart par rapport au budget

↓ 86 millions de dollars (-4,4 %)

L'écart est principalement attribuable à des charges moins élevées que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- la Société de développement régional n'a pas traité les projets aussi rapidement que prévu;
- le programme d'aide financière d'Opportunités Nouveau-Brunswick a enregistré une baisse d'activités de demandes et d'autres économies de fonctionnement;
- les programmes fédéraux de financement liés au marché du travail qui seront reportés au prochain exercice financier.

Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par des charges plus élevées que les prévisions du budget dans les services de protection liées à la lutte contre la pandémie en matière de soutien à l'isolement et aux éclosions pour le public, à la dotation en personnel, à l'équipement de protection individuelle et à la gestion des éclosions dans les établissements correctionnels.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 174 millions de dollars (10,3 %)

L'augmentation est principalement attribuable à :

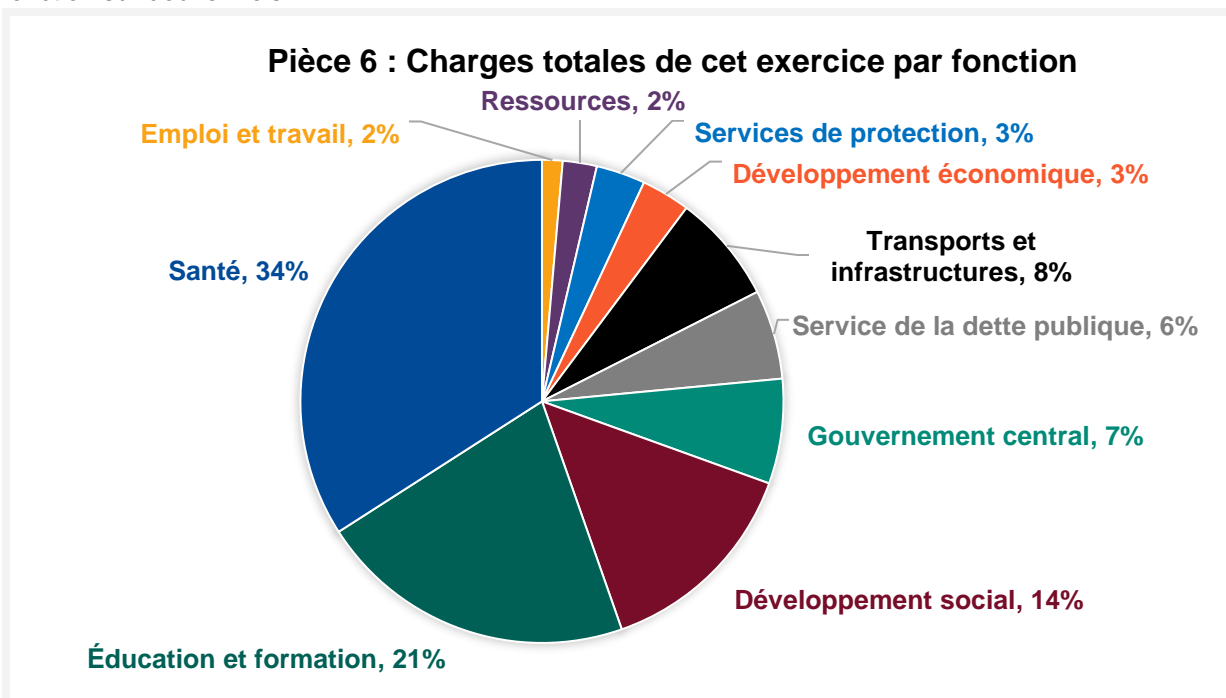
- l'augmentation des charges dans la Société de développement régional en raison d'un transfert supplémentaire en vertu du Fonds pour le développement des communautés du Canada ainsi que des dépenses de projet supplémentaires en vertu de l'Entente bilatérale intégrée du gouvernement fédéral;
- l'augmentation de charges en transports et infrastructure liées aux coûts d'entretien hivernal en raison des conditions météorologiques extrêmes, aux salaires et aux charges d'amortissement découlant des dépenses en immobilisations;
- les projets environnementaux financés par le Fonds pour le changement climatique;
- les dépenses supplémentaires pour le programme du marché du travail en raison de la réception de financements fédéraux supplémentaires.

Quels étaient les principaux secteurs de dépenses au cours de cet exercice?

Environ 69 % des charges de la province ont été attribués aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation et du développement social. Les charges dans ces secteurs comprennent :

- la prestation de soins de santé dans 23 hôpitaux dans deux régions régionales de la santé et les services de plus de 2 100 médecins par le biais du programme d'assurance-maladie;
- les médicaments sur ordonnance pour les résidents admissibles du Nouveau-Brunswick;
- les services ambulanciers, y compris les services terrestres, aériens et de répartition;
- le fonctionnement de 294 écoles offrant l'enseignement à plus de 99 000 élèves dans tout la province;
- les programmes pour offrir aux familles un accès abordable aux services de garde offrant des services d'éducation à la petite enfance de qualité;
- l'aide financière aux étudiants, collèges et universités pour rendre l'éducation post-secondaire plus accessible et plus abordable;
- le soutien apporté à plus de 70 foyers de soins agréés fournissant des soins à près de 5 000 résidents;
- les programmes visant à protéger les populations les plus vulnérables de la province, y compris les enfants et les jeunes, les personnes ayant un handicap et les personnes âgées;
- les programmes de la sécurité du revenu et d'hébergement pour aider les individus et les familles à subvenir aux besoins fondamentaux (de nourritures, de vêtements et de logement).

La pièce 6 illustre le pourcentage d'allocation des charges de 10,6 milliards de dollars de la province à chaque fonction pour l'exercice. Il n'y a aucun changement important dans l'attribution des charges par fonction sur douze mois.



Le saviez-vous?

Le Fonds pour les changements climatiques appuie les projets pour la recherche, l'éducation, la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, l'accroissement de la résilience aux effets des changements climatiques et la promotion d'autres initiatives relatives aux changements climatiques.

Service de la dette publique

Définition

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats au titre du service de la dette publique. Ce coût est influencé par des facteurs qui échappent au contrôle direct de la province, comme la notation, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations monétaires. Les frais de financement des entreprises publiques et des partenariats commerciaux et les frais d'intérêt pour les éléments suivants ne sont pas inclus dans ce montant :

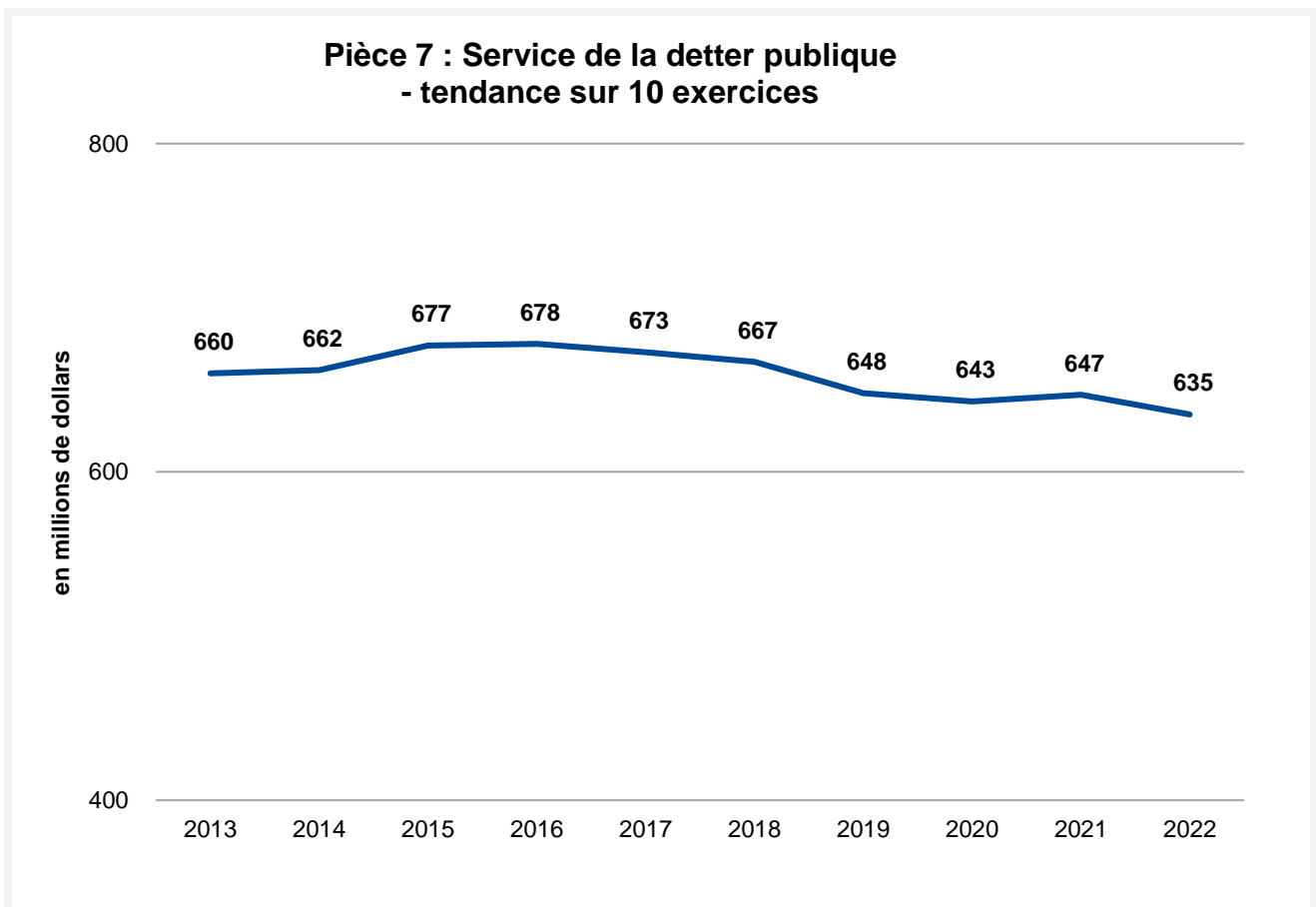
- Passif net au titre des régimes de retraite
- Prêts étudiants
- Débentures de la SCHL et dette liée aux foyers de soins

Des renseignements supplémentaires sur l'attribution des éléments non inclus dans le service de la dette publique sont disponibles à la note 1 des états financiers consolidés.

Résultats

La pièce 7 présente le coût annuel du service de la dette publique pour la dernière décennie. Pour l'exercice en cours, 635 millions de dollars ont été consacrés à ces coûts.

Bien que la dette nette de la province ait augmenté de 12 % au cours de cette période de 10 ans, les charges du service de la dette publique ont diminué de 4 % au cours de la même période. Cela est attribuable à un environnement de taux d'intérêt faible, à l'augmentation d'intérêts créditeurs à court terme ainsi qu'aux récentes améliorations des résultats financiers.



Recettes

Recettes totales

Définition

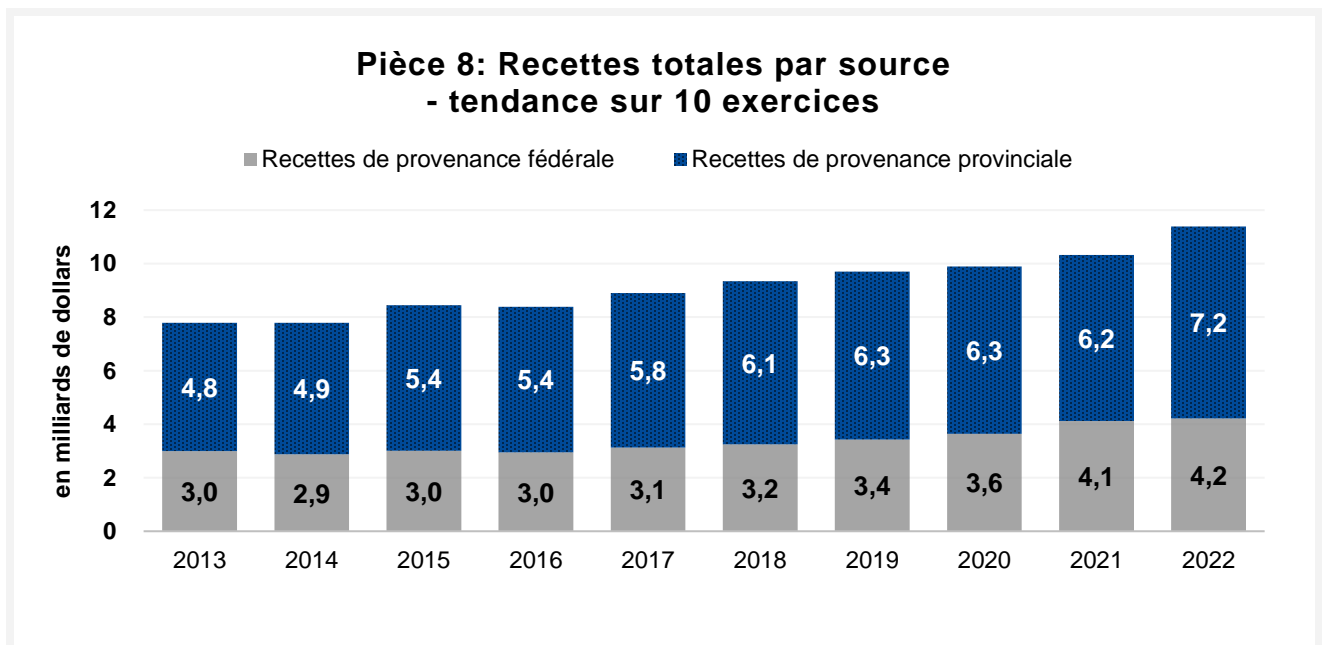
Une recette est un montant reçu ou à recevoir par la province provenant de sources comme les taxes et impôts, les frais et les transferts du gouvernement fédéral.

Résultats

La pièce 8 présente le montant des recettes annuelles de la province provenant des sources provinciales et fédérales au cours de la dernière décennie. Les recettes totales de la province pour cet exercice s'élèvent à 11,4 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 1,1 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, qui découle principalement de l'augmentation des taxes de sources provinciales.

Environ 63 % des recettes annuelles de la province proviennent de sources provinciales. Cela signifie que la province s'appuie principalement sur la génération de ses propres recettes, comme les taxes et impôts et les frais, pour payer les services qu'elle offre à ses résidents.

La tendance globale démontre que les recettes totales de la province ont augmenté au cours de la dernière décennie.



Pourquoi cela a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent?

La variation globale d'un exercice à l'autre des recettes totales découle principalement de l'augmentation de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des corporations et de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les recettes fiscales ont rebondi après avoir été touchées défavorablement au début de la pandémie, y compris les ajustements relatifs aux années précédentes, et sont un indicateur d'une forte reprise économique.

Recettes de provenance provinciale

Définition

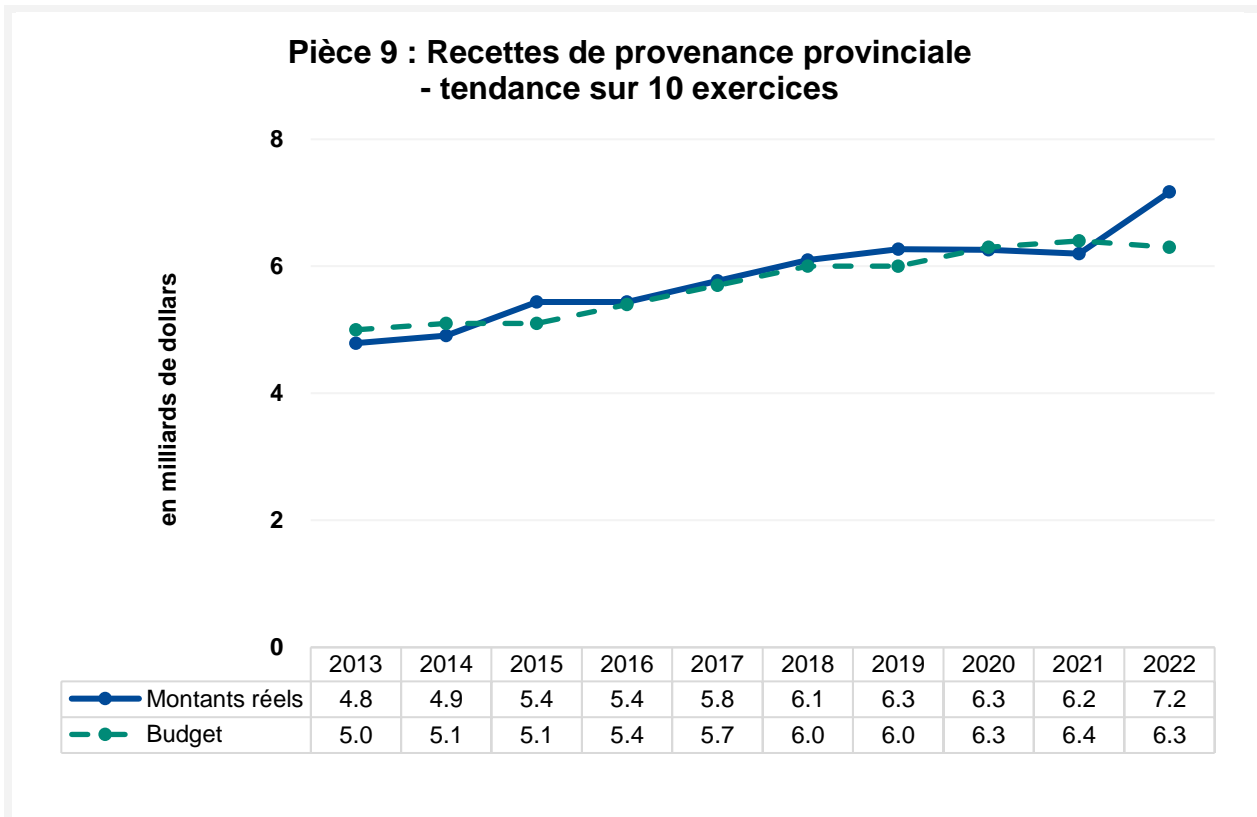
Les recettes de provenance provinciale sont des recettes générées par la province, principalement au moyen des taxes et impôts et des frais. La province a un plus grand contrôle sur cette source de recettes. Par exemple, elle établit les taux d'imposition, les frais et les autres charges. Cependant, elle est vulnérable à certains facteurs comme :

- la santé de l'économie;
- les modifications aux recettes collectées ou estimées par le gouvernement fédéral, comme l'impôt sur le revenu et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes des entreprises publiques et des partenariats commerciaux (c.-à-d. Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, Société des alcools du Nouveau-Brunswick, Société des loteries de l'Atlantique) qui peuvent fluctuer en raison du prix des biens pour la vente, des changements comptables, des conditions météorologiques, etc.

Résultats

La pièce 9 présente les recettes annuelles de provenance provinciale par rapport au budget, pour la dernière décennie. Les recettes provenant de sources provinciales pendant l'exercice en cours s'élevaient à 7,2 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 978 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et 833 millions de dollars de plus que les prévisions du budget.

La tendance globale démontre que les recettes ont augmenté en 2022, après avoir été relativement stables au cours des quatre exercices précédents, puis ont augmenté de 2,4 milliards de dollars depuis le début de la période de dix ans.

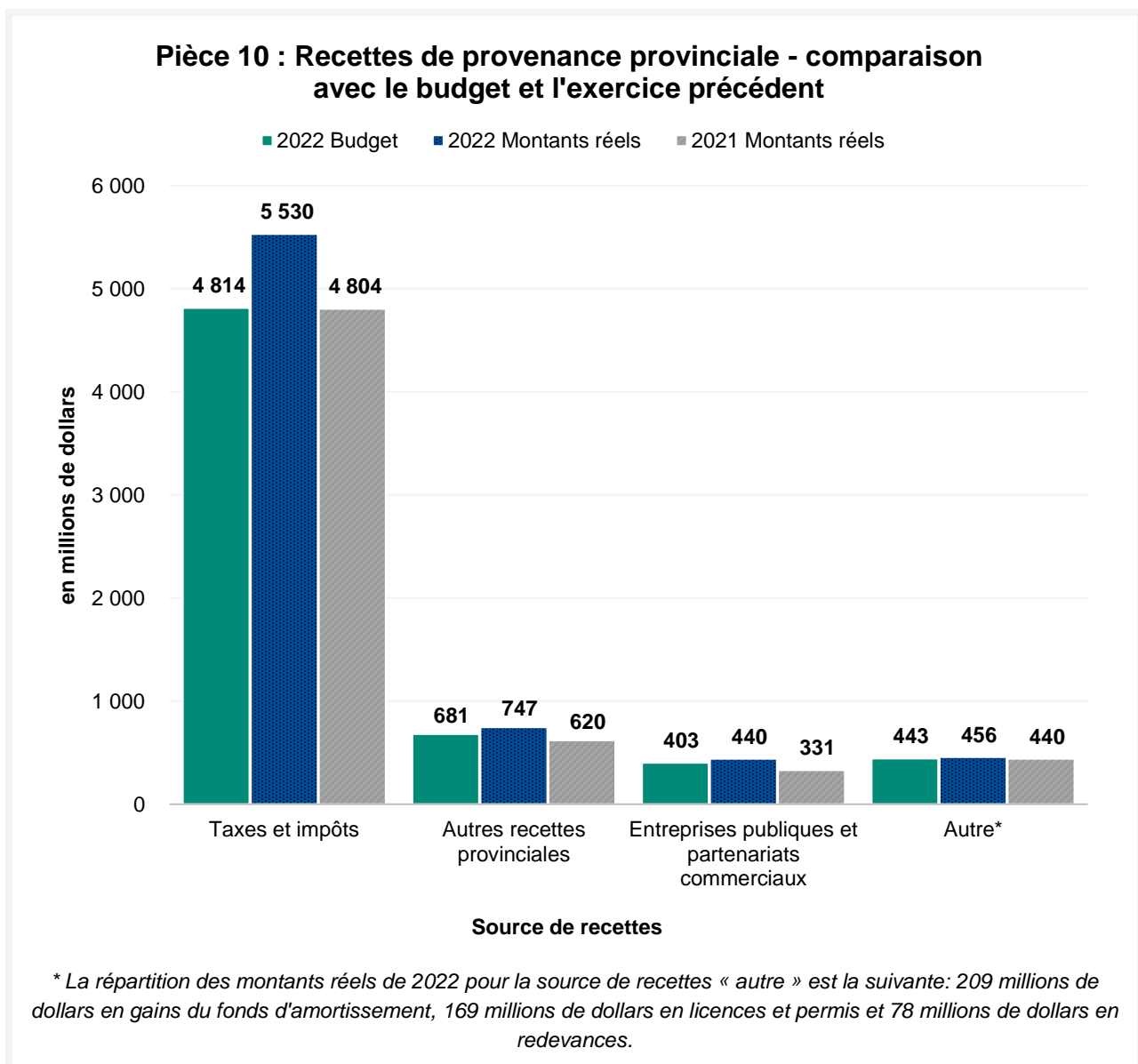


Comment les recettes de provenance provinciale de cet exercice sont-elles comparables?

La pièce 10 présente une répartition des recettes de provenance provinciale pour l'exercice par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.

La majeure partie des recettes de provenance provinciale proviennent des taxes et impôts. Les taxes et impôts comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente harmonisée (TVH), l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu des corporations, la taxe sur l'essence et les carburants, la taxe sur les produits émetteurs de carbone ainsi que d'autres sources de taxes et impôts de moindre importance. Les conditions économiques, les modifications des taux d'imposition et la politique fiscale peuvent avoir une incidence sur le total des recettes obtenues par la province.

La seconde plus importante recette de provenance provinciale est nommée « autres recettes provinciales ». Cela comprend les recettes provenant de la vente de biens et de services, des loteries et jeux, des revenus de placement et des amendes et pénalités.



Taxes et impôts

(Comprend : l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des corporations, l'impôt foncier provincial, la taxe de vente harmonisée, la taxe sur l'essence et les carburants, la taxe sur les produits émetteurs de carbone et d'autres sources de taxes et impôts de moindre importance)

Écart par rapport au budget

↑ 716 millions de dollars (14,9 %)

L'écart est principalement attribuable à l'augmentation :

- des recettes au titre de la taxe de vente harmonisée (TVH), découlant en grande partie des estimations fédérales révisées des droits de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, reflétant des augmentations aux projections du compte de revenus national et une part plus importante du Nouveau-Brunswick;
- des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers en raison de rendements plus élevés que prévu en 2020 grâce au soutien fédéral aux personnes et à la reprise de l'économie; une prévision de base plus élevée et des renforcements des prévisions des revenus;
- des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des corporations en raison des estimations fédérales officielles des droits de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, reflétant une augmentation des projections fédérales d'impôt sur le revenu des corporations nationales et d'une part hors du commun pour le Nouveau-Brunswick.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 726 millions de dollars (15,1 %)

Les mêmes facteurs expliquant l'augmentation par rapport au budget s'appliquent à la hausse des résultats réels par rapport à l'exercice précédent.

Autres recettes provinciales

(Comprend : ventes de biens et services, loteries et jeux, revenus de placement, amendes et peines et autres recettes diverses)

Écart par rapport au budget

↑ 66 millions de dollars (9,8 %)

L'écart est principalement attribuable à des recettes plus élevées que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les recettes provenant des foyers de soins;
- les intérêts créditeurs et les revenus de placements d'Opportunité Nouveau-Brunswick;
- les recettes provenant de divers autres organismes consolidés.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 127 millions de dollars (20,5 %)

Les mêmes facteurs expliquant l'augmentation par rapport au budget s'appliquent à l'augmentation des résultats réels par rapport à l'exercice précédent. De plus, les recettes à titre de loteries et jeux ont augmentées en raison de l'accroissement des recettes de casino, après l'apaisement des restrictions liés à la pandémie.

Entreprises publiques et partenariats commerciaux

Écart par rapport au budget

↑ 37 millions de dollars (9,2 %)

L'écart est principalement attribuable à l'augmentation :

- du bénéfice net de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, stimulées par des ventes supérieures au budget;
- du bénéfice net de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick principalement en raison de l'augmentation des recettes provenant de la croissance, de la hausse des tarifs et de la revente du gaz naturel, qui a été quelque peu contrebalancée par l'augmentation des coûts liés aux pannes imprévues des centrales, la diminution de l'hydroélectricité, la hausse du carburant et des coûts d'achat d'électricité ainsi qu'à la radiation de la turbine de Bayside.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 109 millions de dollars (32,9 %)

L'augmentation est principalement attribuable à :

- l'amélioration des résultats de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick reflétant un retour aux activités sur le terrain d'avant la pandémie, associée à une augmentation des ventes d'électricité aux clients hors province, de la charge dans la province ainsi qu'à une hausse des tarifs moyens approuvés par l'organisme de réglementation pour les clients. Cette amélioration a plus que compensé l'augmentation des coûts d'exploitation, d'entretien, d'administration et les coûts de l'énergie de remplacement découlant des pannes imprévues des centrales et de la volatilité des marchés des produits de base;
- l'augmentation des recettes de la Société des loteries de l'Atlantique en raison de l'apaisement des restrictions liées à la pandémie et de la croissance de la loterie en ligne.

Autres recettes

(Comprend : gains du fonds d'amortissement, licences et permis et redevances)

Écart par rapport au budget

↑ 13 millions de dollars (2,8 %)

L'augmentation est principalement attribuable à des redevances forestières plus élevées que prévu en raison d'une augmentation des livraisons de bois provenant de la récolte des forêts de la Couronne.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 16 millions de dollars (3,4 %)

Le même facteur expliquant l'augmentation par rapport au budget s'applique à l'augmentation par rapport à l'exercice précédent. De plus, les gains du fonds d'amortissement étaient plus élevés en raison des taux d'intérêt plus élevés pour les nouveaux investissements.

Recettes de provenance fédérale

Définition

Les recettes de provenance fédérale sont un financement transféré par le gouvernement du Canada. La province a un contrôle limité, voire nul sur le montant reçu, car c'est le gouvernement fédéral qui décide du montant fourni.

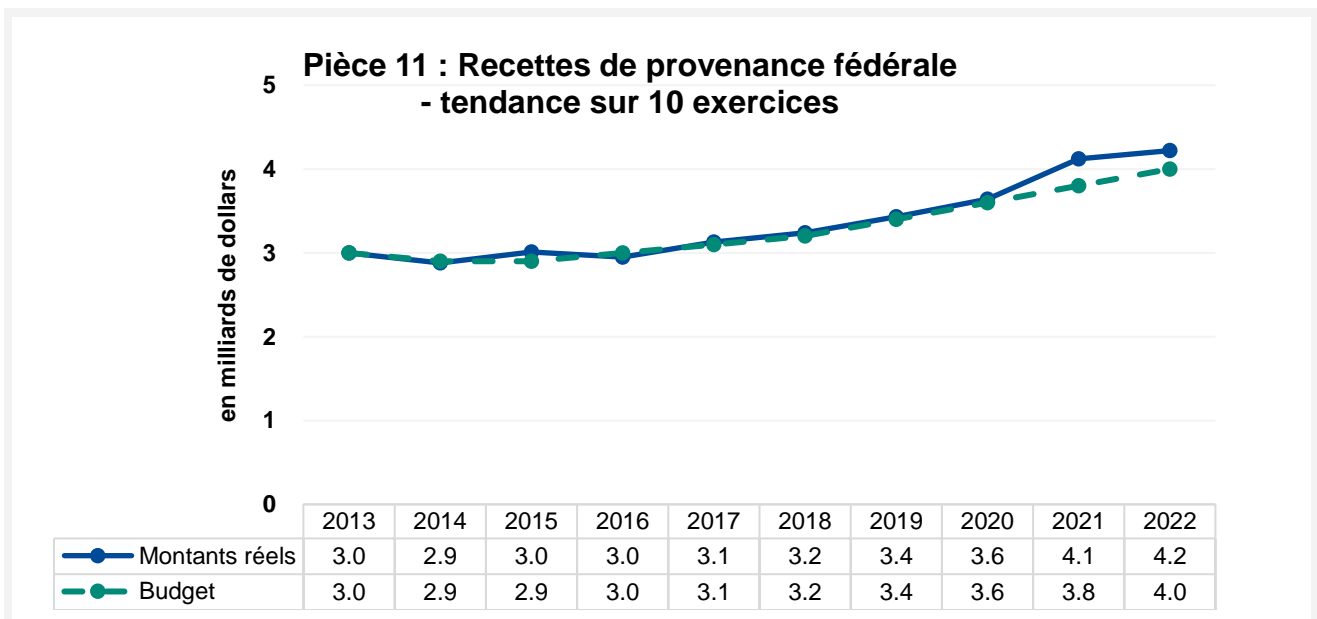
Divers facteurs peuvent influencer le montant des recettes de provenance fédérale au cours d'un exercice donné, par exemple :

- la politique fiscale fédérale
- le processus d'estimation annuel qui guide les paiements du gouvernement fédéral au titre du programme de péréquation, du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux
- les nouvelles sources de financement
- la durée limitée du financement
- les conditions précisées dans les ententes de transfert

Résultats

La pièce 11 présente les recettes de provenance fédérale annuelle par rapport au budget, pour la dernière décennie. Les recettes de provenance fédérale de la province pour cet exercice s'élèvent à 4,2 milliards de dollars.

Il s'agit d'une augmentation de 95 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et 178 millions de dollars de plus que prévu au budget. La tendance globale indique que les recettes de provenance fédérale ont augmenté au cours de la dernière décennie, avec une augmentation importante commençant en 2021 en raison des programmes de secours liés à la pandémie.



Le saviez-vous?

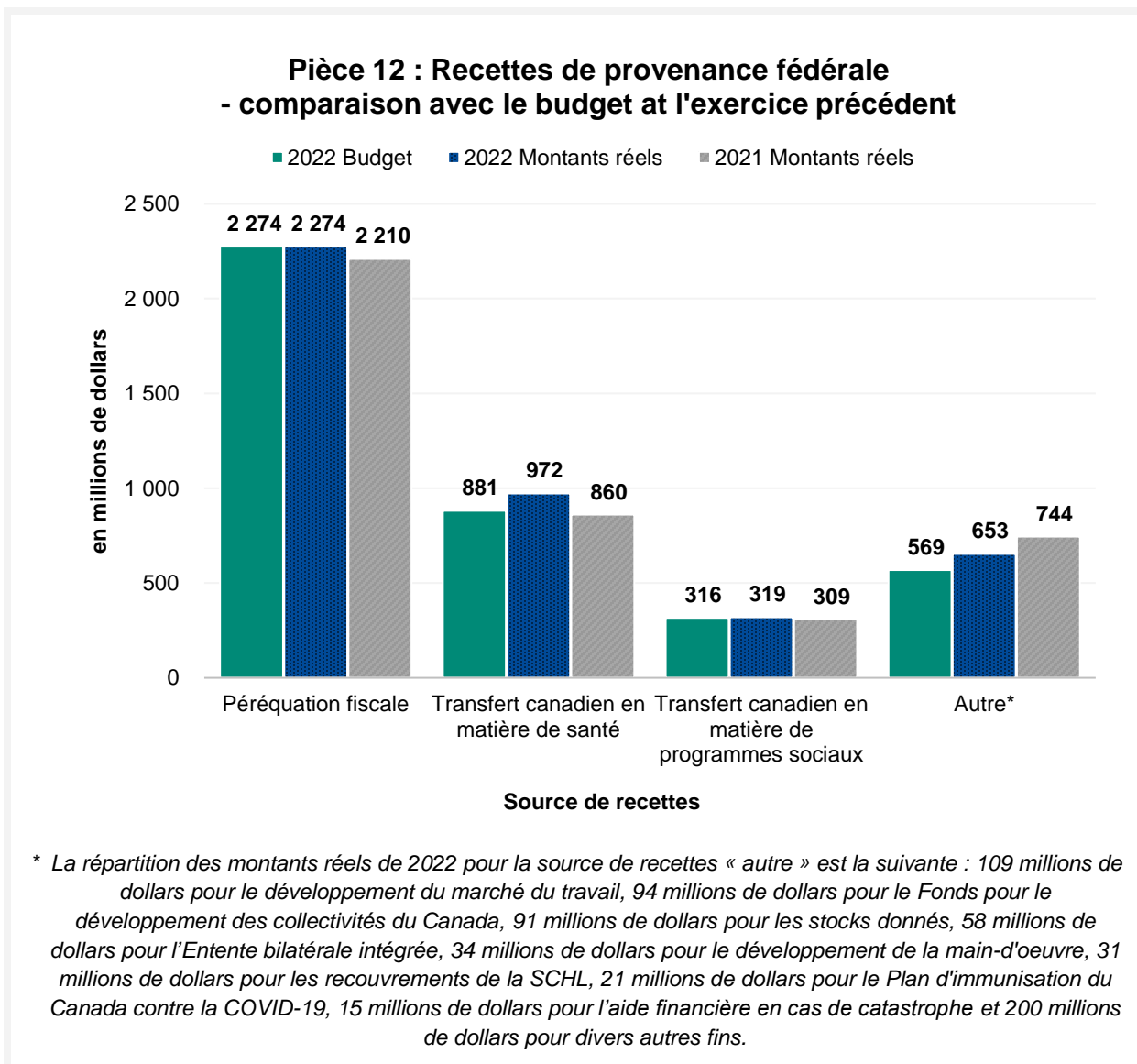
Par l'intermédiaire du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, la province reçoit des recettes fédérales pour aider les municipalités à financer des priorités d'infrastructures locales.

Comment les recettes de provenance fédérale de cet exercice sont-elles comparables?

La pièce 12 présente une répartition des recettes de provenance fédérale pour l'exercice, par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.

Plus de la moitié des recettes de provenance fédérale de cet exercice proviennent des paiements de la péréquation fiscale. La péréquation fiscale est un programme de transfert fédéral visant à réduire les disparités fiscales entre les provinces. L'objectif de ce transfert est de permettre à chaque province d'offrir des services raisonnablement comparables à ses résidents à un niveau d'imposition raisonnablement comparable.

Le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux sont deux autres transferts fédéraux majeurs. Le Transfert canadien en matière de santé est un transfert fédéral permettant aux provinces de fournir des soins de santé universels, complets et accessibles à leurs résidents. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux soutient l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, le développement de la petite enfance ainsi que l'apprentissage et le service de garde précoce. Les transferts au titre de ces programmes sont calculés selon le nombre d'habitants afin de fournir un soutien égal à tous les Canadiens.



Péréquation fiscale

Écart par rapport au budget

0 millions de dollars (0,0 %)

Les montants réels correspondent au budget.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 64 millions de dollars (2,9 %)

L'augmentation découle des paiements aux provinces par le gouvernement fédéral, qui sont déterminés selon une formule.

Transfert canadien en matière de santé

Écart par rapport au budget

↑ 91 millions de dollars (10,4 %)

L'augmentation découle d'un financement unique pour répondre aux besoins du système de soins de santé ainsi que des estimations fédérales officielles reflétant une part plus élevée de la population.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 112 millions de dollars (13,0 %)

L'augmentation découle d'un financement unique pour répondre aux besoins du système de soins de santé ainsi que de la croissance du montant du transfert prévue par la loi.

Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Écart par rapport au budget

↑ 3 millions de dollars (1,1 %)

L'augmentation découle des estimations fédérales officielles reflétant une part plus élevée de la population.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 10 millions de dollars (3,5 %)

L'augmentation est attribuable à la croissance du montant du transfert prévue par la loi.

Autres transferts

Écart par rapport au budget

↑ 84 millions de dollars (14,6 %)

L'augmentation est principalement attribuable à :

- une contribution qui n'était pas prévue au budget pour de l'équipement de protection individuelle et des trousseaux de tests aux points de services provenant du gouvernement fédéral;
- un financement qui n'était pas prévu au budget pour le Fonds pour le développement des collectivités du Canada et le Plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19.

Ceci était partiellement contrebalancé par un financement plus bas que prévu pour l'Entente bilatérale intégrée.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ 91 millions de dollars (-12,4 %)

L'écart s'explique principalement par le financement fédéral unique lié à la pandémie reçu au cours de l'exercice précédent pour l'Accord sur la relance sécuritaire, le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire et le complément salarial pour les travailleurs essentiels.

Cette augmentation a été compensée par une augmentation des recettes due à des fournitures données par le gouvernement fédéral et à des fonds supplémentaires reçus pour le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, l'Entente bilatérale intégrée et le Plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19.

Ce que vous devez savoir au sujet des indicateurs de la santé financière du Nouveau-Brunswick

Quels sont les indicateurs de la santé financière?

La gestion fiscale de la province peut être mesurée par le biais d'une évaluation de sa santé financière dans le cadre du contexte économique et financier global. Les indicateurs de la santé financière sont un moyen d'évaluer la gestion et d'améliorer la transparence. Dans ce rapport, l'évaluation est réalisée en considérant si la province est :

- Durable
- Flexible
- Vulnérable

D'autres renseignements sur chaque indicateur, y compris une définition, sont disponibles dans les prochaines sections.

Comment les indicateurs de la santé financière sont-ils calculés?

Un ratio est un calcul utilisé pour démontrer une relation ou pour comparer deux ou plusieurs chiffres. Différents ratios sont pris en compte dans cette analyse pour évaluer le degré d'atteinte des indicateurs de la santé financière mentionnés ci-dessus.

Les données utilisées dans le calcul de chaque ratio sont fondées sur les données disponibles au moment de la publication. Il utilise les renseignements des états financiers consolidés vérifiés inclus dans le présent rapport et d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada. Le PIB est une mesure de la valeur ou du prix sur le marché des biens et des services produits au cours de l'exercice, indiquant la taille de l'économie provinciale.

Les données des exercices précédents peuvent être redressées pour faire le suivi de toutes modifications à la politique de comptabilité ou à la présentation mise en œuvre au cours de l'exercice et pour refléter les données mises à jour pour les facteurs socioéconomiques.

Quels risques peuvent influencer les calculs?

La province est exposé à certains risques qui sont hors de son contrôle, et qui pourraient avoir une influence importante sur le calcul de chaque indicateur. Ces risques peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications aux transferts ou aux programmes fédéraux
- des situations d'urgence comme des inondations, des feux de forêt et des pandémies
- des modifications aux conditions économiques mondiales comme le prix de l'énergie, le prix des marchandises, la valeur des placements et l'inflation
- des modifications aux conditions financières internationales qui ont des répercussions sur les taux d'intérêt, les fluctuations monétaires ou la disponibilité du crédit
- des développements affectant les agences, comme Énergie NB, qui sont inclus dans les états financiers consolidés de la province
- des modifications aux normes comptables pour le secteur public

Durabilité

Définition

La durabilité est la mesure dans laquelle la province peut maintenir son niveau de dépense actuel et s'acquitter de ses obligations financières, sans avoir à accroître les taxes et impôts ou la dette totale.

Les ratios utilisés pour mesurer la durabilité sont les suivants :

- dette nette exprimée en pourcentage du PIB
- dette nette par habitant



Pourquoi la durabilité est-elle importante?

Si la province n'est pas durable, elle aura besoin de recettes futures pour payer les charges courantes. Cela pourrait entraîner l'augmentation des taxes et impôts et/ou la réduction des services aux résidents.

Dette nette exprimée en pourcentage du PIB

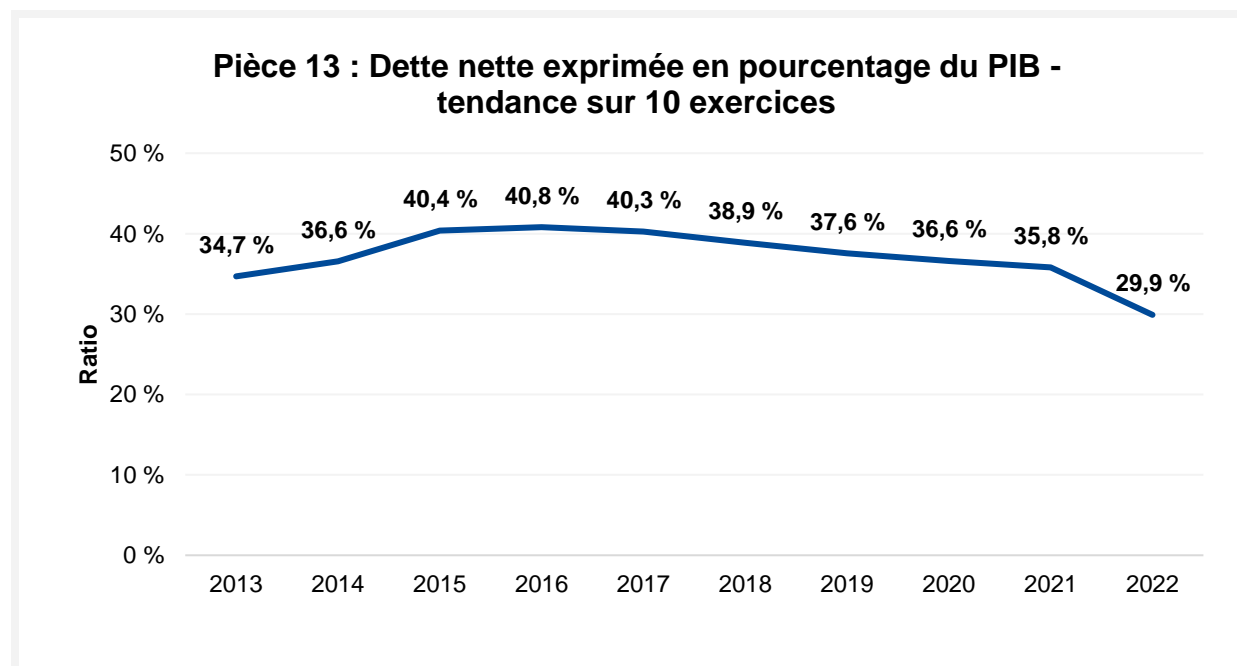
Définition

Ce ratio est calculé en divisant la dette nette par le PIB nominal. Il montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le ratio est en baisse, l'économie croît plus vite que la dette nette, ce qui est une indication de l'amélioration de la durabilité. Inversement, un ratio en hausse implique une baisse de la durabilité.

Résultats

La dette nette exprimée en pourcentage du PIB pour les dix derniers exercices est illustrée dans la pièce 13. Le ratio de l'exercice actuel de 29,9 % est une amélioration substantielle par rapport à l'exercice précédent et indique que la province est plus durable.

La tendance globale démontre une diminution de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB au cours de la dernière décennie. Le ratio a eu tendance à augmenter au début de la dernière décennie en raison de la conjoncture économique affaiblie, des déficits d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des modifications des politiques comptables et d'autres facteurs. Cependant, depuis 2016, le ratio a diminué chaque exercice, avec une baisse notable en 2022, ce qui témoigne de l'amélioration des résultats financiers de la province et de la croissance de l'économie.



Dette nette par habitant

Définition

Ce ratio est calculé en divisant la dette nette par la population de la province. Il représente la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Une baisse de la dette nette par habitant indique que le fardeau de la dette par habitant s'améliore, alors qu'une hausse indique une augmentation du fardeau de la dette.

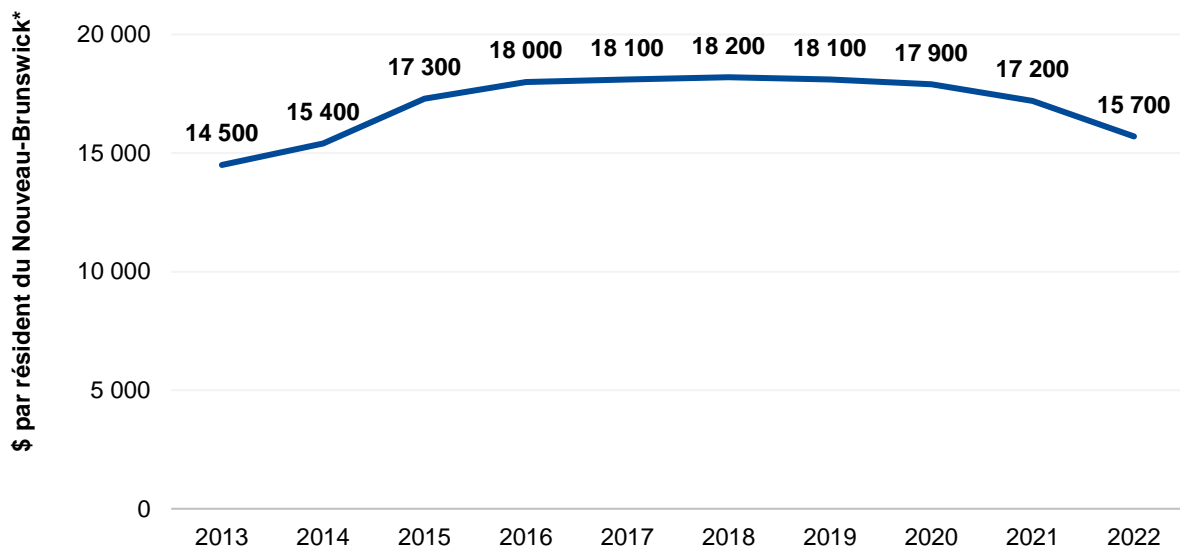
Résultats

La pièce 14 présente la dette nette par habitant pour la dernière décennie. La dette nette par habitant, pour cet exercice, s'élève à 15 700 \$, ce qui est une diminution par rapport à l'exercice précédent et le niveau le plus bas depuis 2014. Cela indique une amélioration sur douze mois de la durabilité de la province.

La tendance globale indique que la dette nette par habitant revient aux niveaux du début de la décennie. L'accent mis sur une gestion fiscale responsable a entraîné une baisse de la dette nette par habitant pour le quatrième exercice consécutif, avec une diminution notable en 2022.

Bien que la population de la province soit passée de 758 378 le 1^{er} juillet 2012 à 789 225 le 1^{er} juillet 2021, l'augmentation de la dette nette par habitant indique que la croissance démographique est proportionnellement plus faible que l'augmentation de la dette nette au cours de cette période.

Pièce 14 : Dette nette par habitant - tendance sur 10 exercices



* Les montants ont été arrondis au 100 \$ près.



Le saviez-vous?

La province a connu une croissance démographique au cours de chacune des six dernières années.

Flexibilité

Définition

La flexibilité est la mesure dans laquelle la province peut réagir à des charges imprévues ou accrues, soit en augmentant sa dette ou en augmentant les taxes et impôts. L'évaluation de la flexibilité permet de savoir comment la province gère ses finances.

Les ratios utilisés pour mesurer la flexibilité sont les suivants :

- recettes de provenance provinciale exprimées en pourcentage du produit intérieur brut;
- services de la dette publique exprimé en pourcentage des recettes totales.



Pourquoi la flexibilité est-elle importante?

Si la province est flexible, elle pourra prendre les mesures nécessaires pour augmenter ses recettes lorsqu'il y a des charges accrues ou imprévues.

Recettes de provenance provinciale exprimées en pourcentage du PIB

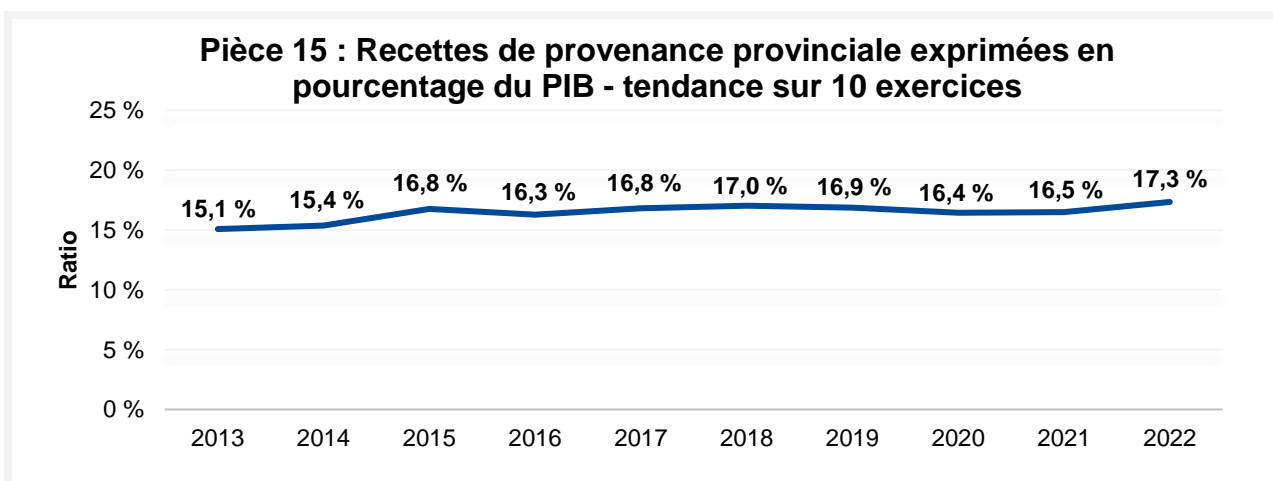
Définition

Le ratio est calculé en divisant les recettes de provenance provinciale par le PIB nominal. Ce ratio évalue la mesure dans laquelle la province tire ses recettes de l'économie provinciale, par l'imposition et autres frais. Une augmentation de ce ratio indique que les recettes de provenance provinciale de la province croissent plus rapidement que l'économie, ce qui réduit la flexibilité dont dispose la province pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution de ce ratio indique que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Résultats

La pièce 15 présente les recettes de provenance provinciale exprimées en pourcentage du PIB pour la dernière décennie. Le ratio est de 17,3 % cet exercice. Il s'agit d'une détérioration par rapport à l'exercice précédent, ce qui signifie que la province est moins flexible. Les recettes de source provinciale pour l'exercice terminé en 2022 comprennent des ajustements positifs liés aux exercices précédents.

Les recettes de provenance provinciale exprimées en pourcentage du PIB sont relativement stables depuis la dernière décennie. Cela indique que la province n'a pas beaucoup changé ses demandes à l'économie provinciale au cours de cette période.



Service de la dette publique exprimé en pourcentage des recettes totales

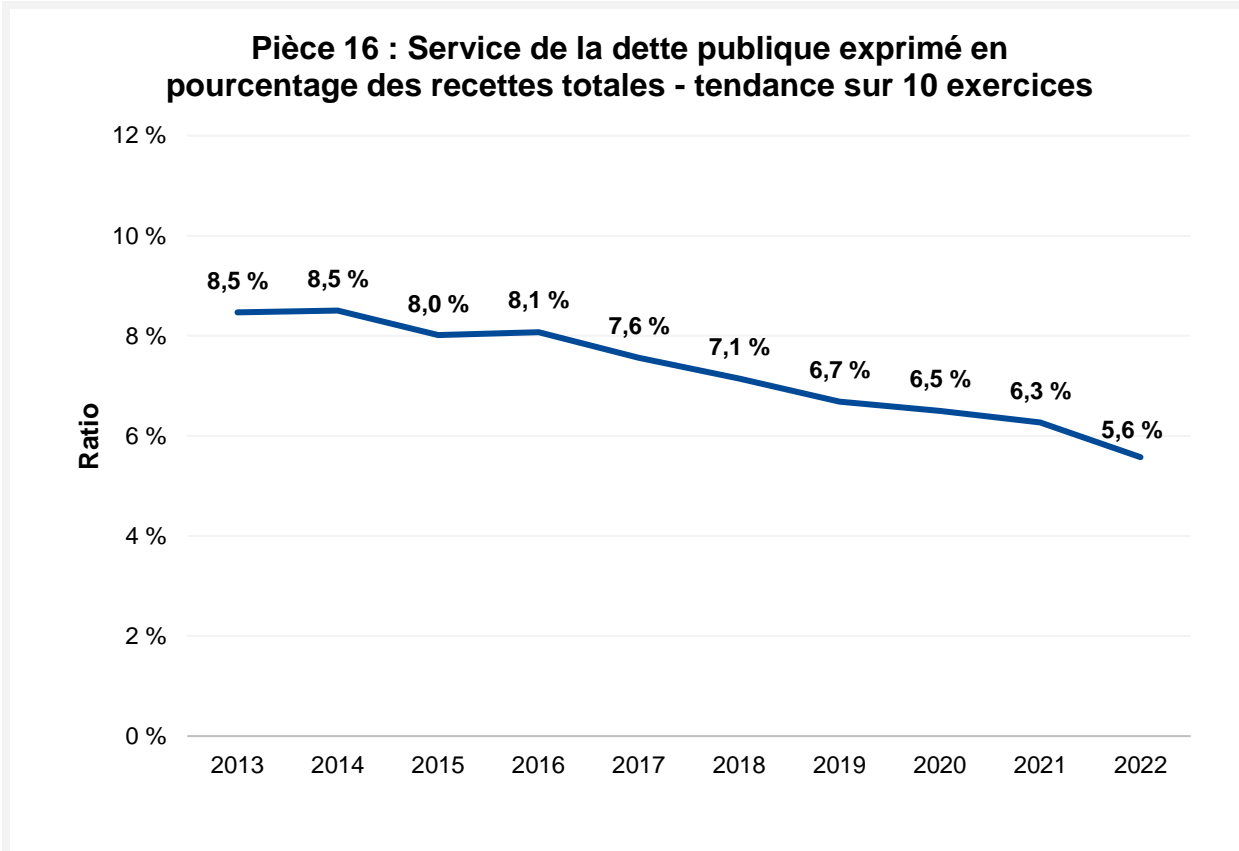
Définition

Ce ratio est calculé en divisant le service de la dette publique par les recettes totales. Le ratio, également appelé part des intérêts, représente la proportion des recettes totales utilisée pour payer les frais de financement sur la dette générale.

Résultats

La pièce 16 présente le service de la dette publique exprimé en pourcentage des recettes totales pour la dernière décennie. Le ratio de cet exercice est de 5,6 %. Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'exercice précédent, ce qui signifie que la province est plus flexible cet exercice. Il s'agit également du meilleur résultat de la province durant cette période de 10 exercices.

La tendance globale indique que le ratio a diminué de façon stable au cours de la dernière décennie. Depuis l'exercice financier 2016, il y a une diminution constante du ratio. Cela signifie que la province a plus de ressources financières disponibles pour fournir des services et programmes essentiels à ses résidents sans augmenter les recettes par l'entremise des taxes et impôts et des frais.



Le saviez-vous?

En consacrant une plus petite partie des recettes de la province aux frais de service de la dette, la province a plus de flexibilité pour faire face aux charges imprévues ou croissantes, comme la pandémie de COVID-19.

Vulnérabilité

Définition

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle la province est exposé a des risques associés à des sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle (par exemple les transferts fédéraux et l'exposition aux risques qui pourraient compromettre la capacité de de la province de payer ses charges). Plus la province est exposée à ces facteurs, plus elle est vulnérable.

Le ratio utilisé pour mesurer la vulnérabilité est celui des recettes de provenance fédérale exprimées en pourcentage des recettes totales.



Pourquoi la vulnérabilité est-elle importante?

Si la province est vulnérable, elle dépend de facteurs hors de son contrôle. Un changement défavorable pourrait avoir un impact considérable sur les recettes et entraîner l'augmentation des taxes et impôts ou la réduction des services.

Recettes de provenance fédérale exprimées en pourcentage des recettes totales

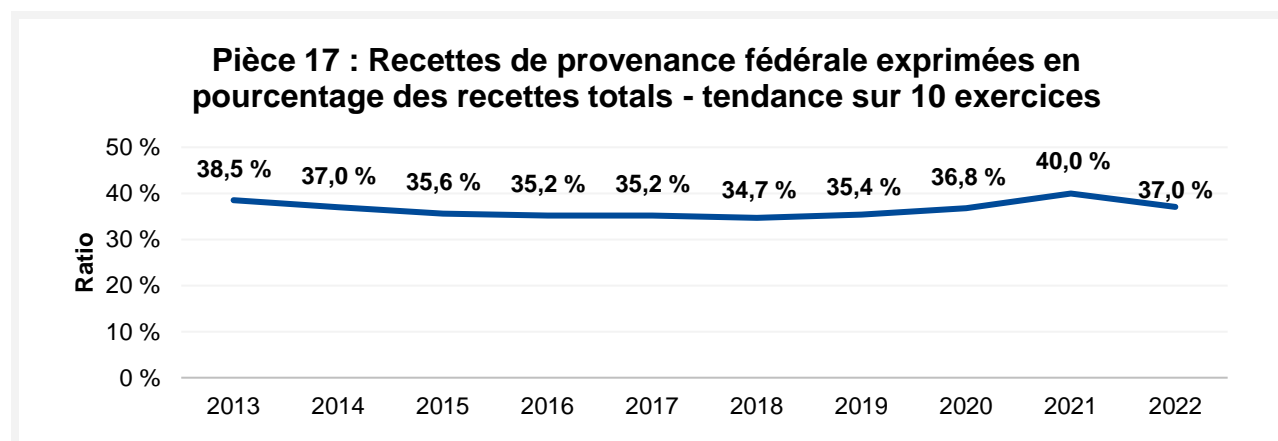
Définition

Ce ratio est calculé en divisant les recettes de provenance fédérale par les recettes totales. Il indique la mesure dans laquelle la province dépend des transferts fédéraux. Une augmentation du ratio indique une dépendance croissante sur le gouvernement fédéral, ce qui signifie que la province est plus vulnérable, alors qu'une diminution du ratio indique que la vulnérabilité diminue.

Résultats

La pièce 17 présente les recettes de provenance fédérales exprimées en pourcentage des recettes totales pour les dix derniers exercices. Cet exercice, le ratio est de 37,0 %. Il s'agit d'une diminution par rapport à l'exercice précédent, ce qui signifie que la province est moins vulnérable. La baisse d'un exercice à l'autre est attribuable à une réduction des mesures de financement à court terme du gouvernement fédéral pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et pour renforcer les recettes de sources provinciales.

La tendance globale indique que les recettes de provenance fédérale exprimées en pourcentage des recettes totales étaient stables pour la majeure partie de la dernière décennie, avec une augmentation temporaire en 2021 en lien avec les programmes de secours à court terme liés à la pandémie.





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de mon rapport. Je suis indépendante de la province du Nouveau-Brunswick conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations au Volume 1 des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2022, mais n'englobent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime ni n'exprimerai aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.



Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués à l'égard des autres informations que j'ai obtenues avant la date de mon rapport, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province du Nouveau-Brunswick.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- J'identifie et j'évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et je mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province du Nouveau-Brunswick;



- J'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province du Nouveau-Brunswick à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- J'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des activités commerciales au sein des états financiers consolidés, pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

La vérificatrice générale adjointe,

A handwritten signature in black ink that reads "Janice Leahy". The signature is written in a cursive, flowing style.

Janice Leahy, CPA, CA, CIA

Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada

Le 22 septembre 2022


ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars

			(millions)	
	Note	Tableau	2022	2021
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse et placements à court terme		1	3 230,8 \$	3 029,3 \$
Débiteurs et avances		2	513,9	423,3
Taxes et impôts à recevoir		3	1 560,1	1 289,4
Stocks pour la revente			1,0	0,3
Prêts	3		549,3	566,7
Capitaux propres dans les entreprises publiques et les partenariats commerciaux	4	4	700,3	273,6
Avoir du fonds d'amortissement	10		5 887,7	5 501,9
Autres placements			101,3	108,1
Total des actifs financiers			<u>12 544,4</u>	<u>11 192,6</u>
PASSIFS				
Emprunts à court terme	5		800,7	1 001,3
Créditeurs et charges à payer		5	3 437,7	3 074,0
Provision pour pertes		6	10,5	11,1
Recettes reportées		7	716,1	659,2
Dépôts détenus en fiducie		8	220,1	225,8
Passif net au titre des régimes de retraite	6		774,8	770,6
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	9	9	445,4	492,7
			<u>6 405,3</u>	<u>6 234,7</u>
Dette consolidée	10		22 994,1	23 015,0
Emprunt pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	10		(4 600,0)	(4 700,8)
Dette consolidée aux fins provinciales	10		18 394,1	18 314,2
Primes et escomptes non amortis			107,4	93,7
Gains de change non-réalisés			0,2	2,1
			<u>18 501,7</u>	<u>18 410,0</u>
Total des passifs			<u>24 907,0</u>	<u>24 644,7</u>
DETTE NETTE			<u>(12 362,6)</u>	<u>(13 452,1)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles	11		9 087,5	9 072,5
Stocks de fournitures		10	131,5	102,2
Frais payés d'avance et reportés		11	113,2	140,7
Total des actifs non financiers			<u>9 332,2</u>	<u>9 315,4</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ			<u>(3 030,4)\$</u>	<u>(4 136,7)\$</u>

Éventualités (note 14)
Engagements (note 15)

Droits contractuels (note 16)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.


Amy Mardock, CPA, CA
Contrôleuse

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars

			(millions)		
	Note	Tableau	2022 Budget	2022 Montants réels	2021 Montants réels
RECETTES					
Provenances provinciale					
Taxes et impôts		12	4 814,3 \$	5 530,4 \$	4 803,7 \$
Licences et permis		13	166,4	168,6	167,0
Redevances		14	70,1	77,8	69,8
Bénéfices provenant des entreprises publiques et des partenariats commerciaux		15	403,3	440,4	331,3
Autres recettes provinciales		16	680,6	747,2	620,3
Gains du fonds d'amortissement			206,0	208,5	203,1
			<u>6 340,7</u>	<u>7 172,9</u>	<u>6 195,2</u>
Provenances fédérale					
Paiements de transfert fédéraux		17	4 039,9	4 126,8	4 094,8
Autres			--	91,1	28,2
			<u>4 039,9</u>	<u>4 217,9</u>	<u>4 123,0</u>
			<u>10 380,6</u>	<u>11 390,8</u>	<u>10 318,2</u>
CHARGES					
Éducation et formation		18	2 216,0	2 259,1	2 103,7
Santé		19	3 474,9	3 616,6	3 282,8
Développement social		20	1 491,3	1 499,3	1 388,1
Services de protection		21	333,2	349,2	353,4
Développement économique		22	426,5	346,9	280,0
Emploi et travail			169,1	146,4	136,8
Ressources		23	245,9	241,5	199,0
Transports et Infrastructure		24	770,6	775,2	715,9
Gouvernement central		25	842,9	744,8	803,3
Service de la dette publique	12		655,0	634,5	646,7
			<u>10 625,4</u>	<u>10 613,5</u>	<u>9 909,7</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL			<u>(244,8)\$</u>	<u>777,3 \$</u>	<u>408,5 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars

	(millions)	
	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	777,3 \$	408,5 \$
Postes hors trésorerie		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	(6,6)	(0,1)
Charges liées aux opérations de change	(2,5)	(4,9)
Augmentation de la provision pour pertes	2,6	27,9
Amortissement des immobilisations corporelles	539,1	514,8
Perte sur cession ou réduction de valeur des immobilisations corporelles	6,3	46,3
Gains du fonds d'amortissement	(208,5)	(203,1)
Pertes sur règlements des opérations de change	0,6	2,9
Augmentation du passif net au titre des régimes de retraite	4,2	35,1
Augmentation des recettes reportées	56,9	22,2
Changements au fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des débiteurs et avances	(95,8)	5,0
Augmentation des taxes et impôts à recevoir	(274,2)	(9,8)
Augmentation des stocks	(30,0)	(31,1)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et reportés	27,5	(5,0)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	363,7	63,5
(Diminution) augmentation des dépôts détenus en fiducie	(5,7)	8,5
Encaisse nette provenant des activités de fonctionnement	<u>1 154,9</u>	<u>880,7</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements et prêts	(396,8)	(46,6)
Gain des autres éléments du résultat étendu	329,0	37,1
Encaisse nette consacrées aux activités d'investissement	<u>(67,8)</u>	<u>(9,5)</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(560,4)</u>	<u>(500,7)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits de l'émission de titres d'emprunts à long terme	1 104,4	1 664,3
Achat de débetures d'Énergie NB	(297,6)	(303,1)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débetures et de paiement des devises	--	48,9
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(47,3)	(48,6)
Versements au fonds d'amortissement	(177,3)	(190,4)
Diminution des emprunts à court terme	(200,6)	(147,9)
Dette consolidée échue	(706,8)	(1 337,9)
Encaisse nette consacrées aux activités de financement	<u>(325,2)</u>	<u>(314,7)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE DURANT L'EXERCICE	201,5	55,8
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - DÉBUT DE L'EXERCICE	3 029,3	2 973,5
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - FIN DE L'EXERCICE	<u>3 230,8 \$</u>	<u>3 029,3 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 mars

		(millions)	
	2022	2022	2021
	Budget	Montants	Montants
		réels	réels
DETTE NETTE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(13 452,1)\$</u>	<u>(13 452,1)\$</u>	<u>(13 922,0)\$</u>
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Excédent (déficit) annuel	(244,8)	777,3	408,5
Gain des autres éléments du résultat étendu	--	329,0	37,1
Acquisition d'immobilisations corporelles	(551,0)	(560,4)	(500,7)
Amortissement des immobilisations corporelles	555,0	539,1	514,8
Perte sur cession ou réduction de valeur des immobilisations corporelles	--	6,3	46,3
Augmentation des stocks	--	(29,3)	(31,1)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et reportés	--	27,5	(5,0)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	<u>(240,8)</u>	<u>1 089,5</u>	<u>469,9</u>
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(13 692,9)\$</u></u>	<u><u>(12 362,6)\$</u></u>	<u><u>(13 452,1)\$</u></u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars

		(millions)	
	2022	2022	2021
	Budget	Montants	Montants
		réels	réels
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(4 136,7)\$</u>	<u>(4 136,7)\$</u>	<u>(4 582,3)\$</u>
Excédent (déficit) annuel	(244,8)	777,3	408,5
Gain des autres éléments du résultat étendu	--	329,0	37,1
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(4 381,5)\$</u></u>	<u><u>(3 030,4)\$</u></u>	<u><u>(4 136,7)\$</u></u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les présents états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable provincial

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des organisations qui sont contrôlées par la province. La liste complète des organisations regroupées au sein du périmètre comptable provincial est fournie au tableau 26.

Les foyers de soins à but non lucratif sont des sociétés individuelles, chacun dirigées par leur propre conseil d'administration. Ils sont assujettis aux lois, aux règlements et aux directives du gouvernement. Ils reçoivent des subventions pour leurs résidents ainsi que d'autre financement du gouvernement. La nature de la relation entre la province et les foyers de soins à but non lucratif est telle qu'il a été déterminé qu'un contrôle n'existe qu'à des fins comptables et non à des fins juridiques.

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers consolidés rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre la province dans la note 18.

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (opérant sous le nom Travail sécuritaire NB) ne fait pas partie du périmètre comptable provincial. Au 31 décembre 2021, Travail sécuritaire NB avait un actif de 1 987,8 millions de dollars (1 726,3 millions de dollars en 2020) et un passif de 1 347,9 millions de dollars (1 396,9 millions de dollars en 2020). La loi confère à Travail sécuritaire NB le pouvoir d'établir des taux de cotisation suffisants pour honorer ses obligations financières.

c) Principes de consolidation

Les comptes des organismes faisant partie du périmètre comptable provincial ont été inclus dans les présents états financiers consolidés au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes d'organisations distinctes, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes. Cependant, la province ne rajuste pas leurs conventions relatives aux immobilisations corporelles qui ne sont pas conformes aux conventions comptables de la province lorsque le rajustement n'aurait pas grand effet. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme étant une organisation unique.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques et les partenariats commerciaux qui sont définis à la note 4 des présents états financiers consolidés. Les actifs nets totaux de toutes les entreprises publiques et la part provinciale des actifs nets des partenariats commerciaux sont comptabilisés comme des placements dans l'état consolidé de la situation financière. Les bénéfices nets totaux des entreprises publiques et la part de la province des bénéfices nets des partenariats commerciaux sont comptabilisés comme des recettes dans l'état consolidé des résultats. Les opérations et les soldes entre organisations ne sont pas éliminés. Cependant, les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises publiques et d'autres organismes gouvernementaux sont éliminés contre les actifs qui continuent de relever du périmètre comptable du gouvernement. Les conventions comptables des entreprises publiques et des partenariats commerciaux ne sont pas ajustées pour les rendre conformes à celles de la province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode est employée lorsque le recours aux méthodes appropriées produirait sensiblement le même résultat.

d) Prochains changements aux politiques comptables

SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2022. Cette nouvelle norme traite de la constatation, de la mesure, de la présentation et de l'information à fournir sur les obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

SP 3450 - Instruments financiers

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3450 – Instruments financiers, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2022. En vertu de cette nouvelle norme, la catégorie de mesure attribuable aux instruments financiers sera soit à la juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Jusqu'à ce qu'un instrument financier soit décomptabilisé, tous gains ou pertes découlant d'une réévaluation de la juste valeur seront déclarés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme nécessite l'adoption, dans le même exercice financier, du chapitre SP 2601 - Conversion des devises, du chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers et du chapitre SP 3041 - Placements de portefeuille.

SP 3400 - Revenus

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3400 - Revenus, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2023. En vertu de cette nouvelle norme, la méthode de comptabilisation et de présentation des revenus est déterminée selon si la transaction comprend une obligation de prestation ou non.

La province prévoit adopter ces normes à la date d'entrée en vigueur et analyse actuellement les répercussions de ces normes sur ses états financiers consolidés.

e) Conventions comptables particulières

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir des services gouvernementaux. Ils peuvent être utilisés dans le cours normal des activités et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les frais payés d'avance et reportés et les stocks de fournitures.

Actifs financiers

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont comptabilisés au coût, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les placements à court terme comprennent des placements hautement liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu d'espèces et dont l'échéance est de six mois ou moins. L'encaisse et les placements à court terme comprennent 859,3 millions de dollars (607,7 millions de dollars en 2021) en placements à court terme émis par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Stocks pour la revente

Les stocks pour la revente sont inscrits selon le moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie.

Comptes débiteurs, prêts et garanties d'emprunts à recevoir

Les comptes débiteurs, les prêts et les garanties d'emprunts à recevoir sont initialement comptabilisés au coût et ils sont constitués au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette par le biais d'une provision pour moins-value. Les changements à la provision pour moins-value sont comptabilisés en tant que charges. Les montants dus à la province et considérés comme non recouvrables sont radiés des comptes de la province, une fois la radiation approuvée par le Conseil du Trésor ou son secrétaire, selon la somme d'argent en cause.

Les intérêts créditeurs sont constatés sur un prêt lorsqu'ils sont gagnés et leur accumulation s'arrête quand le recouvrement du capital ou le recouvrement des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Autres placements

Les autres placements, notamment les dépôts à terme, le revenu fixe et les investissements de capitaux propres sont comptabilisés au prix coûtant, ce qui se rapproche de la valeur marchande. Lorsqu'un placement subit une perte de valeur durable, la valeur comptable de l'investissement est réduite pour tenir compte de cette perte.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est assurée par le ministre des Finances et du Conseil du Trésor en vertu de l'article 14 de la *Loi sur les emprunts de la province*. Cette Loi prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour le paiement de la dette consolidée soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. En général, les rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins trente ans.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont présentés selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis, des primes et du solde non amorti des gains ou des pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur coût. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi sur les emprunts de la province*.

Énergie NB est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom d'Énergie NB.

Passifs

Garanties d'emprunts

Les obligations découlant de garanties d'emprunts sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsque la direction détermine qu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsque la direction détermine qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement du prêt.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des expériences et des tendances antérieures.

Prestations de retraite

Les prestations de retraite comprennent différents régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs pour lesquels la province est dans l'obligation de verser des prestations aux employés. Le passif des régimes suivants est calculé selon la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction : les obligations prévues par la *Loi sur la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension des juges de la Cour provincial*, la *Loi sur la pension de retraite des députés*, la *Loi sur la pension des députés*, le Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des employés à temps plein des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP, le régime appelé *Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime de retraite complémentaire et le programme d'allocation de retraite. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative restante de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées.

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick, le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP et le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick sont des régimes à prestations cibles. Le passif de ces régimes est calculé selon la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative restante de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées. Ces régimes sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. Dans ce contexte, la province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. La province enregistre un passif pour sa part de l'obligation quand les régimes se trouvent dans une position de passif net.

La province contribue également au régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel. Pour ce régime, le conseil des fiduciaires a l'obligation de fournir des prestations aux participants au régime. Ainsi, aucune obligation n'est comptabilisée par la province. Le coût comptabilisé par la province pour ce régime correspond au montant de la cotisation que la province doit verser pour la période.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Congés de maladie

Le coût des congés de maladie accumulés, non acquis des employés des ministères et d'organismes gouvernementaux, des districts scolaires et d'autres organismes est déterminé par une évaluation actuarielle selon la meilleure estimation de la direction en matière de relèvement des salaires, de congés de maladie accumulés à la retraite, de taux d'inflation et d'actualisation à long terme. Le passif au titre des congés de maladie pour les foyers de soins a été estimé à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province. Le coût d'utilisation des congés de maladie qui dépasse l'allocation annuelle à un employé est passé en charges par chaque ministère et comptabilisé dans la section des charges fonctionnelles se rapportant au programme dans lequel a travaillé l'employé. Le changement net du passif, exclusion faite du coût d'utilisation des congés de maladie excédant l'allocation annuelle, est déclaré par le gouvernement central.

Passif au titre des travailleurs blessés

La province verse des indemnités aux travailleurs blessés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire NB administre les demandes d'indemnisation au nom de la province, moyennant des frais pour la prestation de ce service. Le passif au titre des travailleurs blessés est déterminé par de nombreuses méthodes d'estimation des versements à venir, dont la méthode des rentes, celle de l'évolution des sinistres et celle des réclamations globales. Les versements à venir sont ensuite actualisés afin de déterminer la valeur actualisée. Chaque ministère passe en charge les paiements d'indemnisation annuelle, qui figurent en tant que charges opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net du passif, exception faite des indemnités effectivement versées, est déclaré par le gouvernement central.

Passif au titre des sites contaminés

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il y a dépassement d'une norme environnementale en vigueur, lorsque la province a une responsabilité légale ou présumée, lorsque la province s'attend à ce qu'un assainissement du site soit effectué et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. L'estimation du passif au titre de l'assainissement est basée sur l'information disponible à la date des états financiers et elle tient compte des coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, déduits par les recouvrements nets attendus. La valeur comptable du passif au titre de l'assainissement est examinée à la date des états financiers et toute révision de la somme constatée antérieurement est comptabilisée pour la période visée par la révision.

Emprunts pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte d'Énergie NB contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables. Cette entente financière a été utilisée afin d'obtenir des frais de service de la dette plus favorables. Les débentures d'Énergie NB achetées par la province figurent dans l'état consolidé de la situation financière comme réduction de la dette consolidée. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs de la province qui ont une durée de vie utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums pour l'inscription à l'actif ont été établis. Les immobilisations incorporelles et les éléments hérités en vertu du droit de la Couronne, comme la forêt, l'eau, et les ressources minérales, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales, dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers consolidés, ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales dans les cas où les différences ne sont pas importantes. Les types d'éléments qui peuvent différer dans les directives relatives aux immobilisations corporelles incluent les taux d'amortissement, les durées de vie utile estimatives et les seuils établis pour l'inscription à l'actif.

Contrats de location-acquisition

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits selon le moindre du coût et de la valeur de remplacement.

Frais payés d'avance et reportés

Les frais payés d'avance et reportés sont des décaissements, autres que des immobilisations corporelles et des stocks de fournitures, qui devraient rapporter des avantages économiques sur une ou plusieurs périodes à venir. Ils sont comptabilisés comme un actif dès qu'ils sont engagés et amortis aux charges au cours des périodes qui en bénéficieront.

Recettes

Recettes fiscales

Les estimations officielles fournies par le gouvernement fédéral servent à établir les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée. Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée pour l'exercice en cours reflètent les ajustements des années précédentes fondés sur des déclarations ou des données économiques plus récentes.

L'impôt foncier provincial est comptabilisé en fonction du calcul résultant de l'application du taux d'impôt provincial et du taux d'impôt dans les districts de services locaux à la valeur imposable d'une propriété. Des rajustements sont apportés aux recettes de l'exercice en cours pour des changements de valeurs imposables de l'exercice antérieur.

Les taxes à la consommation (Taxe sur l'essence et les carburants, Taxe sur les produits émetteurs de carbone, Taxe sur le tabac et Taxe sur le pari mutuel) sont comptabilisées en fonction des déclarations d'autocotisation des contribuables et des percepteurs d'impôts (p. ex. détaillants et grossistes). Les recettes provenant des taxes à la consommation sont également comptabilisées en tenant compte des paiements directs effectués par les contribuables lorsqu'ils effectuent certains types de transactions.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Paiements de transfert

Les paiements de transferts sont comptabilisés en tant que recettes durant la période où le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Les transferts répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés en tant que recettes reportées et ils sont comptabilisés en tant que recettes lorsque les stipulations relatives au transfert sont respectées. Les projets d'immobilisation pour lesquels les stipulations d'achèvement du projet n'ont pas été respectées au 31 mars 2022 figurent au tableau 7 en tant qu'apports reportés afférents aux immobilisations. Les principaux transferts comptabilisés durant la période comprennent les paiements de péréquation fiscale et les autres transferts présentés au tableau 17.

Opérations de restructuration

Une opération de restructuration est le transfert d'un ensemble intégré d'actifs ou de passifs ainsi que la responsabilité des programmes ou activités auxquels il se rattache, effectué sans une contrepartie principalement déterminée sur la base de la juste valeur des différents actifs et passifs transférés. L'effet net d'une opération de restructuration est présenté en tant qu'élément distinct de recettes ou de charges pour l'exercice au cours de laquelle le transfert a eu lieu.

Cadeaux et dons

Les cadeaux et les dons d'actifs sont considérés comme des recettes à leur juste valeur lorsqu'ils peuvent être évalués de manière fiable.

Charges

Paiements de transfert

Les subventions, droits et autres paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges dans l'exercice durant lequel les faits donnant lieu au transfert se sont produits, dans la mesure où le transfert a été autorisé et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les paiements de transfert principaux durant l'exercice comprennent des subventions aux universités et aux municipalités, du financement fourni par l'entremise de programmes d'emploi et de programmes sociaux ainsi que des transferts réalisés en vertu des ententes de partage de recette.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

- Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans le périmètre comptable provincial au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans la charge de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'exercice.
- Les frais d'intérêt imputés à la province pour le passif net au titre des régimes de retraite figurent au titre de charges de retraite pour les différentes fonctions.
- Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants figurent dans la fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.
- Les intérêts sur les débetures de la SCHL et la dette reliée aux foyers de soins figurent dans la fonction des charges liées au développement social.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

Contrats de location-exploitation

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est comptabilisé comme une charge lorsqu'il est dû.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe entièrement en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Les prêts qui sont consentis à des conditions avantageuses importantes, parce qu'ils offrent un faible taux de rendement, sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

f) Conversion des devises et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange de devises et de taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et les pertes de change sont compris dans l'état consolidé des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie résiduelle des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte des fonds tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient les plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou le risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie divers techniques et instruments financiers pour gérer l'exposition au risque de change. Ces instruments financiers peuvent comprendre des contrats de change à terme, des échanges de devises et des achats d'éléments d'actif libellés en devises étrangères qui sont versés au fonds d'amortissement de la province. La province effectue une évaluation annuelle de l'efficacité de ses instruments financiers dans la gestion de l'exposition au risque de change en comparant les flux de trésorerie des éléments couverts et de ceux de couverture.

Au 31 mars 2022, l'encours de la dette de la province libellée en devises étrangères (1 100,0 millions de dollars américains, 925,0 millions CHF, et 105,0 millions EUR) a été couvert par des contrats d'échanges de devises, qui convertissent en dollars canadiens le montant payable des intérêts et du capital de la dette libellée en devise d'origine. Puisque l'ensemble du portefeuille de la dette libellée en devises étrangères a été couvert, la province n'est pas exposée aux risques de change des devises étrangères.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

g) Incertitude relative à la mesure

L'incertitude relative à la mesure découle de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou présenté et un autre montant raisonnablement possible. Plusieurs éléments sont calculés selon la meilleure estimation de la direction, fondée sur des hypothèses représentatives des situations économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables au moment de la préparation des états financiers. Les estimations sont mises à jour pour tenir compte de la survenue de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes utilisées dans ces états financiers consolidés comprennent :

- L'incertitude liée à l'évaluation des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations résultant d'écarts entre le montant estimé et le montant réel de la répartition des recettes nationales du revenu imposable au Nouveau-Brunswick. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement de la répartition des recettes nationales du revenu imposable a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % de la part allouée au Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution des recettes de 4,7 millions de dollars. Il existe aussi une incertitude en ce qui a trait à la détermination des recettes tirées de l'impôt sur les particuliers et les corporations qui découle des révisions possibles des recettes fiscales à la suite de réévaluations de périodes d'imposition antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, l'impact de ces éléments sur les estimations ne peut pas être raisonnablement déterminé.
- L'incertitude liée à la détermination des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée résultant d'écarts entre le montant estimé et le montant réel de la part allouée au Nouveau-Brunswick lors de la répartition des sommes nationales mises en commun. Une analyse de sensibilité a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % de la part allouée au Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution des recettes de 18,0 millions de dollars. Il existe aussi une incertitude concernant la détermination des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée qui découle des révisions possibles des recettes fiscales à la suite de réévaluations de périodes d'imposition antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, l'impact de ces éléments sur les estimations ne peut pas être raisonnablement déterminé.
- L'incertitude liée à la détermination des recettes tirées des transferts canadiens en matière de santé et des transferts canadiens en matière de programmes sociaux résultant d'écarts entre la part estimée et la part réelle du Nouveau-Brunswick du montant de la population nationale. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement dans les chiffres estimés de la population a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % des chiffres estimés de la population du Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution des recettes provenant du transfert canadien en matière de santé de 8,9 millions de dollars et à une augmentation ou une diminution des recettes provenant du transfert en matière de programmes sociaux de 3,2 millions de dollars.
- L'incertitude liée à la détermination de l'obligation ou des charges de retraite et d'autres charges au titre d'avantages sociaux futurs des employés découlant du fait que les résultats réels peuvent diverger des hypothèses provinciales utilisées pour évaluer le montant des prestations que les employés recevront et des rendements sur les investissements du régime. En raison des nombreux facteurs pouvant se répercuter sur les hypothèses employées, on ne peut pas établir raisonnablement l'influence que leur variabilité aura sur l'estimation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

- L'incertitude liée à l'estimation du passif au titre des travailleurs blessés qui est attribuable à la différence possible entre les résultats réels et les hypothèses que la province a utilisées pour calculer le passif. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement dans les variables clés utilisées pour estimer le passif a révélé qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation donnerait lieu à une augmentation du passif de 36,9 millions de dollars et qu'une augmentation de 1 % du taux d'inflation donnerait lieu à une augmentation du passif de 32,4 millions de dollars.
- L'incertitude liée à l'attribution des paiements des contrats routiers de partenariat public-privé découlant du fait que l'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations débute dans l'année où les travaux de remise en état devraient être effectués, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'exécution actuelle des travaux par les entrepreneurs. Ceci peut affecter le calendrier de la dotation aux amortissements et le classement des paiements en tant que charges payées d'avance, charges constatées ou immobilisations corporelles. En raison du caractère imprévisible des événements futurs, on ne peut pas établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la détermination des sommes comptabilisées comme provisions pour moins-values des prêts, car ces sommes sont fondées sur des résultats éventuels et sur des estimations. Une analyse de sensibilité a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % dans les provisions pour moins-values globales pour les prêts pourrait donner lieu à une augmentation ou une diminution des prêts nets et les créances irrécouvrables en ce qui concerne les prêts aux étudiants de 5,8 millions de dollars et une augmentation ou une diminution des prêts en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* de 1,7 millions de dollars.
- L'incertitude liée à la détermination des charges à payer au titre de l'assainissement de sites contaminés, aux sommes comptabilisées à titre de passif éventuel, aux provisions pour moins-values des placements et des comptes débiteurs et aux durées de vie estimatives des immobilisations corporelles découlant du fait que ces sommes sont fondées sur des résultats probables et des estimations. En raison du caractère imprévisible des événements futurs, on ne peut pas établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la consolidation des foyers de soins à but non lucratif qui sont en activité dans la province, car, au moment de la consolidation, on ne disposait pas d'états financiers audités pour tous les foyers. Certains foyers recouraient aussi à des cadres et à des conventions comptables différents de ceux de la province. De plus, les estimations des congés de maladie et des allocations de retraite ont été déterminées à partir des données sommaires sur les employés des foyers et l'estimation des congés de maladie a été déterminée à partir de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province. L'ampleur des différences ne devraient toutefois pas être importantes.
- L'incertitude liée à l'établissement des recettes générées par l'impôt foncier, des charges, des actifs et des passifs attribuables aux appels en matière d'évaluation foncière, aux montants irrécouvrables et aux radiations. Il n'est pas possible de raisonnablement établir l'ampleur des répercussions qu'un changement dans les montants d'évaluation ou dans le recouvrement aura sur les états financiers.

La pandémie de COVID-19 se poursuit et ajoute un niveau d'incertitude supplémentaire pour l'évaluation de certains montants enregistrés dans ces états financiers consolidés. La province continue d'évaluer la probabilité d'une diminution des recettes et d'une augmentation des charges en conséquence directe de cette pandémie. Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour la présentation des éléments soumis à l'incertitude relative à la mesure, il est raisonnablement possible que des changements dans les conditions futures puissent nécessiter un changement important dans les montants comptabilisés ou présentés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers consolidés sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires. Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et aux charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans un tableau complémentaire distinct du budget principal.

NOTE 3 PRÊTS

Voici un tableau des prêts à recevoir de la province :

	(millions)					
	2022			2021		
	Montant	Provision pour moins- value	Net	Montant	Provision pour moins- value	Net
Prêts aux étudiants	582,4 \$	(157,1)\$	425,3 \$	571,3 \$	(151,4)\$	419,9 \$
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	169,7	(98,9)	70,8	197,6	(109,8)	87,8
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	41,2	(11,3)	29,9	45,8	(11,3)	34,5
Société de développement régional	17,9	(3,5)	14,4	22,0	(4,3)	17,7
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	12,9	(7,7)	5,2	10,7	(8,0)	2,7
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	9,3	(5,6)	3,7	9,0	(4,9)	4,1
Jugements inexécutés	9,4	(9,4)	--	9,4	(9,4)	--
La Fondation du quotidien francophone	4,0	(4,0)	--	4,0	(4,0)	--
Autres prêts	0,9	(0,9)	--	0,9	(0,9)	--
	847,7 \$	(298,4)\$	549,3 \$	870,7 \$	(304,0)\$	566,7 \$

Les prêts aux étudiants doivent être remboursés dans les dix ans suivant la date de fin des études aux taux d'intérêt basés sur le taux préférentiel. Ils ne sont pas garantis.

Les prêts accordés en vertu de la *Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick* ont un échéancier qui peut aller jusqu'à 30 ans et un taux d'intérêt variant de 0 % au taux d'emprunt provincial. Ces prêts sont garantis par une hypothèque ou un billet à ordre.

Les prêts émis par la Société de développement régional ont diverses modalités de remboursement et les taux d'intérêt varient entre 0 % à 6 %. Ces prêts peuvent être garantis par des actifs de l'entreprise ou des garanties personnelles.

Les prêts consentis en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* facilitent l'établissement, le développement ou le maintien de l'industrie dans différents secteurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Les prêts accordés en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* ont un échéancier qui peut aller jusqu'à 30 ans et un taux d'intérêt peuvent varier de 0 % à 10 %. Ces prêts peuvent être garantis par une assurance-vie, des actifs de l'entreprise ou des garanties personnelles.

Les prêts accordés en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* ont un échéancier qui peut aller jusqu'à 25 ans et un taux d'intérêt fixé par règlement pour correspondre au taux d'emprunt provincial ou être basés sur le taux préférentiel. Ces prêts peuvent être garantis par des terrains, des bâtiments, du bétail, des quotas et des navires de pêche.

NOTE 4 ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARTENARIATS COMMERCIAUX

a) Entreprises publiques

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui a la capacité de passer des contrats en son nom propre et d'ester en justice, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial.

L'information financière relative aux entreprises publiques est préparée conformément aux normes comptables applicables pour chaque entité comptable en utilisant les conventions comptables appropriées compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par la province.

La liste qui suit énumère les entreprises publiques incluses dans le périmètre comptable provincial ainsi que leur date de fin d'exercice, tel que précisé dans le tableau 26 de ces états financiers consolidés.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcool NB)*	03-04-2022
Cannabis N.-B. Ltée (CNB)*	03-04-2022
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)	31-12-2021
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)	31-03-2022

*Alcool NB et CNB ont des fin d'exercice financiers qui se terminent le dimanche le plus près du 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises publiques.

	(millions)				
	<u>Alcool NB</u>	<u>CNB</u>	<u>CFMNB</u>	<u>Énergie NB</u>	<u>Total</u>
Actifs					
Espèces et quasi-espèces	0,2 \$	0,7 \$	0,4 \$	52,0 \$	53,3 \$
Débiteurs	13,4	0,1	2,7	395,0	411,2
Charges payées d'avance	1,6	1,1	--	22,0	24,7
Stocks	37,5	8,9	--	276,0	322,4
Actifs dérivés	--	--	--	317,0	317,0
Immobilisations	12,2	1,8	--	4 645,0	4 659,0
Actifs à long terme	--	--	--	881,0	881,0
Actifs réglementaires	--	--	--	787,0	787,0
Effets à recevoir à long terme	--	--	889,6	--	889,6
Actifs au titre du droit d'utilisation	46,8	26,0	--	--	72,8
Autres actifs	--	--	--	1,0	1,0
Créances du fonds d'amortissement	--	--	--	500,0	500,0
Actifs incorporel	3,3	3,3	--	59,0	65,6
Actifs total	<u>115,0 \$</u>	<u>41,9 \$</u>	<u>892,7 \$</u>	<u>7 935,0 \$</u>	<u>8 984,6 \$</u>
Passifs					
Créditeurs et charges à payer	22,2 \$	5,4 \$	2,8 \$	406,0 \$	436,4 \$
Dette à court terme	--	--	--	859,0	859,0
Dérivés	--	--	--	6,0	6,0
Prestations futures aux employés	2,1	--	--	108,0	110,1
Dette à long terme	--	--	889,5	4 631,0	5 520,5
Autre passifs	51,9	27,3	--	1 209,0	1 288,2
Total des passifs	<u>76,2</u>	<u>32,7</u>	<u>892,3</u>	<u>7 219,0</u>	<u>8 220,2</u>
Capitaux propres					
Bénéfices non répartis	38,4	9,2	0,4	545,0	593,0
Cumul des autres éléments du résultat étendu	0,3	--	--	171,0	171,3
Total des capitaux propres	<u>38,7</u>	<u>9,2</u>	<u>0,4</u>	<u>716,0</u>	<u>764,3</u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u>114,9 \$</u>	<u>41,9 \$</u>	<u>892,7 \$</u>	<u>7 935,0 \$</u>	<u>8 984,5 \$</u>
Bénéfice net					
Recettes	523,0 \$	84,7 \$	27,4 \$	2 198,0 \$	2 833,1 \$
Charges	(324,1)	(68,2)	(0,3)	(1 915,0)	(2 307,6)
Intérêts et frais connexes	--	--	(27,2)	(203,0)	(230,2)
Bénéfice (perte) net	<u>198,9 \$</u>	<u>16,5 \$</u>	<u>(0,1) \$</u>	<u>80,0 \$</u>	<u>295,3 \$</u>
Autres éléments du résultat étendu					
Autres éléments du résultat étendu	<u>0,3 \$</u>	<u>-- \$</u>	<u>-- \$</u>	<u>319,0 \$</u>	<u>319,3 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisée partout au Nouveau-Brunswick. Les transactions entre l'Alcool NB et la province dans le cours normal de leurs activités ont été jugées sans importance pour les états financiers. Les états financiers d'Alcool NB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Cannabis N.-B. Ltée

La société Cannabis N.-B. Ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales*. Son activité commerciale est la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives grâce à une entente conclue avec la Société de gestion du cannabis. Les états financiers de CNB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. Les états financiers de la CFMNB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Au 31 décembre 2021, les fonds administrés par la province contenaient 732,9 millions de dollars (724,7 millions de dollars en 2020) de la dette en cours de la CFMNB. De ce total, 732,9 millions de dollars (720,6 millions de dollars en 2020) ont été achetés directement par ces fonds. La province garantit toutes les dettes émises par la CFMNB. Cette dernière a versé à la province des frais administratifs de 0,3 million de dollars en 2021 (0,3 million de dollars en 2020) pour administrer les fonds en son nom.

Voici le remboursement du capital de la CFMNB sur le total de la débenture en cours :

<u>Exercice prenant fin le</u>	<u>(millions) Remboursement du capital</u>
31 décembre 2022	103,9 \$
31 décembre 2023	104,5
31 décembre 2024	87,4
31 décembre 2025	77,7
31 décembre 2026 et suivants	522,4
Escompte non amorti	(6,4)
Débenture totale	<u>889,5 \$</u>

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été constituée à titre de société de la Couronne de la province par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick*. En 2004, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick avec de nouvelles filiales d'exploitation (collectivement le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick). Le 1^{er} octobre 2013, par la promulgation de la *Loi sur l'électricité*, le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick est devenue une société de la Couronne individuelle et intégrée. Le but d'Énergie NB est de produire, d'acheter, de transporter, de distribuer et de vendre de l'électricité. Les états financiers d'Énergie NB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Avant la fusion mentionnée ci-dessus le 1^{er} octobre 2013, les résultats financiers du Groupe d'entreprises d'Énergie NB étaient constatés dans la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, avec élimination de tous les gains et de toutes les pertes interentreprises non réalisés au moment de la consolidation. Les résultats financiers de la CFENB étaient alors consolidés avec ceux de la province, toujours selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Durant la période de 2009 à 2013, le bénéfice net de la CFENB a été réduit de 153,1 millions de dollars au titre de gains interentreprises non réalisés liés aux charges reportées conformément à la méthode de taux de réglementation comptable utilisée par le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick. En raison de la fusion ultérieure du Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick et de la CFENB, la province comptabilise le montant total de 153,1 millions de dollars en tant que bénéfice net sur les 27 années de durée de vie utile estimative de Point Lepreau. En ce qui concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2022, un montant de 5,7 millions de dollars a été amorti dans le bénéfice de la province. Dans l'état consolidé de la situation financière, l'investissement provincial dans la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été réduit par le montant restant de report réglementaire (99,9 millions de dollars).

Le montant de 500,0 millions de dollars figurant à titre de créances du fonds d'amortissement dans les états financiers d'Énergie NB constitue une somme due par la province. Le montant de 4 631,0 millions de dollars présenté comme dette à long terme est un emprunt fait par la province. Pour 2022, Énergie NB a versé des montants à la province sous la forme d'impôt foncier et ainsi que d'impôts sur les services publics et les emprises, totalisant 51,0 millions de dollars (49,0 millions de dollars en 2021).

Le calendrier de remboursement du principal de la dette à long terme d'Énergie NB est le suivant :

<u>Exercice prenant fin le</u>	<u>(millions) Remboursement du capital</u>
31 mars 2023	225,0 \$
31 mars 2024	300,0
31 mars 2025	50,0
31 mars 2026	--
31 mars 2027 et suivants	4 025,0
Primes non amorties	31,0
Dette à long terme totale	<u>4 631,0 \$</u>

b) Partenariats commerciaux

Un partenariat est un accord contractuel entre la province et une ou plusieurs parties non comprises dans le périmètre comptable gouvernemental, dans laquelle les partenaires collaborent à l'atteinte d'objectifs communs et partagent de manière équitable les risques et les avantages. Les partenaires font un investissement financier dans le partenariat et ils se partagent le contrôle des décisions financières et d'exploitations. Un partenariat commercial est un partenariat qui a le pouvoir de passer des contrats en son propre nom, qui a des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales, qui a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organisations autres que les partenaires et qui peut, dans le cours normal de ses activités, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de recettes tirées de sources autres que les partenaires.

Le partenariat commercial et sa date de fin d'exercice sont énumérés ci-dessous.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Le tableau suivant présente l'information financière condensée du partenariat commercial.

	(millions)
	SLA
Actifs	
Espèces et quasi-espèces	15,6 \$
Liquidités soumises à restrictions pour les lots	24,3
Débiteurs	17,0
Charges payées d'avance	8,0
Stocks	9,2
Immobilisations	53,8
Actifs au titre du droit d'utilisation	7,0
Autres actifs	2,3
Prestations futures aux employés	110,0
Actifs incorporel	58,2
Actifs total	<u>305,4 \$</u>
Passifs	
Créditeurs et charges à payer	32,4 \$
Passifs pour lots non réclamés	24,3
Montant à payer aux actionnaires	19,7
Prestations futures aux employés	13,6
Dette à long terme	78,5
Autres passifs	10,3
Total des passifs	<u>178,8</u>
Capitaux propres	
Bénéfices non répartis	124,3
Cumul des autres éléments du résultat étendu - gain	2,3
Total des capitaux propres	<u>126,6</u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u>305,4 \$</u>
Bénéfice net	
Recettes	753,9 \$
Charges	<u>(315,7)</u>
Bénéfice net	<u>438,2 \$</u>
Autres éléments du résultat étendu	
Autres éléments du résultat étendu	<u>36,7 \$</u>

La part de la province est la suivante :

	(millions)
Montant à payer aux actionnaires	5,4 \$
Total des capitaux propres	35,9 \$
Bénéfice net	139,4 \$
Autres éléments du résultat étendu	0,7 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Société des loteries de l'Atlantique Inc.

La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et qui est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 3 septembre 1976. La province est un partenaire de la SLA par l'intermédiaire de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB). L'objectif de la SLA est d'exploiter les programmes de loterie vidéo, avec billets et en ligne pour le compte de la SLJNB et d'autres partenaires. Elle prend également en charge et commercialise les produits de la Société de la loterie interprovinciale, une organisation détenue conjointement par les dix provinces, qui exploite les loteries au Canada. Les états financiers de la SLA sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

NOTE 5 EMPRUNTS À COURT TERME

a) Solde impayé

Les emprunts à court terme sont comptabilisés au coût, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les emprunts à court terme se composent de bons du Trésor totalisant 799,1 millions de dollars (999,1 millions de dollars en 2021) à des taux d'intérêt allant de 0,25 % à 0,87 %, arrivant à échéance entre le 7 avril et le 6 décembre 2022; ainsi que d'emprunts bancaires de 1,6 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2021) à des taux d'intérêt allant de 3,70 % à 6,20 %.

b) Solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, l'endettement temporaire maximal de la province s'établit à 3 000,0 millions de dollars.

NOTE 6 PRESTATIONS DE RETRAITE

a) Description

Les employés de la province et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite, conformément à plusieurs régimes. Le texte qui suit est un résumé du financement et des prestations des participants. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents se rapportant à chacun.

Régimes de pension à prestations déterminées

Les membres du personnel non enseignant admissibles des districts scolaires participent au Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres), au Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (MEMS) ou au Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (SCFP 2745). Chaque régime offre une prestation de retraite de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les employés cotisent jusqu'à 6,5 % des gains au régime du SCFP 2745 et jusqu'à 7,0 % des gains au régime MEMS. Actuellement, personne ne cotise au régime écoles – cadres, car il a fait l'objet de compressions. La province cotise un montant déterminé par l'actuaire pour financer les prestations du régime MEMS. Sa cotisation correspond à 142,4 % des cotisations des employés au régime du SCFP 2745, conformément à la convention collective. Pour les fonds en fiducie du régime MEMS et du régime du SCFP 2745, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé qui investissent dans des titres à revenu fixe et des actions. Le fonds en fiducie du Régime de pension du personnel-cadre des districts scolaires a été épuisé en 2022. La province verse maintenant les prestations du régime, à partir du Fonds consolidé, au fur et à mesure qu'elles deviennent payables.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Les juges de la cour provinciale reçoivent des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la Cour provinciale* et de la *Loi sur la pension des juges de la Cour provincial (Juge)*. Ce régime offre une prestation de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les juges cotisent 8,0 % des gains et la province cotise le montant nécessaire pour financer les prestations, conformément aux calculs actuariels. Un fonds de pension en fiducie, distinct du Fonds consolidé, existe pour financer une part des prestations. La part restante des prestations payables aux juges provient du Fonds consolidé. Le fonds en fiducie investit dans divers fond à revenu fixe, fonds d'actions, fonds d'obligation indexées sur l'inflation et fonds communs alternatifs.

Les membres de l'Assemblée législative (MAL) recevaient auparavant des prestations de retraite accumulées en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des députés* et la *Loi sur la pension des députés (Député)*. Ces régimes ont fait l'objet de compressions. Les régimes offrent une prestation de retraite qui est calculée en fonction du salaire et des années de service en tant que ministre, de la moyenne des indemnités, du nombre de séances de service en tant que MAL et des allocations supplémentaires. Il n'existe aucun fonds de pension en fiducie distinct pour ces régimes. La province verse des prestations, à partir du Fonds consolidé, au fur et à mesure qu'elles deviennent payables.

Certaines prestations de retraite relatives aux initiatives de retraite anticipée, aux dispositions améliorées pour les sous-ministres et les ministres et aux prestations qui dépassent le salaire maximal visé par le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont financées par le Régime de retraite complémentaire (RRC). Les cotisations excédentaires de l'employeur et de l'employé relatives au Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont déposées dans une convention de retraite établie en 2015 pour recevoir les cotisations et verser les prestations. En date du 31 mars 2022, 50,1 millions de dollars avaient été déposés dans le compte. Les prestations sont actuellement versées à partir du Fonds consolidé.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent soit au régime appelé Pension Plan for Management Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – direction), soit au régime appelé Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – SI et P). Les régimes offrent une prestation de retraite, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les employés versent 5,8 % des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et 7,5 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – direction. Les employés versent 5,3 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP et 7,0 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – SI et P. Les foyers de soins versent le montant requis pour financer les prestations, tel qu'il est déterminé par l'actuaire. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé. Les fonds en fiducie investissent dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent au régime appelé Pension Plan for General and Service Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – G et S). La prestation annuelle future des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service et comporte une protection qui limite l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les employés versent au service courant 6,5 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP et 9,03 % des gains excédant le MGAP. Les foyers de soins doivent verser une somme équivalente. Si des paiements spéciaux sont requis, les règlements spécifient qu'ils doivent être partagés également par les employés et les employeurs et que le montant ne peut pas dépasser 25 % des cotisations du service courant. L'employeur paie actuellement des cotisations d'amortissement supplémentaires relativement à un passif non capitalisé datant du 30 juin 2008. Il existe un fonds de pension en fiducie distinct du Fonds consolidé pour le régime. Le fonds en fiducie investit dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Régimes de pension à cotisations déterminées

Les employés à temps partiel, saisonniers et contractuels admissibles de la province peuvent participer au Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel). Les employés peuvent cotiser 2,0 %, 3,25 % ou 4,5 % des gains. La province cotise une somme égale à celle fournie par l'employé et n'a aucune autre obligation relative aux prestations. Les cotisations, ainsi que les allocations, sont déposées dans des comptes participants distincts qui servent à financer les prestations de retraite futures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Régimes de retraite à prestations cibles

Le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (RRP-SCFP), le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (RRP-CES), le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) sont des régimes à prestations cibles qui fournissent des prestations aux employés de la province et à certaines autres entités.

Chaque régime est dirigé par un conseil de fiduciaires dont la province nomme la moitié des membres. Une fois qu'elle a nommé un ou une fiduciaire, la province n'a pas le droit de retirer cette personne du conseil. Les conseils sont entièrement responsables de la gestion des régimes, y compris le placement des actifs et l'administration du régime. Chaque régime est accompagné d'une politique de financement qui souligne les actions que le conseil des fiduciaires doit prendre au cas où le régime ne serait pas complètement financé selon les évaluations actuarielles. Les actions à prendre et les délais à respecter diffèrent d'un régime à l'autre et peuvent comprendre des rajustements de prestations accessoires y compris des rajustements de l'IPC, des rajustements des cotisations des employeurs et des employés ainsi que des rajustements des prestations de pension de base. La politique de financement prescrit également les actions à prendre quand ces régimes retournent à une situation de financement complet. Les régimes sont financés conjointement par les employés et la province. Les taux de cotisation sont déterminés par le conseil des fiduciaires du régime de pension conformément aux documents du régime établissant les montants maximums d'augmentation ou de diminution possible des taux à partir des taux de cotisation suivants :

	<u>Employé</u>	<u>Employeur</u>
RRSPNB	7,5 % sous le MGAP, 10,7 % au-dessus du MGAP	12,0 % (inclue la cotisation temporaire de 0,75 %)
RPENB	10,0 % sous le MGAP, 11,7 % au-dessus du MGAP	10,75 % sous le MGAP, 12,45 % au-dessus du MGAP
RRP-SCFP	9,0 %	10,1 %
RRP-CES	7,8 %	7,8 %

La prestation de pension ciblée des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service. Sous réserve des conditions de la politique de financement, la prestation peut être rajustée en fonction de l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les prestations futures et les prestations déjà gagnées peuvent être rajustées par les conseils de fiduciaires des régimes en fonction de la situation financière de chaque régime, conformément aux étapes précises décrites dans la politique de financement.

La province a garanti que les prestations de retraite des participants au RRSPNB ne seront jamais inférieures aux niveaux de prestation de base au moment de la conversion. Au moment de la conversion, l'obligation principale relative au versement des prestations de retraite aux participants de l'ancien Régime de pension de retraite dans les services publics ainsi que les actifs de ce régime ont été transférés aux fiduciaires du RRSPNB. Bien que les actifs et l'obligation principale de verser les prestations aient été transférés, si le conseil de fiduciaires du RRSPNB réduisait les prestations au-dessous du niveau de prestation de base au moment de la conversion, la province aurait une obligation par la suite de la garantir. Aucune garantie n'a été fournie aux membres de tout autre régime de retraite converti.

Il existe des fonds de pension en fiducie distincts pour chaque régime. Les fonds en fiducie du RRSPNB et du RPENB investissent dans divers fonds à revenu fixe, fonds d'actions, fonds d'obligations indexées sur l'inflation et fonds communs alternatifs. Les politiques de placement des fonds en fiducie du RRP-SCFP et du RRP-CES permettent d'investir dans des titres à revenu fixe, des actions, de l'immobilier et de l'infrastructure.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2022

Régime d'allocation de retraite

La province offre d'autres prestations futures aux employés. Ces prestations sont versées sous la forme de paiement forfaitaire, au moment de la retraite, aux employés syndiqués et non syndiqués admissibles. Ce paiement est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et du nombre d'années de service jusqu'à un maximum de 25 ans. Il s'agit d'un programme non financé, sans actif distinct pouvant servir à verser les prestations. Depuis le 1^{er} avril 2011, le programme a été interrompu pour les nouveaux membres du groupe d'employés non syndiqués. Pour les directeurs et les employés non syndiqués ayant une date de service continu antérieure au 1^{er} avril 2011, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite a été interrompue en date du 31 mars 2013. Les employés admissibles ont eu le choix entre le paiement tenant lieu d'allocation de retraite ou le report de leur allocation de retraite jusqu'à la retraite en fonction des crédits accumulés au 31 mars 2013 et du salaire au moment de la retraite. Pour certains groupes syndiqués, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite cessera. Les dates d'entrée en vigueur des cessations se situent entre le 31 mars 2016 et le 31 juillet 2020, en fonction du groupe syndiqué. Les employés admissibles ont eu l'option de recevoir un versement tenant lieu de l'allocation de retraite et certains groupes syndiqués ont permis aux employés d'accepter de recevoir leur versement tenant lieu de l'allocation de retraite avant la date de cessation.

b) Passif net au titre des régimes de retraite

En ce qui concerne les régimes de pension à prestations déterminées, la province est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des fonds de pension, sauf pour ce qui est du régime appelé FS – G et S, qui est considéré en tant que régime conjoint à prestations déterminées. La province ne constate que sa part qui est évaluée à 50 %. Les régimes à prestations cibles sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. La province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. Quand ces régimes se trouvent dans une position de passif net, la province enregistre un passif pour sa part. Le RRSPNB a été enregistré à 100 % en utilisant la comptabilité à prestations déterminées en raison de la garantie de prestation de base avant conversion. Le RPENB, le RRP-SCFP et RRP-CES ont été enregistrés à 50 % en utilisant la comptabilité conjointe à prestations déterminées. Le règlement du passif se fera à des périodes postérieures lorsque les cotisations permettront de maintenir, avec le temps, un statut de régime pleinement financé. Pour le régime à cotisations déterminées, le passif de la province se limite à la cotisation exigée pour la période en question. Un passif ne sera comptabilisé que si la province n'a pas versé la cotisation annuelle exigée. En ce qui concerne le régime d'allocation de retraite, la province est responsable de l'obligation au titre des prestations accumulées.

Au 31 mars 2022, la valeur des prestations accumulées dans tous les régimes de pension à prestations déterminées a dépassé la valeur des actifs du régime, donnant lieu à un passif actuariel au titre des régimes de retraite de 529,6 millions de dollars (695,0 millions de dollars en 2021). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, laquelle peut être volatile. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 22,3 millions de dollars ((159,8) millions de dollars en 2021). Un rajustement de l'évaluation de 15,6 millions de dollars (14,4 millions de dollars en 2021) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations constituées des régimes individuels qui excède l'avantage économique futur prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour moins-value, est 567,5 millions de dollars (549,6 millions de dollars en 2021). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

La province rend compte du régime des FS – G et S en tant que régime conjoint à prestations déterminées, où seule sa portion du passif net au titre des prestations est reflétée dans l'état consolidé de la situation financière. La province a aussi enregistré une obligation au titre des prestations constituées pour un plan de paiements aux fins d'amortissement par rapport à un passif non financé datant du 30 juin 2008. Comme les foyers de soins participants et les participants au régime partagent le coût des services courants et les paiements spéciaux non liés au calendrier d'amortissement du 30 juin 2008, la province enregistre 50 % de l'obligation au titre des prestations constituées, sans la valeur actualisée des paiements aux fins de l'amortissement, et 50 % du total des actifs du régime. Au 31 mars 2022, le régime avait un passif actuariel au titre des prestations de 78,9 millions de dollars (124,2 millions de dollars en 2021). Inclus dans les montants constatés au titre des régimes à prestations déterminées ci-dessus sont 40,4 millions de dollars (64,1 millions de dollars en 2021) pour la part du passif actuariel de la province au titre des prestations et un passif net de 38,2 millions de dollars (33,2 millions de dollars en 2021) au titre des prestations, après des rajustements non amortis de (2,2) millions de dollars ((30,9) millions de dollars en 2021).

Au 31 mars 2022, la valeur de la portion de la province des actifs dans tous les régimes à prestations cibles ont dépassé la valeur des prestations accumulés, ce qui entraîne un passif actuariel au titre des prestations de (1 893,8) millions de dollars (269,6 millions de dollars en 2021). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charges sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 1 538,4 millions de dollars ((542,1) millions de dollars en 2021). Un rajustement de l'évaluation de 562,7 millions de dollars (493,5 millions de dollars en 2021) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations des régimes individuels qui excède l'avantage économique futur prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour moins-valeur, est 207,3 millions de dollars (221,0 millions de dollars en 2021). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

La valeur des prestations accumulées dans le régime d'allocation de retraite est de 414,5 millions de dollars (390,1 millions de dollars en 2021). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à (16,3) millions de dollars ((8,7) millions de dollars en 2021). Le passif net au titre des prestations, après avoir tenu compte des rajustements non amortis, est 398,2 millions de dollars (381,4 millions de dollars en 2021).

Le montant estimatif de la part provinciale des prestations de retraite nettes et des autres avantages sociaux futurs des employés est fondé sur des évaluations actuarielles aux fins de comptabilité qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées, calculées selon les dates énumérées à la section d). Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Pour les années où des évaluations comptables n'ont pas été préparées, l'obligation est calculée au moyen d'une extrapolation à partir de l'évaluation précédente. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant les événements futurs tels que le taux rendement de l'actif, les augmentations des rémunérations, le roulement du personnel et la mortalité, indiquées aux sections d) et e). Les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur. L'obligation et les actifs du RRP-SCFP, du RRP-CES et du personnel non enseignant des districts scolaires (école – cadres, MEMS et SCFP 2745) ont été évalués au 31 décembre. Tous les autres régimes sont évalués au 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

c) Résumé des données sur les prestations de retraite

	(millions)											Autres régimes de prestation		
	Plans de pension										2021	2022		2021
	2022					2021						Allocation de retraite	Allocation de retraite	
RRSPNB	RPENB	Plans des hôpitaux	Plans des districts scolaires	Plans des foyers de soins	RRC	Juges	Députés	Temps partiel	Ombud	Total	Total			
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	8 881,7 \$	3 055,8 \$	2 111,6 \$	706,1 \$	612,9 \$	370,9 \$	99,9 \$	61,0 \$	-- \$	-- \$	15 899,9 \$	14 551,3 \$	390,1 \$	387,1 \$
Pertes (gains) actuariels	(1 335,1)	(309,1)	(330,6)	(32,5)	(53,9)	(36,2)	(6,4)	(3,2)	--	--	(2 107,0)	883,3	11,0	4,8
Modifications au régime	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	7,0	--
Prestations constituées	224,4	66,8	75,1	17,8	27,8	11,2	3,0	--	--	--	426,1	375,4	29,4	27,9
Intérêts	477,0	167,1	109,1	33,5	34,1	11,7	4,2	1,6	--	--	838,3	827,1	14,4	10,8
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	(4,6)	--	1,4	--	--	--	--	--	--	--	(3,2)	0,6	--	--
Versements de prestations	(445,8)	(158,9)	(78,7)	(31,7)	(41,3)	(15,9)	(4,0)	(3,4)	--	--	(779,7)	(737,8)	(37,4)	(40,5)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	7 797,6	2 821,7	1 887,9	693,2	579,6	341,7	96,7	56,0	--	--	14 274,4	15 899,9	414,5	390,1
Actif du régime au début de l'exercice	8 698,3	3 251,0	1 830,2	495,7	559,4	43,6	57,1	--	--	--	14 935,3	13 376,6	--	--
Gains (pertes) actuariels	56,8	27,0	67,4	47,3	(0,9)	--	--	--	--	--	197,6	1 036,8	--	--
Rendement attendu de l'actif du régime	473,8	178,2	95,4	23,4	31,3	0,5	3,3	--	--	--	805,9	775,6	--	--
Cotisations de l'employeur	156,8	37,4	40,8	13,7	16,1	18,9	2,0	--	--	--	285,7	280,8	--	--
Cotisations des employés	101,7	34,8	38,0	5,1	10,5	3,0	0,5	--	--	--	193,6	199,3	--	--
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	(4,6)	--	1,4	--	--	--	--	--	--	--	(3,2)	0,6	--	--
Versements de prestations	(445,8)	(158,9)	(78,7)	(31,7)	(41,3)	(15,9)	(4,0)	--	--	--	(776,3)	(734,4)	--	--
Actif du régime à la fin de l'exercice	9 037,0	3 369,5	1 994,5	553,5	575,1	50,1	58,9	--	--	--	15 638,6	14 935,3	--	--
Passif actuariel au titre des prestations	(1 239,4)	(547,8)	(106,6)	139,7	4,5	291,6	37,8	56,0	--	--	(1 364,2)	964,6	414,5	390,1
Rajustements non amortis	1 043,2	181,3	313,9	8,6	18,1	(12,5)	8,9	(0,8)	--	--	1 560,7	(701,9)	(16,3)	(8,7)
Rajustement de l'évaluation	196,2	366,5	--	--	15,6	--	--	--	--	--	578,3	507,9	--	--
Passif net au titre des prestations	-- \$	-- \$	207,3 \$	148,3 \$	38,2 \$	279,1 \$	46,7 \$	55,2 \$	-- \$	-- \$	774,8 \$	770,6 \$	398,2 \$	381,4 \$
Charges														
Part de l'employeur des prestations acquises	78,2 \$	69,4 \$	78,0 \$	12,7 \$	25,2 \$	7,9 \$	2,5 \$	-- \$	4,7 \$	0,2 \$	278,8 \$	218,9 \$	29,4 \$	27,9 \$
Intérêts nets	3,2	(11,1)	13,7	10,1	2,8	11,2	0,9	1,6	--	--	32,4	51,5	14,4	10,8
Modifications au régime	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	7,0	--
Amortissement des rajustements	(9,6)	(12,2)	(23,7)	3,6	(0,2)	2,8	(2,2)	(0,5)	--	--	(42,0)	148,2	3,4	2,6
Variation du rajustement de l'évaluation	40,5	28,7	--	--	1,2	--	--	--	--	--	70,4	(56,5)	--	--
Total des charges liées aux prestations de retraite	112,3 \$	74,8 \$	68,0 \$	26,4 \$	29,0 \$	21,9 \$	1,2 \$	1,1 \$	4,7 \$	0,2 \$	339,6 \$	362,1 \$	54,2 \$	41,3 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes de retraite à prestations cibles ont un passif actuariel au titre des régimes de retraite combiné de 774,8 millions de dollars (770,6 millions de dollars en 2021). Ce total comprend les régimes ayant des actifs qui excèdent l'obligation au titre des prestations constituées. Les régimes dont les actifs excèdent l'obligation au titre des prestations constituées ont des actifs totaux de 14 117,4 millions de dollars (3 539,0 millions de dollars en 2021) et une obligation au titre des prestations constituées totale de 12 091,7 millions de dollars (3 333,2 millions de dollars en 2021), ce qui donne un passif actuariel net au titre des régimes de retraite de (2 025,7) millions de dollars ((205,8) millions de dollars en 2021).

Au 31 mars 2022, le fond de pension a enregistré un taux de rendement annuel de 5,91 % (14,92 % en 2021) pour le régime Juges, de 5,31 % (18,34 % en 2021) pour le régime des FS – direction, de 5,38 % (18,28 % en 2021) pour le régime des FS – SI et P, de 5,67 % (18,46 % en 2021) pour le régime des FS – G et S, de 6,05 % (15,12 % en 2021) pour le RRSPNB, et de 6,54 % (15,74 % en 2021) pour le RPENB.

Au 31 décembre 2021, le taux de rendement annuel était de 15,40 % (3,95 % en 2020) pour le régime MEMS, de 15,39 % (3,76 % en 2020) pour le régime du SCFP 2745, de 8,90 % (7,30 % en 2020) pour le RRP-SCFP et de 9,31 % (6,78 % en 2020) pour le RRP-CES.

Au 31 mars 2022, le RRSPNB, le RPENB, le régime des FS - direction, le régime des FS - SI et P, le régime des FS - G et S et le régime Juges détenaient au total 41,6 millions de dollars (52,2 millions de dollars en 2021) en titres émis ou garantis par la province. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2021, le RRP-SCFP, le RRP-CES, le régime MEMS et le régime du SCFP 2745 détenaient au total 23,2 millions de dollars (26,0 millions de dollars en 2020) en titres émis ou garantis par la province. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul de la prestation de retraite, de la prestation des autres avantages sociaux futurs et des charges liées de la province repose sur des hypothèses actuarielles à long terme. Les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été affinées pour inclure les hypothèses à court terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

Régime	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Taux de réduction et taux de rendement attendu (%)	Inflation (%)	Taux de relèvement de pension après la retraite (%)	Augmentation annuelle à court terme de la rémunération (%)*	Augmentation annuelle à long terme de la rémunération (%)*
RRSPNB	01 jan 2021	6,35	2,10	1,72	2,60	2,60
RPENB	31 août 2019	6,35	2,10	1,58	1,50	2,60
RRP-CES	31 déc 2020	6,30	2,10	1,58	2,85	2,85
RRP-SCFP	31 déc 2020	5,15	2,10	1,90	2,60	2,60
MEMS	01 jan 2021	5,00	2,10	2,00	2,60	2,60
SCFP 2745	01 jan 2021	5,00	2,10	2,00	5,00	2,60
Écoles – cadres	31 déc 2020	3,47	1,80	1,80	2,30	2,30
FS – G et S	31 déc 2020	6,30	2,10	2,00	2,60	2,60
FS – SI et P	31 déc 2020	6,30	2,10	2,10	2,60	2,60
FS – direction	31 déc 2020	6,30	2,10	2,10	2,60	2,60
RRC	01 jan 2020	3,47	1,80	1,48	2,30	2,30
Juges	01 avr 2019	5,80	2,10	2 à 2,05	3,35	3,35
Députés	31 mars 2022	3,47	1,80	1,48	s/o	s/o
Allocation de retraite	01 avr 2021	3,47	1,80	s/o	2,30 à 2,55	2,30 à 2,55

* exclut l'échelle de promotion

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer le montant des obligations de la province pour la pension et les autres avantages sociaux futurs des employés à payer et de la valeur des prestations acquises par les employés au cours de l'exercice financier et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les niveaux appropriés des cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (années)	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
RRSPNB	16	19 744	17 841	72 401 \$	24 442 \$
RPENB	15	8 789	9 689	78 600 \$	32 868 \$
RRP-CES	15	11 880	4 013	71 289 \$	23 433 \$
RRP-SCFP	10	6 350	4 756	49 000 \$	11 947 \$
MEMS	8	1 870	1 923	35 964 \$	11 710 \$
SCFP 2745	8	628	604	34 898 \$	9 020 \$
Écoles – cadres	--	--	112	s/o	12 318 \$
FS – G et S	11	4 555	2 924	33 773 \$	7 391 \$
FS – SI et P	9	557	463	60 614 \$	11 757 \$
FS – direction	9	196	291	80 700 \$	14 400 \$
RRC	14	413	3 081	87 292 \$	5 012 \$
Juges	9	25	38	265 000 \$	57 113 \$
Députés					
Députés	--	--	89	s/o	27 955 \$
Ministres	--	--	55	s/o	6 181 \$

Les régimes de pension Député prévoient une prestation basée sur le nombre d'années de service et le salaire à titre de député ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le salaire à titre de ministre. Tous les ministres sont aussi inclus comme députés.

La rémunération annuelle moyenne des cotisants sous le RRC est composée du montant excédent la rémunération annuelle maximale couverte sous le RRSPNB.

NOTE 7 PASSIF AU TITRE DES CONGÉS DE MALADIE

Les employés de la province du Nouveau-Brunswick qui travaillent à temps plein et à temps partiel dans des ministères et organismes gouvernementaux, des districts scolaires et d'autres organismes reçoivent des congés de maladie qui s'accumulent à un taux différent selon le groupe. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé à venir, jusqu'aux montants maximums déterminés à l'avance. Il s'agit d'un programme non financé et sans actifs précis distincts pour répondre aux obligations lorsqu'elles sont dues. Les estimations actuarielles de ce passif futur ont été complétées et constituent l'élément de base du passif estimatif dans les présents états financiers consolidés. La dernière évaluation actuarielle a été calculée au 31 mars 2021 pour les employés des ministères et organismes gouvernementaux et des districts scolaires. Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées entre le 1 janvier 2020 et le 31 mars 2021 pour les employés d'autres organismes. Le passif au titre des congés de maladie pour les foyers de soins a été estimé à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province.

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022, les charges totales relatives aux congés de maladie s'élevaient à 44,8 millions de dollars (41,0 millions de dollars en 2021).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Voici les hypothèses économiques et démographiques importantes qui ont été utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'escompte : Équivaut au taux d'intérêt créditeur à long terme de la province qui était de 3,47 % au 31 mars 2022 et de 2,78 % au 31 mars 2021.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (années) : 9,0 à 14,0

Taux d'augmentation des salaires :
 À court terme À long terme
 1,8 % à 2,6 % 1,8 % à 3,5 %

Le tableau suivant présente le passif au 31 mars :

	(millions)					
	2022				2021	
	Ministères et organismes gouvernementaux	Districts scolaires	Foyers de soins	Autres organismes	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	57,7 \$	91,0 \$	22,3 \$	131,3 \$	302,3 \$	286,2 \$
(Gains) pertes actuariels	(2,4)	(3,3)	1,1	(4,3)	(8,9)	19,1
Prestations constituées	6,1	8,0	2,3	14,2	30,6	28,9
Intérêts	1,9	3,0	0,8	3,6	9,3	7,9
Versements de prestations	(7,6)	(11,7)	(3,9)	(19,3)	(42,5)	(39,8)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	55,7	87,0	22,6	125,5	290,8	302,3
Solde d'ouverture des rajustements non amortis	(0,3)	(22,2)	(6,1)	(27,3)	(55,9)	(41,0)
Nouveaux rajustements	2,4	3,3	(1,1)	4,3	8,9	(19,1)
Amortissement	--	1,8	0,8	2,3	4,9	4,2
Solde de clôture des rajustements non amortis	2,1	(17,1)	(6,4)	(20,7)	(42,1)	(55,9)
Total du passif au titre des prestation	<u>57,8 \$</u>	<u>69,9 \$</u>	<u>16,2 \$</u>	<u>104,8 \$</u>	<u>248,7 \$</u>	<u>246,4 \$</u>

Les ministères et organismes gouvernementaux comprennent Opportunités Nouveau-Brunswick et Service Nouveau-Brunswick. Les autres organismes comprennent le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, EM/ANB Inc, New Brunswick Community College, Recycle NB, le Réseau de santé Horizon, et le Réseau de santé Vitalité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 8 SITES CONTAMINÉS

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement d'un site contaminé lorsqu'elle est responsable de l'assainissement du site et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût des activités d'assainissement. En 2022, un passif de 50,8 millions de dollars (47,5 millions de dollars en 2021) a été comptabilisé pour l'assainissement des sites contaminés. Ce passif inclut la valeur actualisée nette des coûts d'assainissement de 0,9 million de dollars qui seront engagés au cours des cinq prochaines années. La valeur actualisée nette a été calculée au moyen d'un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt créditeur pour cinq ans de la province de 2,97 % au 31 mars 2022. Le passif est basé sur les meilleures estimations de la remise en état que la direction a effectuées à partir d'informations en matière d'évaluation environnementale disponible au 31 mars 2022. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard des sites pour lesquels la province ne prévoit pas l'abandon d'un avantage économique futur ou pour lesquels il n'existe aucune donnée permettant d'effectuer une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. Le passif estimatif sera mis à jour dans les périodes futures à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Le tableau suivant présente le passif total selon la nature et la source :

Types de sites	Nature des contaminants	Source de la contamination	(millions)	
			Nombre de sites	Passif
Bureaux/ sites commerciaux/ sites industriels	Métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Les activités de bureau, les activités commerciales et les activités d'installations industrielles peuvent être la source d'une contamination causée par le stockage ou la manutention des combustibles, les sites de déchets, l'utilisation de peinture à base de métaux, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	11	2,6 \$
Sites d'exploration minière	Métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc.	Activités minières et connexes, p. ex. réservoirs de stockage des combustibles, manutention des combustibles, sites de déchets, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	3	47,1
Pratiques liées aux combustibles	Hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Activités associées au stockage et à la manutention des combustibles, p. ex. réservoirs de stockage hors sol, réservoirs de stockage souterrains, zones de manutention des combustibles, pipelines, postes de ravitaillement, etc.	40	1,1
Total			<u>54</u>	<u>50,8 \$</u>

Un passif environnemental supplémentaire de 9,0 millions de dollars (13,0 millions de dollars en 2021) a été comptabilisé par Énergie NB. Ce passif est inclus dans le solde des investissements d'Énergie NB dans le tableau 4.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 9 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs des contrats de location-acquisition s'établissent à 613,6 millions de dollars (694,8 millions de dollars en 2021). Ce montant comprend le capital de 445,4 millions de dollars (492,7 millions de dollars en 2021) et les intérêts de 168,2 millions de dollars (202,1 millions de dollars en 2021).

Les baux ont des échéanciers de 10 à 30 ans et des taux d'intérêt variant entre 2,5 % et 8,8 %. L'obligation en vertu de contrats de location-acquisition la plus importante se rattache à la route de Fredericton à Moncton. Elle s'établit à 332,1 millions de dollars à un taux d'intérêt de 6,4 % et arrivera à échéance en novembre 2027.

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2022-2023	94,0 \$
2023-2024	91,9 \$
2024-2025	91,1 \$
2025-2026	86,3 \$
2026-2027	70,5 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 10 DETTE CONSOLIDÉE

a) Dette consolidée à payer

Le tableau d'échéances qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

Exercice d'échéance	Éventail des taux d'intérêt (%)	Montant Devises		(millions)		
				Dettes consolidées totales	Énergie NB	Dettes consolidées aux fins provinciales
2022-2023	1,6 - 6,5	973,2	CAD	973,2 \$	(100,0)\$	873,2 \$
	2,5 - 8,8	700,0	USD	856,8	(125,0)	731,8
				<u>1 830,0</u>	<u>(225,0)</u>	<u>1 605,0</u>
2023-2024	2,9 - 6,1	1 171,2	CAD	1 171,2	(300,0)	871,2
	Flottant	250,0	CAD	250,0	--	250,0
				<u>1 421,2</u>	<u>(300,0)</u>	<u>1 121,2</u>
2024-2025	3,7 - 5,8	917,1	CAD	917,1	(50,0)	867,1
2025-2026	1,8 - 5,1	1 019,2	CAD	1 019,2	--	1 019,2
2026-2027 et après	1,9 - 6,3	15 404,0	CAD	15 404,0	(4 025,0)	11 379,0
	3,6	500,0	USD	641,0	--	641,0
	0,1 - 0,3	925,0	CHF	1 242,7	--	1 242,7
	1,8	105,0	EUR	157,5	--	157,5
				<u>17 445,2</u>	<u>(4 025,0)</u>	<u>13 420,2</u>
Dettes consolidées totales				22 632,7	(4 600,0)	18 032,7
Ajouter : Débentures de la SCHL (date d'échéance : 2022 - 2029)				23,9	--	23,9
Ajouter : Prêts des foyers de soins (date d'échéance : 2022 - 2038)				337,5	--	337,5
Dettes consolidées avant les placements du fonds d'amortissement				22 994,1	(4 600,0)	18 394,1
Moins : Placements du fonds d'amortissement				6 388,2	(500,5)	5 887,7
Dettes consolidées nettes des placements du fonds d'amortissement				<u>16 605,9 \$</u>	<u>(4 099,5)\$</u>	<u>12 506,4 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

b) Dette libellée en devises

Le tableau d'échéances de la dette consolidée qui précède comprend la dette libellée en devises qui est assujettie à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Ces montants sont exprimés dans le tableau d'échéances dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu de chaque entente d'échange, comme il est décrit ci-dessous.

Exercice d'échéance	(millions)				Équivalent en dollars canadien
	Montant payable dans la devise d'origine		Montant payable selon des ententes d'échange		
2022-2023	600,0	USD	731,8	CAD	731,8 \$
2027-2028	500,0	USD	641,0	CAD	641,0
2028-2029	300,0	CHF	394,1	CAD	394,1
2031-2032	400,0	CHF	548,0	CAD	548,0
2032-2033	100,0	CHF	133,6	CAD	133,6
2039-2040	125,0	CHF	167,0	CAD	167,0
2047-2048	105,0	EUR	157,5	CAD	157,5
					2 773,0 \$

c) Débentures de remboursement du capital de la débenture de la SCHL

Voici le calendrier de remboursement du capital de la débenture de la SCHL :

Exercice financier	(millions) Remboursement du capital
2022-2023	6,4 \$
2023-2024	5,4
2024-2025	4,6
2025-2026	3,6
2026-2027 et suivants	3,9
	23,9 \$

d) Prêts des foyers de soins

Les prêts des foyers de soins, d'un montant de 102,4 millions de dollars, sont garantis par des terres et des bâtiments. Voici le calendrier du remboursement du capital des prêts des foyers de soins :

Exercice financier	(millions) Remboursement du capital
2022-2023	43,2 \$
2023-2024	27,3
2024-2025	54,1
2025-2026	52,4
2026-2027 et suivants	160,5
	337,5 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

e) Fonds d'amortissement

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2022, les placements du fonds d'amortissement général cumulés pour le remboursement de la dette provinciale avait une valeur comptable nette de 5 887,7 millions de dollars (5 501,9 millions de dollars en 2021). La valeur marchande du fonds d'amortissement général est de 6 367,3 millions de dollars (6 020,1 millions de dollars en 2021). La valeur marchande se fonde sur le cours du marché sur des marchés actifs. Quand les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation fondées sur des données observables sont utilisées. Les actifs du fond comprennent des obligations et des débetures émises ou garanties par la province. Ceux-ci ont une valeur comptable nette au 31 mars 2022 de 1 909,3 millions de dollars (1 897,3 millions de dollars en 2021).

Le tableau suivant présente les éléments du fonds d'amortissement :

	(millions)		
	<u>Fonds consolidés</u>	<u>Énergie NB</u>	<u>Total</u>
Avoir du fonds au début de l'exercice	5 501,9 \$	409,9 \$	5 911,8 \$
Gains du fonds d'amortissement	208,5	13,2	221,7
Versements	177,3	47,4	224,7
Réapprovisionnement du fonds d'amortissement	--	73,8	73,8
Montant versé pour le remboursement de la dette	--	(43,8)	(43,8)
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>5 887,7 \$</u>	<u>500,5 \$</u>	<u>6 388,2 \$</u>

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle :

	(millions)		
<u>Exercice financier</u>	<u>Total des versements sur la dette</u>	<u>Énergie NB</u>	<u>Versements sur la dette aux fins provinciales</u>
2022-2023	209,4 \$	(45,8)\$	163,6 \$
2023-2024	195,2 \$	(42,8)\$	152,4 \$
2024-2025	186,2 \$	(42,3)\$	143,9 \$
2025-2026	176,2 \$	(40,3)\$	135,9 \$
2026-2027	176,2 \$	(40,3)\$	135,9 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

f) Solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province

Voici le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* :

	(millions)			Solde 2022
	Solde 2021	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	
<i>Loi sur les emprunts de 2012</i>	25,3 \$	-- \$	-- \$	25,3 \$
<i>Loi sur les emprunts de 2016</i>	10,2	--	--	10,2
<i>Loi sur les emprunts de 2020</i>	121,8	--	121,8	--
<i>Loi sur les emprunts de 2021</i>	--	975,0	3,4	971,6
	<u>157,3 \$</u>	<u>975,0 \$</u>	<u>125,2 \$</u>	<u>1 007,1 \$</u>

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement, le renouvellement de titres émis ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile dépasse l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles. Les terrains servant de site pour une collection historique ont été évalués à 1 \$. Les éléments incorporels ainsi que les éléments dont la province a hérité par droit de la Couronne comme les terres de la Couronne héritées, les forêts et les ressources minières ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés du fait que les coûts, les avantages et la valeur économique de ces éléments ne peuvent pas être quantifiés de façon raisonnable et vérifiable. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est disponible pour être mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes, ponts et aux autoroutes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiquée dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts à la fin de l'exercice des diverses catégories d'actifs au 31 mars 2022 comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments et amélioration foncières (341,2 millions de dollars), routes, ponts et autoroutes (113,4 millions de dollars), systèmes de gestion des eaux (0,2 millions de dollars), matériel informatique (1,6 millions de dollars) et logiciels (21,7 millions de dollars). Les montants de contrats location-acquisition sont également inclus dans les frais de clôture et ils sont ventilés comme suit : bâtiments et améliorations foncières (coût de 217,3 millions de dollars et amortissement cumulé de 63,4 millions de dollars); routes, ponts et autoroutes (coût de 843,0 millions de dollars et amortissement cumulé de 345,6 millions de dollars); véhicules et équipement (coût de 52,5 millions de dollars et amortissement cumulé de 25,7 millions de dollars). Des routes reçues sous forme d'apports, correspondant à la somme totale de 4,3 million de dollars, ont été acquises pendant l'exercice et sont comprises dans les frais de clôture des routes, ponts et autoroutes à compter du 31 mars 2022.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	(millions)								2021	
	2022									
	Terrains	Bâtiments et améliorations foncières	Matériel et équipement	Traversiers et débarcadères	Véhicules et matériel lourd mobile	Routes, ponts et autoroutes	Barages et systèmes de gestion des eaux	Matériel informatique et logiciels	Total	Total
Durée de vie estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50	5-15		
Coûts										
Coûts au début de l'exercice	385,0 \$	5 487,8 \$	876,9 \$	144,7 \$	267,3 \$	10 110,4 \$	45,5 \$	241,3 \$	17 558,9 \$	17 201,7 \$
Acquisitions	5,7	188,5	47,6	--	25,4	281,0	0,6	11,6	560,4	500,7
Cessions	(0,5)	(21,9)	(4,4)	--	(26,0)	--	--	(2,7)	(55,5)	(137,6)
Rajustements	(2,2)	2,5	0,1	--	14,8	--	--	--	15,2	(4,6)
Pertes de valeur	--	--	(0,8)	--	--	--	--	--	(0,8)	(1,3)
Coûts à la fin de l'exercice	<u>388,0</u>	<u>5 656,9</u>	<u>919,4</u>	<u>144,7</u>	<u>281,5</u>	<u>10 391,4</u>	<u>46,1</u>	<u>250,2</u>	<u>18 078,2</u>	<u>17 558,9</u>
Amortissement cumulé										
Amortissement cumulé au début de l'exercice	--	2 643,1	665,2	36,4	159,2	4 802,1	11,5	168,9	8 486,4	8 068,8
Charge d'amortissement	--	142,7	43,5	3,8	21,5	309,3	1,4	16,9	539,1	514,8
Cessions	--	(6,6)	(3,9)	--	(25,0)	--	--	(1,9)	(37,4)	(90,9)
Rajustements	--	(3,5)	(0,1)	--	6,2	--	--	--	2,6	(6,3)
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	<u>--</u>	<u>2 775,7</u>	<u>704,7</u>	<u>40,2</u>	<u>161,9</u>	<u>5 111,4</u>	<u>12,9</u>	<u>183,9</u>	<u>8 990,7</u>	<u>8 486,4</u>
Valeur comptable nette	<u>388,0 \$</u>	<u>2 881,2 \$</u>	<u>214,7 \$</u>	<u>104,5 \$</u>	<u>119,6 \$</u>	<u>5 280,0 \$</u>	<u>33,2 \$</u>	<u>66,3 \$</u>	<u>9 087,5 \$</u>	<u>9 072,5 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 12 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les charges connexes totalisent 474,4 millions de dollars (515,7 millions de dollars en 2021) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Intérêts sur la dette consolidée	800,7 \$	806,0 \$
Intérêt sur les emprunts à court terme	1,2	6,5
Revenus de placement à court terme	(17,7)	(20,4)
Intérêts sur le contrat de location-acquisition – Route de Fredericton à Moncton	24,6	27,8
Intérêts sur les autres contrats de location-acquisition	5,7	6,1
Charges liées aux opérations de change	(2,5)	(4,9)
Amortissement des escomptes et des primes	(6,6)	(0,1)
Autres charges	1,0	1,1
	806,4	822,1
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour Énergie NB	(171,9)	(175,4)
Service de la dette publique	634,5	646,7
Gains du fonds d'amortissement	(208,5)	(203,1)
	426,0	443,6
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	32,4	51,5
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	3,8	4,1
Intérêts sur les débentures de la SCHL	1,0	1,3
Intérêts sur la dette des foyers de soins	11,2	15,2
	474,4 \$	515,7 \$

NOTE 13 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans le périmètre comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux de responsabilités. Les secteurs sont définis ainsi: ministères de la province et certains organismes; écoles, collèges et hôpitaux; autres entités consolidées. Une colonne d'élimination intersectorielle a été ajoutée pour éliminer la double comptabilisation entre les secteurs et effectuer le rapprochement avec l'état consolidé des résultats. Ces éléments ont atteint une valeur de 36,7 millions de dollars au cours de l'exercice 2022 ((85,8) millions de dollars en 2021). Les éliminations entre la province et les entités ont un impact sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Les transactions entre secteurs sont comptabilisées au coût.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Le secteur des ministères gouvernementaux et certains organismes représente le groupe le plus directement responsable devant le Conseil du Trésor et le Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Développement de la petite enfance et Transports et Infrastructure ainsi que les organismes suivants : la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, la Commission des grains du Nouveau-Brunswick, la Commission de police du Nouveau-Brunswick, la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick, la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, la Commission du travail et de l'emploi, le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, le Fonds en fiducie pour l'environnement, la Fundy Trail Development Authority Inc., la Route 1 Gateway Project Company Ltd., la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, la Société d'inclusion économique et sociale, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick et la Trans-Canada Highway Project Co. Ltd.

Les écoles, les collèges, et les hôpitaux sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'ils sont quelque peu soustraits de contrôle quotidien du Conseil du Trésor et du Cabinet. Voici les organismes comprises dans cette section : le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, le District scolaire Anglophone East, le District scolaire Anglophone North, le District scolaire Anglophone South, le District scolaire Anglophone West, le District scolaire francophone nord-est, le District scolaire francophone nord-ouest, le District scolaire francophone sud, New Brunswick Community College, le Réseau de santé Horizon et le Réseau de santé Vitalité.

Les autres entités consolidées sont également quelque peu soustraites et indépendantes quant aux activités courantes, bien qu'elles soient tout de même sous le contrôle de la province en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : Atlantic Education International Inc., le Centre communautaire Sainte-Anne, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, EM/ANB Inc., Forest Protection Limited, Gestion provinciale Ltée, New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., Opportunités Nouveau-Brunswick, Recycle Nouveau-Brunswick, la SADCPNB, Service Nouveau-Brunswick, la SGC, la Société de développement régional, la Société de Kings Landing, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, la Société de solutions énergétique du Nouveau-Brunswick, et les foyers de soins à but non lucratif qui figurent à l'annexe 26. Cette section inclut également les entreprises publiques suivantes : l'Alcool NB, la CFMNB, la CNB et l'Énergie NB et le partenariat commercial : la SLC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	(millions)									
	Ministères gouvernementaux et certains organismes		Écoles, collèges et hôpitaux		Autres entités consolidés		Élimination intersectorielle		Total consolidé	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Recettes										
Provenances provinciale										
Recettes fiscales	5 530,4 \$	4 803,7 \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	5 530,4 \$	4 803,7 \$
Recettes non fiscales	695,2	671,5	208,2	177,3	298,7	211,4	--	--	1 202,1	1 060,2
Entreprises publiques et partenariats commerciaux	--	--	--	--	440,4	331,3	--	--	440,4	331,3
Transferts entre entités	149,5	116,7	3 504,5	3 280,6	952,2	925,7	(4 606,2)	(4 323,0)	--	--
Provenances fédérale										
Paiements de transfert fédéraux	3 948,3	3 988,2	31,0	27,0	147,5	79,6	--	--	4 126,8	4 094,8
Autres	91,1	28,2	--	--	--	--	--	--	91,1	28,2
	10 414,5	9 608,3	3 743,7	3 484,9	1 838,8	1 548,0	(4 606,2)	(4 323,0)	11 390,8	10 318,2
Charges										
Avantages sociaux des employés	1 107,0	1 030,5	2 883,8	2 591,1	714,7	653,9	(13,5)	(14,1)	4 692,0	4 261,4
Coûts de fonctionnement et autres services	2 309,6	2 089,1	241,8	218,6	211,9	219,9	(83,3)	(86,2)	2 680,0	2 441,4
Biens et fournitures	463,1	215,3	515,0	475,5	67,4	60,7	--	(2,5)	1 045,5	749,0
Subventions	647,2	990,9	2,2	1,8	238,1	176,6	--	--	887,5	1 169,3
Dette et autres charges	678,6	717,9	15,0	7,2	22,3	23,0	--	--	715,9	748,1
Amortissement	437,0	420,8	69,6	63,5	32,5	30,5	--	--	539,1	514,8
Matériels et approvisionnements	80,5	34,8	16,6	15,9	39,4	36,1	(83,0)	(61,1)	53,5	25,7
Tranferts entre entités	4 318,9	3 962,1	--	--	144,2	111,2	(4 463,1)	(4 073,3)	--	--
	10 041,9	9 461,4	3 744,0	3 373,6	1 470,5	1 311,9	(4 642,9)	(4 237,2)	10 613,5	9 909,7
Excédent (déficit)	372,6 \$	146,9 \$	(0,3) \$	111,3 \$	368,3 \$	236,1 \$	36,7 \$	(85,8) \$	777,3 \$	408,5 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 14 ÉVENTUALITÉS

a) Passifs éventuels

Garanties d'emprunts

La province a garanti certaines dettes d'entités non comprises dans le périmètre comptable de la province en vertu de diverses lois. Les garanties accordées en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* servent à faciliter l'établissement, le développement ou la préservation de l'industrie dans une gamme de domaines. Les garanties d'emprunts aux termes de ces lois font l'objet de frais de garantie allant de 0 % à 1,5 % et sont assorties de dates d'échéance allant de 2022 à 2027. De plus, les actifs fournis en garantie par le bénéficiaire des emprunts comprennent des comptes débiteurs, des stocks, d'autres actifs, des contrats de garantie généraux, des subordinations des prêts aux actionnaires et des garanties données par un particulier ou une entreprise.

Au 31 mars 2022, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 16,7 millions de dollars (17,8 millions de dollars en 2021), dont 9,3 millions de dollars ont été comptabilisés au titre d'éléments de passif dans l'état consolidé de la situation financière de la province (10,0 millions de dollars en 2021).

	(millions)		
	<u>Limite autorisée</u>	<u>Principal garanti</u>	<u>Provision pour pertes (Tableau 6)</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	2,1 \$	2,1 \$	1,9 \$
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	29,1 \$	14,6	7,4
		<u>16,7 \$</u>	<u>9,3 \$</u>

Autres garanties

La province garantit le paiement du capital et des intérêts de tout emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité en défaut qui a fourni la garanti de paiement pour l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2021, la dette à payer totale sous forme de débentures s'élevait à 889,5 millions de dollars (938,9 millions de dollars en 2020).

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB) fournit l'assurance-dépôts aux membres des coopératives de crédit au Nouveau-Brunswick jusqu'à un maximum de 250 000\$ pour chaque membre. Au 31 mars 2022, les dépôts des coopératives de crédit se chiffraient au total à 1 290,0 millions de dollars (1 190,0 millions de dollars en 2021). De plus, la SADCPNB a garanti des pertes spécifiques jusqu'à 2,0 millions de dollars.

Un foyer de soins a garanti la dette d'un apparenté. Au 31 mars 2021, la garantie totalisait 0,2 million de dollars (0,4 million de dollars en 2020).

Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de responsabilités avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses procédures judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 22,4 millions de dollars (20,2 millions de dollars en 2021) ont été comptabilisées dans les présents états financiers consolidés et représentent la meilleure estimation de la part de la direction des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires. La province du Nouveau-Brunswick est également mise en cause dans diverses poursuites judiciaires, dont certaines pourraient être importantes et dont les résultats sont indéterminable.

b) Actifs éventuels

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick a déposé des réclamations contre plusieurs entreprises dans l'industrie du tabac, conformément à la *Loi sur le recouvrement de dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Le montant du recouvrement possible ne peut pas être raisonnablement estimé.

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick est impliquée dans un litige. La direction estime qu'il est probable que la province réalisera des gains éventuels, mais le montant des gains possibles ne peut pas être raisonnablement estimé.

NOTE 15 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation, y compris ceux touchant les entreprises publiques pour la location de locaux et de matériel, s'élève à 240,4 millions de dollars (256,6 millions de dollars en 2021). Les paiements minimaux annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2022-2023	60,2 \$
2023-2024	45,5 \$
2024-2025	34,5 \$
2025-2026	24,4 \$
2026-2027	16,0 \$

Énergie NB a conclu divers accords liés à l'achat et au transport de l'électricité.

b) Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles représentent une obligation légale de la province envers une autre partie et elles se transforment en passif une fois que les modalités du contrat sont remplies.

La nature des activités de la province donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 7 004,2 millions de dollars. Les engagements et accords importants sont les suivants :

	<u>(millions)</u>
Ministères	3 183,6 \$
Entreprises publiques	2 150,9 \$
Autres entités gouvernementales	1 669,7 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Les engagements et accords importants comprennent :

Ministères

	(millions)					
	2023	2024	2025	2026	2027+	Totaux
Agriculture, Aquaculture et Pêches						
Partenariat canadien pour l'agriculture	6,8 \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	6,8 \$
Fonds des pêches de l'Atlantique	6,1	6,1	--	--	--	12,2
Diverses accords	1,1	0,1	0,1	--	--	1,3
Développement social						
Services des foyers de soins	66,1	75,7	89,8	78,3	1 228,8	1 538,7
Foyers de groupe pour jeunes	23,9	--	--	--	--	23,9
Activités, programmes et formation de développement pour adultes	1,4	--	--	--	--	1,4
Éducation post-secondaire, Formation et Travail						
Accords liées aux sièges médicaux	32,5	33,1	25,4	25,9	26,4	143,3
Apprentissage	44,5	--	--	--	--	44,5
Environnement et Gouvernements locaux						
Diverses accords	17,2	4,6	0,7	0,1	--	22,6
Gouvernement général						
Accord pour l'implémentation de la solution PRO	12,3	9,2	6,1	1,2	--	28,8
Justice et Sécurité publique						
Accord sur les services de police publics	90,0	90,0	90,0	90,0	540,1	900,1
Diverses accords	2,9	2,9	--	--	--	5,8
Ressources naturelles et Développement de l'énergie						
Accord pour le développement de petits réacteurs modulaires	6,5	--	--	--	--	6,5
Diverses accords	6,0	4,6	1,6	0,7	--	12,9
Santé						
Divers services de soins de santé	39,6	12,1	8,4	3,0	--	63,1
Tourisme, Patrimoine et Culture						
Diverses accords	1,1	0,8	--	--	--	1,9
Transports et Infrastructure						
Divers projets d'immobilisations	186,0	53,8	1,6	2,9	--	244,3
Accord d'exploitation - Projet de services de traversiers des îles Fundy	21,9	22,5	23,0	23,7	24,1	115,2
Ponts permanents et autoroutes	10,3	--	--	--	--	10,3
Total	576,2 \$	315,5 \$	246,7 \$	225,8 \$	1 819,4 \$	3 183,6 \$

Par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, la province a des engagements envers le gouvernement du Canada dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, soit de contribuer 24 % à 40 % des paiements des programmes aux clients.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Autres entités gouvernementales

	(millions)					
	2023	2024	2025	2026	2027+	Totaux
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick						
Divers accords	0,5 \$	0,2 \$	-- \$	-- \$	-- \$	0,7 \$
Districts scolaire						
Divers accords	9,3	8,3	3,9	1,1	--	22,6
EM/ANB Inc.						
Services d'ambulance	33,9	33,9	33,9	33,9	33,9	169,5
Programme extra-mural	2,9	2,9	2,9	2,9	5,0	16,6
Opportunités Nouveau-Brunswick						
Aide financière	18,9	15,8	9,7	3,4	1,3	49,1
Régies régionales de la santé						
Divers accords	20,9	11,3	9,0	7,0	4,1	52,3
Service Nouveau-Brunswick						
Divers accords	34,9	18,2	11,2	8,1	8,4	80,8
Société de développement régional						
Accords Canada - Nouveau-Brunswick	31,2	4,6	0,4	--	--	36,2
Gestion et administration des fonds	18,2	--	--	--	--	18,2
Initiatives de développement régional	8,0	2,7	1,9	--	--	12,6
Initiatives de développement communautaire	21,9	7,3	1,6	--	--	30,8
Société de voirie du Nouveau-Brunswick						
Entretien et réfection de la route de Fredericton à Moncton	16,9	64,7	36,5	16,6	161,0	295,7
Entretien et réfection de la route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à Longs Creek	26,5	27,1	27,7	28,3	224,7	334,3
Entretien et réfection de la porte d'entrée de la Route 1	24,8	25,4	25,9	26,5	447,7	550,3
Total	268,8 \$	222,4 \$	164,6 \$	127,8 \$	886,1 \$	1 669,7 \$

Entreprises publiques et partenariats commerciaux

Société des loteries de l'Atlantique Inc.						
Autres engagements	15,5 \$	2,5 \$	1,4 \$	1,1 \$	0,4 \$	20,9 \$
Énergie NB						
Contrats de carburant	175,0	142,0	105,0	92,0	1 333,0	1 847,0
Capital engagé	162,0	45,0	14,0	--	--	221,0
Autres engagements	11,0	9,0	9,0	5,0	28,0	62,0
Total	363,5 \$	198,5 \$	129,4 \$	98,1 \$	1 361,4 \$	2 150,9 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 16 DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont des droits de la province aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir lorsque les conditions de ces accords ou de ces contrats seront satisfaites.

La nature des activités de la province se traduit par d'importants contrats et droits pluriannuels. La province a présentement des droits contractuels en cours de 2 375,4 millions de dollars. Les accords importants sont les suivants :

	<u>(millions)</u>
Ministères	1 628,8 \$
Autres entités gouvernementales	746,6 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Les contrats et accords importants comprennent :

Ministères

	(millions)					
	2023	2024	2025	2026	2027+	Totaux
Agriculture, Aquaculture et Pêches						
Partenariat canadien pour l'agriculture : Entente-cadre multilatéral	3,8 \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	3,8 \$
Développement Social						
Accord bilatéral	19,1	21,4	25,1	28,6	66,5	160,7 ⁽¹⁾
Accord sur le logement social	16,2	13,5	11,0	8,8	18,1	67,6
Éducation et Développement de la petite enfance						
Accord Canada–Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants	13,2	13,1	13,1	--	--	39,4
Accord des langues officielles en éducation	15,0	--	--	--	--	15,0
Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada	106,3	113,9	120,9	145,1	--	486,2
Autres accords	1,0	--	--	--	--	1,0
Éducation post-secondaire, Formation et Travail						
Accord sur le développement du marché du travail	102,0	96,4	96,4	96,4	96,4	487,6
Accord sur le développement de la main-d'oeuvre	18,5	15,0	15,0	15,0	15,0	78,5
Stratégie d'apprentissage virtuel	1,8	1,8	2,1	1,3	0,1	7,1
Autres accords	0,9	0,9	0,7	0,2	--	2,7
Gouvernement général						
Divers accords	2,2	--	--	--	--	2,2
Justice et Sécurité publique						
Programme fédéral d'aide financière en cas de catastrophe	31,8	6,5	--	--	--	38,3
Services de justice pour les jeunes	3,9	--	--	--	--	3,9
Autres accords	3,2	1,2	1,1	1,1	0,4	7,0
Santé						
Accord de financement entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur les services de soins à domicile et de soins communautaires et en santé mentale et en toxicomanie	24,7	24,7	24,7	24,7	24,7	123,5
Autres accords	3,1	0,3	--	--	--	3,4
Tourisme, Patrimoine et Culture						
Divers accords	1,3	1,3	--	--	--	2,6
Transports et Infrastructure						
L'accord sur le volet Infrastructures provinciales-territoriales	23,4	27,1	16,6	9,6	7,2	83,9 ⁽²⁾
Fonds national des corridors commerciaux	2,5	10,1	--	--	--	12,6
Autres ententes	1,8	--	--	--	--	1,8
Total	395,7 \$	347,2 \$	326,7 \$	330,8 \$	228,4 \$	1 628,8 \$

⁽¹⁾ L'accord bilatéral est basé sur des demandes de remboursement. Le montant maximum des coûts admissibles futurs dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cet accord est de 160,7 millions de dollars.

⁽²⁾ L'accord sur le volet Infrastructures provinciales-territoriales est basé sur des demandes de remboursement. Le montant maximum des coûts admissibles futurs dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cet accord est de 83,9 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Par la voie du ministère de la Santé, la province est partie à plusieurs accords qui lui donnent droit à des remises en fonction du volume d'achat de biens admissibles.

Par la voie des ministères de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ainsi que des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, la province est partie à de nombreuses conventions de bail visant les terres de la Couronne et les emprises sur les terres de la Couronne, grâce auxquels elle peut tirer des recettes sur toute la durée des conventions.

Par la voie du ministère du Développement social, la province est partie à de nombreux baux de location d'unités de logement sociaux et d'unités résidentielles, grâce auxquels elle peut tirer des recettes sur toute la durée des baux.

Par la voie du ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie, la province peut tirer des recettes en redevances, dont les plus importantes sont les redevances sur le bois qui sont fondées sur le nombre de mètres cubes de bois récolté et elles varient en fonction de l'espèce d'arbre et du produit récolté.

Autres entités gouvernementales

	(millions)					
	2023	2024	2025	2026	2027+	Totaux
Gestion provinciale Ltée						
Divers accords	0,7 \$	0,7 \$	0,7 \$	0,7 \$	9,6 \$	12,4 \$
Société de développement régional						
Accords fédérales-provinciales	215,3	161,5	60,0	42,0	255,0	733,8 ⁽¹⁾
Autre	0,1	0,1	0,1	0,1	--	0,4
Total	216,1 \$	162,3 \$	60,8 \$	42,8 \$	264,6 \$	746,6 \$

⁽¹⁾ Les accords fédérales-provinciales comprennent les accords basés sur les demandes de remboursement. Le montant maximum des coûts admissibles futurs dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cet accord est 637,5 millions de dollars.

Par la voie de la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, la province est partie au Partenariat Canadien pour l'agricole, qui donne droit à la province à des recettes du gouvernement fédéral basés sur 60 % des coûts admissibles engagés dans certains programmes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 17 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les recettes réalisées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2022, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 170,8 millions de dollars (139,4 millions de dollars en 2021). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

Fonds pour les changements climatiques

Le Fonds pour les changements climatiques appuie les projets pour la recherche, l'éducation, la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, l'accroissement de la résilience aux effets des changements climatiques et la promotion d'autres initiatives relatives aux changements climatiques. L'excédent accumulé au 31 mars 2022 était de 16,5 millions de dollars (0,0 million de dollars en 2021).

SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relèvent de l'administration de l'accord sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté pour de futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034. L'excédent accumulé dans le financement de la SCHL au 31 mars 2022 était de 15,1 millions de dollars (16,9 millions de dollars en 2021).

Fonds en fiducie pour l'environnement

Le Fonds en fiducie pour l'environnement offre une aide financière pour les projets admissibles qui font partie des catégories suivantes : protection, restauration, développement durable, conservation, éducation et embellissement. Les coûts réels des activités admissibles sont remboursés par le Fonds en fiducie pour l'environnement. L'excédent accumulé au 31 mars 2022 est de 40,9 millions de dollars (37,0 millions de dollars en 2021).

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les recettes et les charges des districts scolaires pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves. L'excédent accumulé dans les comptes autonomes des districts scolaires au 31 mars 2022 était de 66,0 millions de dollars (59,5 millions de dollars en 2021).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial :

	(millions)			
	2021	2022		Excédent accumulé
	Excédent accumulé	Recettes	Charges	
Allez-y NB	0,2 \$	0,4 \$	0,6 \$	-- \$
Compte de Fred Magee	0,4	--	--	0,4
Compte de rééducation pour conducteurs ivres	0,3	0,2	0,2	0,3
Compte des bibliothèques	0,6	0,5	0,6	0,5
Compte en fiducie pour les archives	0,1	--	--	0,1
Comptes autonomes des districts scolaires	59,5	51,4	44,9	66,0
Entente sur le Code national de sécurité	--	0,2	0,2	--
Fiducies et bourses des districts scolaires	--	0,2	0,2	--
Fonds d'aide aux services de police municipaux	2,8	2,0	2,9	1,9
Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis	1,6	0,8	0,1	2,3
Fonds de prévention du crime	--	1,2	1,1	0,1
Fonds destiné à l'empoisonnement	1,1	0,3	0,5	0,9
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	--	1,2	1,2	--
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	--	1,0	1,0	--
Fonds en fiducie pour l'environnement	37,0	13,3	9,4	40,9
Fonds en fiducie pour la faune	1,5	1,2	1,2	1,5
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,6	1,9	1,9	1,6
Fonds fiduciaire des produits de la criminalité	1,0	0,1	--	1,1
Fonds pour l'aménagement des terres	6,7	3,5	1,7	8,5
Fonds pour le service d'urgence 911, N.-B.	3,7	10,6	6,3	8,0
Fonds pour les changements climatiques	--	47,2	30,7	16,5
Fonds pour les services aux victimes	0,9	2,4	2,0	1,3
Parcs provinciaux	0,3	0,1	--	0,4
Plan de protection de la responsabilité - services de la santé	--	1,2	1,2	--
Projets de partenariat public-privé	0,2	--	--	0,2
Projets internationaux	--	0,3	0,3	--
Projets à frais recouvrable liées aux Ressources naturelles et Développement de l'énergie	--	0,9	0,9	--
Projets à frais recouvrables liées à la formation	2,8	3,1	2,8	3,1
Rénovation de l'ancienne résidence du gouverneur	0,2	--	0,1	0,1
SCHL	16,9	0,1	1,9	15,1
Strait Crossing Finance Inc.	--	0,1	0,1	--
	<u>139,4 \$</u>	<u>145,4 \$</u>	<u>114,0 \$</u>	<u>170,8 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 18 FONDS EN FIDUCIE

La province administre divers fonds en fiducie ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial.

Voici un récapitulatif des avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous :

	(millions)	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Comptabilisation à la valeur d'acquisition :		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,6	1,6
Legs vicomte Bennett	0,2	0,2
Conseil du réseau de santé publique	0,4	0,4
Le Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle	6,7	6,4
Secrétariat provincial-territorial de l'immigration	0,3	--
	<u>9,3 \$</u>	<u>8,7 \$</u>
Comptabilisation à la valeur marchande :		
Caisse de retraite des juges	58,9 \$	57,1 \$
Fonds en fiducie du curateur public	12,9	10,6
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	--	1,3
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	446,4	398,5
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP	107,1	95,9
Régime de retraite complémentaire	50,2	44,2
	<u>675,5 \$</u>	<u>607,6 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Le Fonds en fiducie de la santé mentale est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les bénéficiaires du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. Le Conseil du Réseau de santé publique appuie les initiatives qui renforcent et améliorent les politiques de santé publique au Canada. La province du Nouveau-Brunswick a été choisie pour le coprésider durant l'exercice financier 2020-2021. Le Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle sert à protéger les étudiants contre le risque de perte financière à la suite d'une fermeture soudaine d'un organisme de formation professionnelle dans le secteur privé. Le Secrétariat provincial-territorial (PT) de l'immigration facilite la collaboration multilatérale et la communication entre les ministères PT responsables de l'immigration. Il est administré par le Nouveau-Brunswick jusqu'au 31 mars 2023. Le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et financiers des personnes âgées, des personnes ayant une déficience intellectuelle, des enfants, et des personnes disparues ou décédées, en l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

NOTE 19 TRANSACTIONS ENTRE ENTITÉS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS

Les présents états financiers consolidés comprennent des transactions peu importantes avec diverses organismes qui, en raison du contrôle commun exercé par la province ou parce qu'elles sont détenues par la province, sont considérées comme des apparentés. Ces organismes comprennent des sociétés de la Couronne provinciales, des organismes, des conseils, des commissions et des organismes gouvernementaux à but non lucratif. Les transactions importantes entre entités ont été compensées et éliminées aux fins de la présentation du rapport consolidé, sauf les transactions décrites dans la note 4.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et les entités affiliées à ces personnes. Les principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la province. Il s'agit du premier ministre, des cadres supérieurs du Bureau du Conseil exécutif, des ministres, des sous-ministres, des chefs de cabinet des ministres et des titulaires de postes équivalents au sein des entités contrôlées par la province. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, aucune transaction importante n'a été effectuée à une autre valeur que la juste valeur marchande entre la province et les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche ou les entités affiliées à ces personnes.

NOTE 20 VACCINS CONTRE LA COVID-19

Le gouvernement fédéral a fourni gratuitement des vaccins contre la COVID-19 à la province pour les distribuer à l'échelle provinciale. En raison des dispositions relatives à la protection de la vie privée incluses dans les contrats conclus entre le gouvernement fédéral et les divers fabricants de vaccins contre la COVID-19, le gouvernement fédéral n'a pas pu communiquer les renseignements liés au prix unitaire des vaccins. Ces vaccins gratuits n'ont donc pas été comptabilisés dans les présents états financiers consolidés puisque la juste valeur n'a pas pu être raisonnablement déterminée. Au cours de l'exercice, la province a reçu 2,1 millions de doses du gouvernement du Canada et détenait 228,9 milliers de doses en stock le 31 mars 2022.

NOTE 21 DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de 2021 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour 2022.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	(millions)	
	2022	2021
TABLEAU 1		
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Encaisse	2 351,3 \$	2 402,1 \$
Placements à court terme	879,5	627,2
	<u>3 230,8 \$</u>	<u>3 029,3 \$</u>
TABLEAU 2		
DÉBITEURS ET AVANCES		
Comptes débiteurs		
Débiteurs généraux	378,6 \$	363,5 \$
Moins : provision pour créances douteuses	121,9	117,1
	<u>256,7</u>	<u>246,4</u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral	<u>240,4</u>	<u>160,2</u>
Garanties d'emprunts à recevoir		
Garanties d'emprunts	82,3	82,4
Moins : provision pour créances douteuses	81,6	81,7
	<u>0,7</u>	<u>0,7</u>
Avances		
Avances	9,2	9,0
Moins : provision pour créances douteuses	4,2	4,2
	<u>5,0</u>	<u>4,8</u>
Intérêts à recevoir		
Prêts aux étudiants	30,9	30,8
Autres	24,3	24,1
	<u>55,2</u>	<u>54,9</u>
Moins : provision pour créances douteuses	44,1	43,7
	<u>11,1</u>	<u>11,2</u>
	<u>513,9 \$</u>	<u>423,3 \$</u>
TABLEAU 3		
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR		
Impôts fonciers	1 408,6 \$	1 265,5 \$
Taxe de vente harmonisée	125,8	1,2
Redevances forestières et droits de coupe	20,0	16,6
Taxe sur l'essence et les carburants	18,1	18,2
Taxe sur le tabac	10,1	11,5
Taxe sur les produits émetteurs de carbone	15,1	10,8
Autres	4,8	4,8
	<u>1 602,5</u>	<u>1 328,6</u>
Moins : provision pour créances douteuses	42,4	39,2
	<u>1 560,1 \$</u>	<u>1 289,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	(millions)	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
TABLEAU 4		
CAPITAUX PROPRES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES ET LES PARTENARIATS COMMERCIAUX		
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	716,0 \$	316,9 \$
Moins : ajustement de report réglementaire (note 4)	(99,9)	(105,6)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	38,7	43,1
Société des loteries de l'Atlantique	35,9	24,9
Cannabis N.-B. Ltée	9,2	(6,2)
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	0,4	0,5
	<u>700,3 \$</u>	<u>273,6 \$</u>
TABLEAU 5		
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER		
Comptes créditeurs	625,3 \$	515,9 \$
Montants dus au gouvernement fédéral	1,4	8,4
Intérêts courus		
Dette consolidée	124,7	129,7
Autres	37,2	42,9
	<u>161,9</u>	<u>172,6</u>
Avantages sociaux des employés		
Traitements courus à payer	784,8	511,5
Allocation de retraite (note 6)	398,2	381,4
Passif au titres des travailleurs blessés	368,7	423,7
Congés de maladie (note 7)	248,7	246,4
	<u>1 800,4</u>	<u>1 563,0</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	561,3	532,4
Assurance-maladie et paiements hors-province	66,5	86,1
Passif au titre des sites contaminés (note 8)	50,8	47,5
Retenues sur les contrats	17,6	15,5
Plan de protection de la responsabilité - services de santé	9,8	11,3
Autres	142,7	121,3
	<u>848,7</u>	<u>814,1</u>
	<u>3 437,7 \$</u>	<u>3 074,0 \$</u>
TABLEAU 6		
PROVISION POUR PERTES		
Passifs éventuels - Provision pour emprunts garantis (Note 14)	9,3 \$	10,0 \$
Appels des impôts fonciers	0,9	0,8
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,3	0,3
	<u>10,5 \$</u>	<u>11,1 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	(millions)	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
TABLEAU 7		
RECETTES REPORTÉES		
Impôts fonciers	438,0 \$	434,0 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	71,3	70,0
Les services de garderie éducatifs	51,2	--
Projet pilote sur les aînés en santé	46,9	46,9
Développement du marché du travail et de la main-d'œuvre	26,5	38,3
Apports afférents aux immobilisations	6,1	6,7
Autres	76,1	63,3
	<u>716,1 \$</u>	<u>659,2 \$</u>
TABLEAU 8		
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE		
Fonds de maintien pour les médecins rémunérés à l'acte	72,5 \$	71,4 \$
Dépôts du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	44,3	59,5
Dépôts de garantie des locataires	41,0	36,8
Cour du Banc de la Reine	8,3	8,4
Garantie de la restauration des terrains	8,2	6,8
Fiducie pour bourses	3,7	3,7
Autres	42,1	39,2
	<u>220,1 \$</u>	<u>225,8 \$</u>
TABLEAU 9		
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION		
Routes	332,2 \$	380,7 \$
Hôpitaux, ambulances et équipements médicaux	86,7	88,8
Autres bâtiments et équipements	26,5	23,2
	<u>445,4 \$</u>	<u>492,7 \$</u>
TABLEAU 10		
STOCKS DE FOURNITURES		
Fournitures de santé et vaccins	98,4 \$	47,5 \$
Matériaux de construction et pièces de rechange	25,0	25,1
Autres fournitures	8,1	29,6
	<u>131,5 \$</u>	<u>102,2 \$</u>
TABLEAU 11		
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS		
Contrats de partenariat public-privé	38,3 \$	64,8 \$
Autres	74,9	75,9
	<u>113,2 \$</u>	<u>140,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	2022 <u>Budget</u>	(millions) 2022 <u>Montants réels</u>	2021 <u>Montants réels</u>
TABLEAU 12			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 748,0 \$	1 943,8 \$	1 838,0 \$
Impôt sur le revenu des corporations	358,9	519,4	352,2
Taxe sur les minéraux métalliques	1,0	0,8	--
	<u>2 107,9</u>	<u>2 464,0</u>	<u>2 190,2</u>
 Impôt foncier provincial	 545,9	 559,9	 550,2
 Taxe de vente harmonisée	 1 529,7	 1 834,6	 1 461,3
Taxe sur l'essence et les carburants	197,5	201,7	182,3
Taxe sur les produits émetteurs de carbone	163,0	168,3	117,4
Taxe sur le tabac	128,0	113,8	142,7
Taxe sur le pari mutuel	0,5	0,6	0,6
	<u>2 018,7</u>	<u>2 319,0</u>	<u>1 904,3</u>
 Taxe sur les primes d'assurance	 62,0	 75,5	 70,3
Taxe sur le transfert de biens réels	31,0	56,9	40,9
Taxe sur le capital des corporations financières	25,0	27,9	21,9
Pénalités et intérêts	17,0	16,3	17,9
Droit sur le Cannabis	6,8	10,9	8,0
	<u>141,8</u>	<u>187,5</u>	<u>159,0</u>
	<u>4 814,3 \$</u>	<u>5 530,4 \$</u>	<u>4 803,7 \$</u>
 TABLEAU 13			
LICENCES ET PERMIS			
Véhicules à moteur	145,7 \$	144,6 \$	146,7 \$
Poisson et faune	5,6	5,4	5,1
Mines	1,2	3,2	1,6
Autres	13,9	15,4	13,6
	<u>166,4 \$</u>	<u>168,6 \$</u>	<u>167,0 \$</u>
 TABLEAU 14			
REDEVANCES			
Forêts	68,1 \$	74,7 \$	69,0 \$
Mines	2,0	3,1	0,8
	<u>70,1 \$</u>	<u>77,8 \$</u>	<u>69,8 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	(millions)		
	<u>2022</u> <u>Budget</u>	<u>2022</u> <u>Montants réels</u>	<u>2021</u> <u>Montants réels</u>
TABLEAU 15			
BÉNÉFICES PROVENANT DES ENTREPRISES			
PUBLIQUES ET DES PARTENARIATS			
COMMERCIAUX			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	178,0 \$	198,9 \$	199,3 \$
Société des loteries de l'Atlantique Inc	140,6	139,4	118,6
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	73,7	80,0	(3,0)
Plus : ajustement de report réglementaire (note 4)	--	5,7	5,7
Cannabis N.-B. Ltée	11,0	16,5	10,8
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	--	(0,1)	(0,1)
	<u>403,3 \$</u>	<u>440,4 \$</u>	<u>331,3 \$</u>

TABLEAU 16
AUTRES RECETTES PROVINCIALES

Vente de biens et services			
Générales	298,5 \$	298,9 \$	277,5 \$
Baux et locations	117,4	114,4	113,9
Établissements	51,3	67,7	53,9
Intergouvernementales	28,5	43,3	41,2
Parcs provinciaux	4,5	6,8	4,2
Loteries et jeux	18,2	18,1	4,0
Revenus de placements	23,4	33,7	18,7
Amendes et peines	9,3	10,1	10,6
Autres recettes	129,5	154,2	96,3
	<u>680,6 \$</u>	<u>747,2 \$</u>	<u>620,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	2022	(millions)	
	Budget	2022	2021
		Montants réels	Montants réels
TABLEAU 17			
PAIEMENTS DE TRANSFERT FÉDÉRAUX			
Paiements de péréquation fiscale	2 274,4 \$	2 274,4 \$	2 210,3 \$
Transfert canadien en matière de santé	880,7	972,4	860,2
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	316,0	319,4	308,7
Entente sur le développement du marché du travail	135,8	108,9	94,5
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	49,0	93,5	63,1
Canada-Nouveau-Brunswick Entente bilatérale intégrée	117,0	58,4	6,5
Sommes recouvrées - SCHL	34,7	30,8	31,5
Entente sur le développement de la main-d'oeuvre	27,1	33,8	20,7
Plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19	--	20,5	--
Aide financière en cas de catastrophe	28,2	14,9	30,0
Accord sur la relance sécuritaire	--	--	218,7
Soutien aux travailleurs essentiels	--	--	42,2
Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	--	--	39,8
Autres transferts	177,0	199,8	168,6
	<u>4 039,9 \$</u>	<u>4 126,8 \$</u>	<u>4 094,8 \$</u>

TABLEAU 18
ÉDUCATION ET FORMATION

Éducation et Développement de la petite enfance	1 481,4 \$	1 559,5 \$	1 412,9 \$
Services d'éducation postsecondaire	553,0	530,0	507,5
Charges de retraite	110,9	101,1	110,6
Charge d'amortissement	65,5	61,8	60,8
Provision	5,2	6,7	11,9
	<u>2 216,0 \$</u>	<u>2 259,1 \$</u>	<u>2 103,7 \$</u>

TABLEAU 19
SANTÉ

Services de la santé	3 301,0 \$	3 457,8 \$	3 126,6 \$
Charges de retraite	83,4	68,4	79,1
Charge d'amortissement	86,6	76,8	70,5
Provision	3,9	13,6	6,6
	<u>3 474,9 \$</u>	<u>3 616,6 \$</u>	<u>3 282,8 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	2022 <u>Budget</u>	(millions) 2022 <u>Montants réels</u>	2021 <u>Montants réels</u>
TABLEAU 20			
DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
Développement social	1 435,4 \$	1 446,3 \$	1 330,7 \$
Charges de retraite	29,0	29,0	31,0
Charge d'amortissement	22,9	21,6	19,2
Provision	4,0	2,4	7,2
	<u>1 491,3 \$</u>	<u>1 499,3 \$</u>	<u>1 388,1 \$</u>
TABLEAU 21			
SERVICES DE PROTECTION			
Justice et Sécurité publique	327,1 \$	344,3 \$	346,6 \$
Charges de retraite	4,7	1,8	3,8
Provision	0,6	2,3	2,2
Charge d'amortissement	0,8	0,8	0,8
	<u>333,2 \$</u>	<u>349,2 \$</u>	<u>353,4 \$</u>
TABLEAU 22			
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Société de développement régional	267,4 \$	204,7 \$	150,1 \$
Tourisme, Patrimoine et Culture	77,0	74,6	68,4
Opportunités Nouveau-Brunswick	48,3	39,4	27,4
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	18,4	17,1	17,2
Développement économique	2,3	3,0	8,0
Charge d'amortissement	6,7	6,7	6,4
Charges de retraite	1,4	1,4	1,5
Provision	5,0	--	1,0
	<u>426,5 \$</u>	<u>346,9 \$</u>	<u>280,0 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	2022	(millions)	
	Budget	2022	2021
	<u>Budget</u>	<u>Montants réels</u>	<u>Montants réels</u>
TABLEAU 23			
RESSOURCES			
Développement de l'énergie et des ressources	106,4 \$	111,4 \$	109,5 \$
Environnement	58,1	52,0	21,7
Agriculture, Aquaculture et Pêches	43,3	41,9	36,8
Ressources	32,9	34,0	28,0
Charge d'amortissement	1,7	1,7	1,5
Provision	3,3	0,3	1,3
Charges de retraite	0,2	0,2	0,2
	<u>245,9 \$</u>	<u>241,5 \$</u>	<u>199,0 \$</u>
TABLEAU 24			
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURE			
Transports et Infrastructure	409,5 \$	411,1 \$	370,7 \$
Charge d'amortissement	360,8	359,4	346,2
Provision	0,3	4,7	(1,0)
	<u>770,6 \$</u>	<u>775,2 \$</u>	<u>715,9 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

	(millions)		
	<u>2022</u> <u>Budget</u>	<u>2022</u> <u>Montants réels</u>	<u>2021</u> <u>Montants réels</u>
TABLEAU 25			
GOUVERNEMENT CENTRAL			
Service Nouveau-Brunswick	185,9 \$	196,4 \$	196,0 \$
Charges de retraite	133,4	137,7	135,9
Gouvernements locaux	138,4	132,1	175,2
Gouvernement général	56,9	55,6	23,6
Allocation de retraite	45,0	50,9	37,9
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations	50,5	49,0	52,5
Cotisations de l'employeur du Régime de pensions du Canada	33,0	32,2	29,4
Assemblée législative	32,8	31,6	37,6
Finances et Conseil du Trésor	30,3	30,3	26,2
Planifications des ressources organisationnelles	21,7	20,5	14,6
Conseil exécutif	13,2	13,2	14,0
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	14,9	11,0	10,9
Programme de distribution de gaz naturel	12,0	10,4	7,2
Charge d'amortissement	10,0	10,2	9,4
Investissement dans les initiatives ayant trait aux changements climatiques	9,0	8,9	16,3
Provision	6,0	5,2	5,5
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	3,4	2,7	0,5
Cabinet du premier ministre	1,5	1,3	1,3
Passif au titre des travailleurs blessés	45,0	(54,4)	9,3
	<u>842,9 \$</u>	<u>744,8 \$</u>	<u>803,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

TABLEAU 26
PÉRIMÈTRE COMPTABLE PROVINCIAL

Le périmètre comptable provincial comprend certaines organisations contrôlées par la province, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les agences, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous. De plus, amples informations concernant les méthodes comptables utilisées pour la consolidation de ces organismes sont consultables à la note 1.

Organismes utilisant la méthode de consolidation :

Atlantic Education International Inc.	Fonds en fiducie pour l'avancement des arts
Centre communautaire Sainte-Anne	Fonds en fiducie pour l'avancement du sport
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Fonds en fiducie pour l'environnement
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Forest Protection Limited
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	Fundy Trail Development Authority Inc.
Commission de police du Nouveau-Brunswick	Gestion provinciale Ltée
Commission des grains du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Community College
Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	Opportunités Nouveau-Brunswick
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Recycle Nouveau-Brunswick
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	Réseau de santé Horizon
Commission du travail et de l'emploi	Réseau de santé Vitalité
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	Route 1 Gateway Project Company Ltd
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	Service Nouveau-Brunswick
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB)
Conseil du Premier Ministre pour les personnes handicapées	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
District scolaire Anglophone East	Société de développement régional
District scolaire Anglophone North	Société de gestion du cannabis (SGC)
District scolaire Anglophone South	Société de Kings Landing
District scolaire Anglophone West	Société de l'inclusion économique et sociale
District scolaire francophone nord-est	Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick
District scolaire francophone nord-ouest	Société de voirie du Nouveau-Brunswick
District scolaire francophone sud	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
EM/ANB Inc.	Trans-Canada Highway Project Co. Ltd

Foyers de soins utilisant la méthode de consolidation :

Campbellton Nursing Home Inc.	Central New Brunswick Nursing Home Inc.
Campobello Lodge Inc.	Complexe Rendez-vous Inc.
Carleton Manor Inc.	Dalhousie Nursing Home Inc.
Carleton-Kirk Lodge	Dr. V. A. Snow Centre Inc.
Central Carleton Nursing Home Inc.	Drew Nursing Home

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2022

Forest Dale Home Inc.	Mill Cove Nursing Home Inc.
Foyer Assomption	Nashwaak Villa Inc.
Foyer Notre-Dame-de-Lourdes Inc.	Passamaquoddy Lodge Inc.
Foyer Notre-Dame de Saint-Léonard Inc.	Résidence Mgr Melanson Inc.
Foyer Notre Dame du Sacré Coeur	Rexton Lions Nursing Home Inc.
Foyer Saint-Antoine	River View Manor Inc.
Foyer Ste-Élizabeth Inc.	Rocmaura Inc.
Fredericton South Nursing Home Inc.	Tabusintac Nursing Home Inc.
Fundy Nursing Home	The Church of St. John and St. Stephen Home Inc.
Grand Manan Nursing Home Inc.	The Salvation Army - Lakeview Manor
Jordan Lifecare Centre Inc.	Tobique Valley Manor Inc.
Kennebec Manor Inc.	Turnbull Nursing Home Inc.
Kenneth E. Spencer Memorial Home Inc	Victoria Glen Manor Inc.
Kings Way Care Centre Inc.	Villa Beauséjour Inc.
Kiwanis Nursing Home Inc.	Villa des Chutes / Falls Villa
La Villa Sormany Inc.	Villa du Repos Inc.
Le Foyer St Thomas de la Vallée de Memramcook Inc.	Villa Maria Inc.
Les Résidences Inkerman Inc.	Villa Providence Shédiac Inc.
Les Résidences Jodin Inc.	Villa St-Joseph Inc.
Les Résidences Lucien Saindon Inc.	W. G. Bishop Nursing Home
Les Résidences Mgr Chiasson Inc.	Wauklehegan Manor Inc.
Lincourt Manor Inc.	Westford Nursing Home
Loch Lomond Villa Inc.	White Rapids Manor Inc.
Manoir Édith B. Pinet Inc.	Woolastook Long Term Care Facility Inc.
Manoir Saint-Jean Baptiste Inc.	York Manor Inc.

Organismes utilisant la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

Cannabis N-B Ltée (CNB)	Société des loteries de l'Atlantique Inc. (SLA)
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)	Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcool NB)	

Organismes utilisant la méthode des opérations comparables :

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	Musée du Nouveau-Brunswick
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Strait Crossing Finance Inc.